

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA DECENTRALISATION

+==+==+==+==+

SECRETARIAT GENERAL

+==+==+==+==+

CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE  
DU SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE  
(CPS/SATFPSI)

REPUBLIQUE DU MALI  
Un-Peuple - Un But - Une Foi



**RAPPORT DE LA 12<sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE**  
**SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE,**  
**FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE**

*Mai 2023*

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX .....	4
LISTE DES GRAPHIQUES .....	5
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	6
INTRODUCTION.....	11
CONTEXTE :.....	14
I: ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 11 <sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE.....	16
<b>1.1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 11<sup>ème</sup> REVUE .</b>	<b>16</b>
II.BILAN .....	17
<b>2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES .....</b>	<b>17</b>
<b>2.2. PRESENTATION DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>18</b>
<b>2.2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :.....</b>	<b>18</b>
<b>2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME :.....</b>	<b>28</b>
<b>2.3. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME.....</b>	<b>38</b>
<b>2.3.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :.....</b>	<b>38</b>
<b>2.3.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>53</b>
<b>2.4. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL : ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2.4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2.5. ETAT D’EXECUTION BUDGETAIRE DES POLITIQUES/ STRATEGIES ET DES PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2.5.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2.5.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
III. EVOLUTION DES INDICATEURS .....	72
<b>3.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT .....</b>	<b>83</b>
<b>3.1.1. LES INDICATEURS DU MRE .....</b>	<b>83</b>
<b>3.1.2. LES INDICATEURS DU MATD.....</b>	<b>85</b>
<b>3.1.3. LES INDICATEURS DU MSPC .....</b>	<b>91</b>
<b>3.1.4. LES INDICATEURS DU MRPCN .....</b>	<b>91</b>
<b>3.1.5. LES INDICATEURS DU MTFPDS .....</b>	<b>92</b>
<b>3.1.6. LES INDICATEURS DU MARCC .....</b>	<b>97</b>
<b>3.2. EVOLUTION DES INDICATEURS SECTORIELS INSCRITS DANS LE CREDD 2019- 2023.....</b>	<b>99</b>
<b>3.2.1. AXE STRATÉGIQUE 1 : CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE.....</b>	<b>99</b>
<b>3.2.2. AXE STRATÉGIQUE 2 : RESTAURATION DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE.....</b>	<b>105</b>
<b>3.2.3. AXE STRATEGIQUE 4 : PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>107</b>
<b>3.2.4. AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN .....</b>	<b>109</b>
IV. PRESENTATION DE L’ETAT D’EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS/PROGRAMMES DU SECTEUR.....	Erreur ! Signet non défini.
<b>4.1. ETAT D’EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU DEMARRAGE AU 31 DECEMBRE 2021 .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

<b>4.2. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR MINISTERE</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.1. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD) ..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.2. Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social (MTFPDS) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.3. Ministère de la Refondation de l'Etat (MRE).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.4. Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale (MRPCN) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.5. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.6. Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes (MARCC) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>4.3. SITUATION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION</b> Erreur !	<b>Signet non défini.</b>
4.3.1. Etat d'exécution financière des P/P par secteur de planification	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>4.4. REPARTITION DES P/P EN EXECUTION PAR SOURCE DE FINANCEMENT</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.4.1. Financement intérieur .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.4.2. Financement extérieur .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.4.3. Financement mixte .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>4.5. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES AU TITRE DU BSI 2022</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.1. Etat d'exécution des P/P du MATD au titre du BSI 2021.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.2. Etat d'exécution financière des P/P du BSI 2021 du MTFPDS	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.3. Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2021	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.4. Etat d'exécution des P/P du MRPCN au titre du BSI 2022..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.5. Etat d'exécution des P/P du MSPC au titre du BSI 2022 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.6. Etat d'exécution des P/P du MARCC au titre du BSI 2022 .	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>V. DIFFICULTES ET CONTRAINTES</b> .....	<b>111</b>
<b>5.1. POLITIQUES ET STRATEGIES</b> .....	<b>111</b>
5.1.1. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS :	<b>111</b>
5.1.2. DANS LE DOMAINE DE LA TRANSPARENCE :	<b>111</b>
5.1.3. DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION :	<b>111</b>
5.1.4. DANS LE DOMAINE DES FRONTIERES :	<b>112</b>
5.1.5. DANS LE DOMAINE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES.....	<b>112</b>
5.1.6. DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL :	<b>112</b>
5.1.7. DANS LE DOMAINE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME .....	<b>113</b>
5.1.8. DANS LE DOMAINE DE L'ETAT CIVIL .....	<b>113</b>
5.1.9. DANS LE DOMAINE DE LA REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC) :	<b>113</b>
<b>5.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME</b> .....	<b>114</b>
5.2.1. DANS LE DOMAINE DE LA REFONDATION DE L'ETAT :	<b>114</b>
5.2.2. DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :	<b>114</b>

5.2.3. DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE :..	116
5.2.4. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION NATIONALE : .....	117
5.2.5. DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE : .....	117
5.2.6. DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTTE ; .....	118
VI. PERSPECTIVES.....	119
6.1. POLITIQUES ET STRATEGIES .....	119
6.1.1. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)..	119
6.1.2. DANS LE DOMAINE DE LA TRANSPARENCE .....	119
6.1.3. DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION .....	119
6.1.4. DANS LE DOMAINE DES FRONTIERES .....	121
6.1.5. DANS LE DOMAINE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES.....	121
6.1.6. DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL.....	121
6.1.7.  DANS LE DOMAINE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT) .....	122
6.1.8. DANS LE DOMAINE DE L'ETAT CIVIL .....	122
6.1.9. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES CATASTROPHES (SNRRC) .....	122
6.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....	123
6.2.1. DANS LE DOMAINE DE LA REFONDATION DE L'ETAT.....	123
6.2.2. DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE .....	123
6.2.3. DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE PROTECTION CIVILE.....	125
6.2.4. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION NATIONALE.....	126
6.2.5. DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU DIALOGUE SOCIAL .....	126
6.2.6. DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES RELIGIEUSES,  DU CULTTE ET DES COUTUMES.....	128
VII. RECOMMANDATIONS : .....	129
7.1. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2023 .....	129

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 2: Etat d'exécution de la recommandation de la 11ème revue.....	16
Tableau 3 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRE.....	83
Tableau 4 : Présentation des objectifs et indicateurs du MATD.....	85
Tableau 5 : Présentation des objectifs et indicateurs du MSPC.....	91
Tableau 6 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRPCN.....	91
Tableau 7 : Présentation des objectifs et indicateurs du MTFPDS.....	92
Tableau 8 : Présentation des objectifs et indicateurs du MARCC.....	97
Tableau 9 : Evolution des indicateurs de participation aux élections.....	99
Tableau 10 : indicateurs Renforcement de la citoyenneté et du civisme.....	101
Tableau 11 : Evolution des indicateurs Modernisation de l'Administration publique.....	101
Tableau 12 : Evolution des indicateurs de la décentralisation.....	102
Tableau 13 : Evolution des indicateurs du Dialogue Social.....	104
Tableau 14 : Evolution des indicateurs de la Sécurité.....	105
Tableau 15 : indicateurs sur la préservation des vies et biens contre les risques et les catastrophes naturelles.....	107
Tableau 16 : Evolution des indicateurs Autonomisation de la Femme.....	109
Tableau 17 : Evolution des indicateurs sur l'urbanisation un facteur moteur de la croissance économique et du développement.....	110
Tableau 18: Exécution financière des P/P du Secteur.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 19: Liste des P/P ayant pris fin.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 20: Etat d'exécution financière des P/P du MATD.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 21: les P/P du MATD en préparation.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 22: Etat d'exécution financière des P/P du MTFPDS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 23: Etat d'exécution financière du Programme du MRE ..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 24 : Etat d'exécution financière du Projet du MSPC.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 25: Répartition des P/P par secteurs de planification.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 26 : Etat d'exécution financière des P/P.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 27 : Répartition des P/P sur financement intérieur.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 28: Répartition des P/P sur financement extérieur.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 29 : Répartition des p/p sur financement mixte.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 30: Etat d'exécution financière des P/P au titre du BSI 2021	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 31 : Etat d'exécution financière du BSI 2022 du MATD..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 32 : Etat d'exécution des P/P du MTFPDS au titre du BSI 2021	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

Tableau 33 : Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2021.....**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 34 : Etat d'exécution financière des P/P du MSPC au titre du BSI 2022.....**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 35: Recommandation de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle ..... 129

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Evolution du poids des financements intérieur et extérieur dans le financement total acquis et le montant total décaissé entre 2020 et 2021 .....**Erreur ! Signet non défini.**

Graphique 2 : Poids des Ministères dans le cumul du financement acquis et dans le cumul du montant décaissé à la date du 31/12/2021 .....**Erreur ! Signet non défini.**

Graphique 3 : Répartition des projets/programmes par secteur .....**Erreur ! Signet non défini.**

Graphique 4: Poids des Secteurs dans le coût, le financement acquis et les montants décaissés des projets/programmes.....**Erreur ! Signet non défini.**

Graphique 5: Poids des sources de financement dans la répartition des projets/programmes .....**Erreur ! Signet non défini.**

Graphique 6 : Poids des Ministères dans la répartition des projets/programmes selon la source de financement .....**Erreur ! Signet non défini.**

Graphique 7 : Poids des Ministères dans le cumul des dotations et dans le cumul du montant décaissé au titre du BSI 2021 à la date du 31/12/2021.....**Erreur ! Signet non défini.**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCM	: Association des Collectivités Cercles du Mali
ADR	: Agence de Développement Régional
AFD	: Agence Française de développement
AMM	: Association des Municipalités du Mali
ANICT	: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APL	: Association des Pouvoirs Locaux
ARM	: Association des Régions du Mali
ASACE	: Association Signataire D'accord Cadre Avec l'État
ASC/ADV	
AT	: Assistance Technique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCS	: Bureau Central de la Solde
BIT	: Bureau International du Travail
BSI	: Budget Spécial d'Investissement
BT	: Brigade Territoriale
CAAT	: Cellule Aéroportuaire Anti Trafic
CADB	: Cellule d'Appui au Développement à la Base
CADD	: Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration
CDI	: Commissariat au Développement Institutionnel
CDPE	: Centre de Développement de la Petite Enfance
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CFCT	: Centre de Formation des Collectivités Territoriales
CGSP	: Contrôle General des Services Publics
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CIM	: Compagnie d'Infanterie Mobile
CIR	Cartes d'Identités pour les Réfugiés
CLOCSAD	: Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CMC	: Conseil Malien des Chargeurs
CNCFP	: Centre National des Concours de la Fonction Publique
CNCR	: Commission nationale Chargée des Réfugiés

CNPS	: Comité National de Planification Stratégique
CONFED	Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED
CPER	Contrat Plan Etat-Région
CPER/D	: Contrat Plan Etat Région/District
CPS	: Cellule de Planification et de Statistique
CPS/SATFPSI	: Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure
CR	: Conseil Régional
CRADAT	Conseil d'Administration du Centre Régional Africain d'Administration du Travail
CREDD	: Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CRK	Conseil Régional de Koulikoro
CROCSAD	: Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CRVS	: Systèmes d'enregistrement des Faits d'état Civil et des Statistiques Vitales
CSCRP	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSTM	: Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
CT	: Collectivités Territoriales
CTB	: Coopération Technique Belge
CT-CSLP	: Cellule Technique -Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CTDEC	: Centre de Traitement des Données de l'état Civil
CTDL	: Collectivités Territoriales et Développement Local
CTM	: Commission Technique Mixte
CTR	: Conseiller Technique Régional
CVJR	: Commission, Vérité, Justice et Réconciliation
DAF	: Direction Administrative et Financière
DCPND	: Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DER	: Développement Economique Régional
DERK	: Développement Economique Régional De Koulikoro
DFM	: Direction des Finances et du Matériel
DGAT	: Direction Générale De L'administration Du Territoire
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCT	: Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGGN	: Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DID	: Développement Institutionnel et Décentralisation
DNAT	: Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
DNCF	: Direction nationale du Contrôle Financier
DNEC	: Direction Nationale de l'Etat Civil
DNF	: Direction Nationale des Frontières

DNFPCT	: Direction nationale de la Fonction Publique Des Collectivités Territoriales
DNFPP	: Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel
DNPD	: Direction Nationale de la Planification du Développement
DNT	: Direction Nationale du Travail
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DRH-SS	: Direction Des Ressources Humaines Du Secteur Sécurité
DRPC	: Direction Régionale de la Protection Civile
DRPN	: Direction Régionale de la Police Nationale
DRT	: Direction Régionale du Travail
DTF	: Document Technique et Financier
DUE	: Délégation de l'union Européenne
Enabel	: Agence belge de développement
EUCAP-SAHEL	: Mission Civile de l'Union Européenne pour le Renforcement des Capacités des Forces de Sécurité Intérieure du Mali et dans Le Sahel
Ext.	: Extérieur
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FNACT	: Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GIZ	: Coopération Technique Allemande
GIZ/ PFUA	: Coopération Technique Allemande/ Programme Frontière de l'union Africaine
GLCT	: Groupement Local de Coopération Transfrontalière
GRH	: Gestion Des Ressources Humaines
GURM	Groupe d'Unité de Reserve Ministérielle
HCC	: Haut Conseil des Collectivités
HCR	: Haut-Commissariat pour les Réfugiés
Int.	: Intérieur
JAEC	: Journée Africaine de l'Etat Civil
LUX-DEV	: Agence Luxembourgeoise pour la Coopération et le Développement.
MARC	: Ministère des Affaires Religieuses et du Culte
MARCC	: Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes
MARN	: Mission D'appui à la Réconciliation Nationale
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MATDRE	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat
MCSPRN	: Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEF/SG	: Ministère de l'économie et des Finances /Secrétariat General
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MINUSMA	: Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
MPFEF	: Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de Famille

MRE	Ministère de la Refondation de l'Etat
MRN	Ministère de la Réconciliation nationale
MRPCN	Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MTFP	: Ministère du Travail et de la Fonction Publique
MTFPDS	: Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue Social
NC	: Non Codifié
ND	: Non Disponible
NINA	: Numéro d'Identification Nationale
OCS	: Office Central des Stupéfiants
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OISE	: Outil Informatise de Suivi Evaluation
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORTM	: Office de Radiotélévision Diffusion Du Mali
OSC	: Organisation de la Société Civile
P/P	: Projets/Programmes
PADC	
PADDER	: Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement Economique Régional
PADUB	
PAECSIS	: Programme d'Appui au fonctionnement de l'Etat Civil et à la mise en place d'un Système d'Information sécurisée
PAGAM/GFP	: Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques
PAGFPL	
PANETEM	: Plan D'action National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali
PARADDER	: Programme d'appui à La Réforme Administrative, à la Décentralisation et au Développement Economique Régional
PDESC	: Programmes de Développement Economique, Social et Culturel
PDI	: Programme de Développement Institutionnel
PEPAK	: Projet d'amélioration de l'accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement dans la région de Koulikoro
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNF	: Politique Nationale des Frontières
PNLEVT	: Politique Nationale de Prévention et de Lutte Contre L'Extrémisme Violent et Le Terrorisme
PNT	: Politique Nationale du Travail
PN-T	: Politique Nationale de Transparence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	: Plan Opérationnel
PP	: Projet/Programme

PPTD	: Programme Pays de Travail Décent
POTE	: Pays Pauvre Trop Endetté
PROJES	: Programme Jeunesse et Stabilisation Régions du Centre du Mali
PSDR	: Plan Stratégique de Développement Régional
PTDL	: Programme Transfrontalier de Développement Local
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTG	Programme de Travail Gouvernemental
RAC	: Réseau Administratif Du Commandement
RAP	: Rapport Annuel de Performance
RAT	: Réseau Administratif de Transmission
RAVEC	: Recensement Administratif A Vocation d'état Civil
RH	: Ressources Humaines
RECODE	
RNP	: Répertoire National des Projets
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
RSI	: Reformes Sectorielles Intégrées
SA	: Société Anonyme
SATFPSI	: Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure
SDER	: Stratégie Développement Economique Régional
SG	: Secrétariat General
SGG	: Secrétariat General du Gouvernement
SIG	: Système d'Information Géographique
SIJ	: Service d'Investigation Judiciaire
SITMA	: Système d'Information sur la Transparence au Mali
SKBO	: Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNEC	: Stratégie Nationale de l'Etat Civil
SNRRC	: Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes
SRAT	: Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSE	: Système de Suivi Evaluation
STDE	: Services Techniques Déconcentrés de l'état
SYNABEF	: Section Syndicale des Banques et Etablissements Financiers
SYNACOR	: Syndicat National des Chauffeurs et Conducteurs Routiers
TDR	: Termes de Reference
UCP	: Unité de Coordination du projet
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UGP	: Unité de gestion du projet
UNDAF	: Plan-Cadre Intégré des Nations Unies pour l'aide au Développement au Mali
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTM	: Union Nationale des Travailleurs du Mali
VFQ	: Villages/Fractions /Quartiers

## INTRODUCTION

---

Le Mali a connu une crise politico-sécuritaire consécutive à l'occupation, à partir de 2012, des régions du Nord par des groupes armés et le coup d'Etat du 22 Mars 2012. Pour la première fois depuis l'indépendance, l'intégrité territoriale du Mali a été menacée, remettant en cause la capacité interne du Mali à faire face aux innombrables défis, en premier lieu la garantie de sécurité physique des biens et des personnes. L'élection présidentielle de 2013 et la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, entre le Gouvernement et les groupes armés, le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 ont constitué le point de départ d'un nouveau processus d'engagement en faveur de l'unité et d'un développement équilibré entre les régions du Mali. D'un point de vue économique, cette crise a eu un impact négatif sur la création de richesse, avec notamment une croissance en berne en 2012 (-0,8%) et en 2013 (2,3%). A partir de 2014, le pays a renoué avec le dynamisme économique avec un taux de croissance de 7% permettant de jeter les bases d'un développement économique et social, inclusif et durable.

En 2020, les effets de la COVID-19 ont provoqué un déficit budgétaire s'établissant à 5,5% du PIB. On note toutefois qu'à partir de 2022, le taux de croissance du Mali contrairement aux années précédentes était inférieur à la moyenne des pays de l'UEMOA, ce qui peut s'expliquer par l'effet des sanctions économiques et financières. À cela, s'ajoute un pic d'inflation moyen en 2022 de (6% pour le Mali et 7% pour la Zone UEMOA)<sup>1</sup> qui s'explique par les conséquences du conflit en Ukraine. Les perspectives de croissance de 5,1% en 2023 et 5,3% en 2024 sont meilleures comparativement au niveau de croissance de 2022 de 3,7%.

---

<sup>1</sup> Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour les pays membres de l'UEMOA national – novembre 2022

Pour capitaliser les résultats du CREDD 2016-2018 en vue d'une stratégie proactive de transformation économique et sociale du Mali, le Gouvernement du Mali et ses partenaires ont décidé d'élaborer une nouvelle stratégie nationale de développement (CREDD 2019-2023) et de réaliser par la même occasion une nouvelle vision de développement de long terme à travers l'Etude Nationale Prospective Mali 2063, vingt ans après l'Etude Nationale Prospective Mali 2025. Adopté en Conseil des Ministres le 29 mai 2019, et formellement approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale, Le CREDD 2019-2023 est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Il constitue le principal instrument de négociation avec les partenaires au développement

Le Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD prévoit chaque année l'organisation d'une revue qui alimente le processus de préparation du Budget de l'Etat. Ce dispositif s'articule autour des revues sectorielles au niveau national et revues régionales du CREDD au niveau régional. Ainsi, demeurant la référence du Gouvernement en matière d'allocation des ressources budgétaires, le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 est complété par les mesures inscrites dans le Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement de Transition (PAPGT) 2022-2024 du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat. Ces actions prioritaires du PAPGT s'articulent notamment autour du renforcement de la sécurité et de l'organisation des élections.

Cette 12<sup>ème</sup> revue sectorielle a pour objectif de faire le point de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur au 31 décembre 2022 ; d'identifier les principales contraintes et d'étudier les perspectives 2023-2025. Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'État et les Collectivités territoriales, les organisations professionnelles, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre et porte sur la contribution du secteur « Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure » à l'élaboration du rapport de mise en œuvre du CREDD 2019-2023 pour l'année 2022.

Conformément au Décret n° 2021 – 0475/PT-RM du 26 juillet 2021, la CPS-SATFPSI couvre les Départements ministériels ci-après :

1. Ministère de la Refondation de l'Etat ;
2. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
3. Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ;
4. Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ;
5. Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social ;
6. Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes.

Le rapport sectoriel est en cohérence avec les axes stratégiques suivants du CREDD 2019-2023 :

- **AXE STRATEGIQUE 1** : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance ;

- **AXE STRATEGIQUE 2** : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble ;
- **AXE STRATEGIQUE 4** : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique
- **AXE STRATEGIQUE 5** : Développement du capital humain

De façon méthodologique, la présente revue s'articule autour de trois activités majeures :

1. la collecte des données auprès des structures du secteur;
2. le traitement des données collectées/réceptionnées : ces données ont été traitées par la CPS/SATFPSI et consolidées sous la supervision des points focaux du secteur ;
3. l'élaboration et la validation du rapport provisoire de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle par les acteurs du secteur ;
4. la finalisation du rapport après l'atelier de validation et la transmission du rapport final au Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est structuré comme suit :

Introduction

Contexte

- I. Etat de mise en œuvre des recommandations de la 11<sup>ème</sup> revue sectorielle
- II. Bilan
- III. Evolution des indicateurs
- IV. Difficultés et contraintes rencontrées
- V. Perspectives
- VI. Recommandations

## CONTEXTE :

---

L'organisation de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle fait suite à la lettre circulaire n°00805 MEF/SG du 08 mars 2023 du Ministre de l'Economie et des Finances relative à la préparation et la tenue des Revues des Budgets-programmes, des Revues des Projets-programmes, des Revues sectorielles, des Revues régionales, de la Revue CREDD et des ODD et de la Revue Budgétaire conjointe pour l'année 2023 conformément au Calendrier Harmonisé des Revues (CHR).

La revue sectorielle s'inscrit donc dans le processus de la revue du CREDD et de la préparation du budget de l'année 2024.

Le CREDD constitue le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel pour la période 2019-2023. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier en application du décret N°2018-0623/PM-RM du 8 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD.

L'année 2022 constitue la quatrième année de mise en œuvre du CREDD 2019-2023. A cet effet, cette 12<sup>ème</sup> revue sectorielle permettra de faire le bilan du secteur, à la fois sur le plan budgétaire, opérationnel et stratégique pour l'année 2022. Les différentes revues sectorielles contribueront donc à alimenter le rapport de suivi-évaluation de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 pour l'année 2022.

La revue sectorielle comme instrument institutionnel permet à tous les acteurs de participer au processus et d'être informés du niveau de mise en œuvre des politiques et des stratégies, afin de pouvoir vérifier si les stratégies adoptées sont efficaces et permettent de réduire la pauvreté. Le pilotage de la revue repose donc sur un suivi sectoriel assuré par la CPS, qui s'appuie sur les services centraux, régionaux et subrégionaux des Départements ministériels du Secteur. Ainsi, les données collectées sur l'état d'exécution annuelle des différentes politiques et des stratégies font l'objet de validation par les acteurs du Secteur (ateliers de consolidation et atelier de validation du rapport provisoire).

La revue sectorielle étant considérée comme l'une des activités régaliennes de la CPS, la 12<sup>ème</sup> revue s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme d'activités 2023 de la CPS.

Elle se tient dans un contexte marqué par la crise politique, la crise sécuritaire et la crise sanitaire mondiale de Covid-19 :

- la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et des recommandations des ANR ;
- la crise politique liée aux sanctions inhumaines imposées au Mali, le 9 janvier 2022 a fortement impacté la mise en œuvre des activités, en terme de stratégie de mise en œuvre et de délai d'exécution, du fait des mesures de gel des crédits budgétaires intervenu au courant de l'année ;
- la situation d'insécurité a également impacté la mise en œuvre des activités, en ce qui concerne les missions de suivi-évaluation et de collecte de données. Elle se traduit par des difficultés d'accès et de collecte de données dans certaines zones du pays ;
- la crise liée au Covid-19 a aussi impacté la mise en œuvre des activités, en terme de stratégie de mise en œuvre du fait du respect des mesures de prévention notamment la limitation des participants lors des rencontres.

Elle constitue également une des étapes du suivi de la mise en œuvre des différentes politiques/stratégies et Programmes du Budget Programme du Secteur, à savoir :

■ **Politiques et stratégies :**

1. Politique Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) ;
2. Politique Nationale de Transparence (PN-T) ;
3. Politique Nationale de Décentralisation ;
4. Politique Nationale des Frontières ;
5. Politique Nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 ;
6. Politique Nationale du Travail (PNT);
7. Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) ;
8. Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC).
9. Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes ;
10. Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la cohésion sociale.

■ **Programmes du Budget Programme :**

1. Programmes du Ministère de la Refondation de l'Etat ;
2. Programmes du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
3. Programmes du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
4. Programmes du Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la cohésion nationale ;
5. Programmes du Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social ;
6. Programmes du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes.

## I : ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 11<sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE

### 1.1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATIONS DE LA 11<sup>ème</sup> REVUE

La seule recommandation retenue à l'issue de la 11<sup>ème</sup> revue des politiques/stratégies est relative à l'institution de l'élaboration systématique de rapports d'activités pour faciliter la collecte des données. Voir le tableau ci-dessous.

**Tableau 1: Etat d'exécution de la recommandation de la 11<sup>ème</sup> revue sectorielle**

N°	Recommandation	Structures responsables	Structures impliquées	Etat d'exécution	Actions réalisées
1	Instituer l'élaboration systématique de rapports d'activités pour faciliter la collecte des données	Cabinets des six ministères sectoriels	CPS	Réalisée	Organisation des rencontres à la CPS avec les points focaux du secteur.

Source : CPS/SATFPSI-2023

## **II.BILAN**

### **2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES**

Le Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure totalise, au terme de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle dix (10) politiques/stratégies validées dont sept (07) politiques et deux (03) stratégies. Les politiques/stratégies se répartissent comme suit :

1. le Ministère de la Refondation de l'Etat compte, au total, deux (02) politiques, la Politique nationale de la Gestion Axée sur les Résultats et la Politique Nationale de Transparence ;
2. le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation compte, au total, deux (02) politiques et une (01) stratégie : les Politiques nationales de Décentralisation, des Frontières et la Stratégie nationale de l'Etat Civil ;
3. le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile compte une seule stratégie, la Stratégie nationale de Réduction des Risques et Catastrophes ;
4. le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale compte une Politique, la Politique Nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au mali depuis 1960 ; la stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ;
5. le Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social compte une seule politique, il s'agit de la Politique nationale du Travail ;
6. le Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes, une politique, celle de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

## 2.2. PRESENTATION DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

### 2.2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :

#### 2.2.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

Le Mali dispose d'un document de politique à moyen terme, la politique de la Gestion axée sur les Résultats, adopté en juin 2015 et approuvé par le Conseil des ministres en janvier 2017.

##### **A. L'objectif global**

L'objectif global est d'implanter la Gestion Axée sur les Résultats dans l'Administration publique en vue de la rendre plus efficace dans sa capacité de servir les populations et à même d'assurer un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources publiques au regard des exigences du développement.

##### **B. Objectifs Spécifiques**

La GAR appliquée au secteur public est une approche de gestion qui aide l'Administration à :

- clarifier les priorités de politique et concentrer les dépenses publiques en conséquence;
- planifier les politiques/programmes/projets publics conformément aux principes GAR;
- faire le suivi et l'évaluation de leur efficacité et de leur efficience à obtenir des produits et à atteindre ses résultats généralement mesurés en termes d'indicateurs de résultats et d'impact sur les groupes cibles;
- ajuster les politiques, les programmes ainsi que les systèmes de gestion internes en fonction des résultats obtenus pour ainsi devenir une organisation apprenant de son expérience (Learning Organization);
- accroître la transparence et l'imputabilité des gestionnaires envers les citoyens.

#### 2.2.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)

Le Mali possède un document cadre de politique Nationale de Transparence PNT, approuvé par le Conseil des ministres en janvier 2015.

L'élaboration de la Politique nationale de Transparence s'inscrit dans le cadre de la promotion de la transparence et de l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques. Elle trouve son fondement dans la Constitution et dans les instruments juridiques comme le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption du 21 décembre 2001, la Convention multilatérale des Nations Unies contre la Corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, les directives de l'UEMOA relatives entre autres à la transparence dans la gestion des finances publiques ainsi qu'à la réforme des marchés publics. La Politique nationale de Transparence définit un cadre référentiel pour toutes les initiatives visant à promouvoir la transparence dans la gestion publique ainsi que les principes directeurs devant les encadrer et les guider. Elle propose dans cette perspective, des dispositifs législatifs, institutionnels et opérationnels, assortis de plan d'actions, pour la mise en œuvre de ses activités.

### **A. Objectif général**

La politique nationale de transparence vise à poser les fondements d'une « culture de la transparence » dans l'administration publique en vue de parvenir à terme à un « Gouvernement ouvert. » Elle vise à mettre l'accent sur les mesures préventives par la valorisation de l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques.

### **B. Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, la politique nationale de transparence vise à :

- définir et proposer un cadre de mise en cohérence des initiatives antérieures, actuelles et à venir visant à promouvoir et améliorer la transparence et l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques ;
- définir des principes directeurs devant encadrer et guider la politique ;
- compléter les actions menées jusqu'à jour par la promotion de mesures de prévention en renforçant l'efficacité des outils existants pour un meilleur accès des citoyens à l'information ;
- proposer les adaptations et évolutions nécessaires du cadre existant (juridique, institutionnel, etc.) et le cas échéant son renforcement par des mesures nouvelles telles que suggérées par le présent document (par exemple par la mise en œuvre d'un système d'information intégré et accessible aux citoyens) ;
- sur la base d'un examen critique des meilleures pratiques internationales en matière de transparence, proposer un niveau raisonnable de performance à court, moyen et long terme tout en capitalisant sur les initiatives antérieures ;
- proposer un plan d'actions pragmatique et réaliste (assorti de mesures ciblées d'accompagnement) de déploiement du dispositif opérationnel.

### **2.2.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

Le Mali dispose d'un document de planification stratégique à moyen terme, le Document Cadre de Politique nationale de Décentralisation (**DCPND**). Ce document sert de cadre de référence depuis 2005, date de sa première génération (2005-2014). La deuxième génération du Document cadre de politique de décentralisation deuxième génération (DCPND II) et son plan d'action 2017-2021 approuvés en conseil des ministres suivant Décret n°2017-0818 /P-RM du 26 septembre 2017.

#### **A. Les principes directeurs**

La politique de décentralisation du Mali, mise en œuvre à partir de 1992, a été bâtie autour des principes directeurs suivants :

- le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire ;
- le respect de la libre administration des collectivités territoriales ;
- le respect des spécificités locales dans la réorganisation territoriale ;
- la gestion démocratique et transparente des collectivités territoriales ;
- la subsidiarité ;
- la progressivité et la concomitance dans le transfert des compétences et des ressources ;
- la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les collectivités territoriales.

## **B. Objectifs de la politique nationale de décentralisation :**

La Politique nationale de Décentralisation (DCPND 2017-2021) s'articule autour des 5 objectifs généraux suivants, déclinés en objectifs spécifiques :

- **Objectif Général n°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains.**
  - Objectif spécifique n°1.1 : Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement régional ;
  - Objectif spécifique n°1.2 : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois au niveau régional et local ;
  - Objectif spécifique n°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomérations sur le territoire.
- **Objectif Général n°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales.**
  - Objectif spécifique n°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive ;
  - Objectif spécifique n°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales ;
  - Objectif spécifique n°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens.
- **Objectif Général n°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**
  - Objectif spécifique n°3.1 : Rendre plus efficace la déconcentration ;
  - Objectif spécifique n°3.2 : Systématiser le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales afin d'accroître la redevabilité des élus.
- **Objectif Général n°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**
  - Objectif spécifique n°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de village, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales ;
  - Objectif spécifique n°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local ;
  - Objectif spécifique n°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique ;
  - Objectif spécifique n°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales.
- **Objectif Général n°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**
  - Objectif spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ;
  - Objectif spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale ;
  - Objectif spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide publique au Développement.

### **2.2.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

La Politique Nationale des Frontières relue est le fruit d'un effort collectif, surtout avec la participation des Autorités Administratives, des Collectivités Territoriales, de la Société Civile,

du Secteur Privé, des Syndicats, etc., aux trois niveaux : national, régional et local, mais aussi avec l'accompagnement et l'appui technique des PTF dont: i) l'Assistance Technique du PARADDER auprès du MATDRE et ii) la contribution financière des Partenaires Techniques et Financiers de la Coopération Allemande (GIZ/PFUA), de l'OIM, de la MINUSMA, de EUCAP-SAHÉL et du PNUD.

### **A. Objectif global**

La Politique Nationale des Frontières est le document cadre ayant comme objectif global de servir de référence en matière de gestion des frontières pour la préservation de la souveraineté nationale, la sauvegarde de l'intégrité du territoire, la restauration de l'autorité de l'Etat, la mise en œuvre des politiques sectorielles et stratégies de développement des espaces frontaliers et transfrontaliers.

### **B. Objectifs stratégiques**

Elle s'articule autour de six grands objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1** : Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/ démarcation des frontières ;
- **Objectif stratégique 2** : Promouvoir la coopération transfrontalière par l'impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d'investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers ;
- **Objectif stratégique 3** : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières ;
- **Objectif stratégique 4** : Renforcer les capacités des acteurs dans les différents domaines de la PNF ;
- **Objectif stratégique 5** : Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la PNF et du Plan d'Actions ;
- **Objectif stratégique 6** : Renforcer le cadre institutionnel en vue d'impulser la coordination, le pilotage et le suivi- évaluation de la mise en œuvre de la PNF.

#### **2.2.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

Le Mali dispose d'un document de politique à moyen terme, Politique nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 et son Plan d'actions 2021-2025 approuvés par le Conseil des ministres suivant décret n°2021-0591/PT-RM du 10 septembre.

### **A. Objectif global**

L'objectif général de la politique nationale de réparation est de « contribuer à la construction d'un Mali juste, pacifique, uni et réconcilié à travers la restauration de la dignité des victimes par une réparation adéquate des préjudices causés aux victimes, tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux autres personnes en situation de vulnérabilité ».

## **B. Objectifs spécifiques**

La mise en œuvre de la politique nationale de réparation vise cinq (5) objectifs spécifiques qui sont :

- mettre en place le cadre législatif et réglementaire de la réparation ;
- identifier les victimes devant bénéficier de la réparation ;
- déterminer et évaluer les préjudices subis donnant lieu à réparation ;
- déterminer les formes de réparations appropriées ;
- assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique.

## **C. Stratégies**

La politique nationale de réparation s'articule autour de trois (3) axes stratégiques, à savoir :

- l'identification des victimes éligibles à la réparation ;
- la détermination et l'évaluation des préjudices donnant lieu à réparation ;
- la détermination des différentes mesures de réparation, qu'elles soient individuelles, collectives, spécifiques aux femmes et aux enfants ou qu'elles garantissent la non-répétition des violations.

### **2.2.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

En vue de promouvoir les relations entre les acteurs du monde du travail afin d'assurer la protection des salariés d'une part et de renforcer la compétitivité et la rentabilité des entreprises, d'autre part, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale du Travail (PNT).

#### **A. Objectif général**

La politique Nationale du Travail est un cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine du travail.

Son objectif général est d'améliorer les conditions de travail et la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.

Elle s'inscrit intimement dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali (CREDD 2019-2023) et sa mise en œuvre nécessite une forte articulation avec d'autres politiques sectorielles comme la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et la Politique Nationale de Formation Professionnelle (PNFP).

#### **B. Objectifs spécifiques :**

Ainsi, la PNT est bâtie autour des quatre (04) objectifs spécifiques suivants :

- **Objectifs spécifiques N°1** : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent : il s'agit d'améliorer le cadre juridique et institutionnel du travail et de renforcer les capacités opérationnelles des intervenants du monde du travail ;
- **objectifs spécifiques N°2** : Promouvoir la santé et la sécurité au travail : dans ce cadre l'accent est mis sur la prévention des risques professionnels, la lutte contre les pires formes de travail des enfants, ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose en milieu de travail ;

- **objectifs spécifiques N°3** : Promouvoir l'égalité au travail, en mettant en place des mécanismes de lutte contre la discrimination dans l'emploi et la profession ;
- **objectifs spécifiques N°4** : Promouvoir le dialogue social à travers le renforcement du cadre de dialogue social par la consolidation des instruments de concertation et la mise en place de nouveaux instruments pertinents, la sensibilisation, la formation et l'information des partenaires sociaux en vue de développer une culture de dialogue social au niveau national.

### **2.2.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

Le Mali dispose d'un document de politique à moyen terme, la Politique nationale de Prévention et de Lutte contre l'extrémisme violent et le Terrorisme (PNLEVT) et son plan d'actions (2018-2020) approuvés par le Conseil des ministres suivant décret n°2018-0197/P-RM du 26 février 2018 portant approbation de la PNLEVT.

Le plan d'actions (2018-2020) de la PNLEVT est arrivé à terme depuis le 31 décembre 2020, le nouveau plan d'Action pour la période 2022-2026 a été validé, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et est en cours d'adoption.

La PNLEVT s'appuie sur les principes suivants :

- le caractère sacré de la vie humaine et l'inviolabilité de son intégrité physique ;
- la garantie de la laïcité de l'Etat, de la liberté de religion et du culte, de la liberté d'expression ;
- l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égal accès pour tous à la justice ;
- le droit pour tout citoyen de participer à la production de la richesse nationale et d'en jouir conformément aux lois et règlements ;
- la coopération avec les Etats voisins et la communauté internationale dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

#### **A. OBJECTIFS :**

##### **a) Objectif général :**

Mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du gouvernement et ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

##### **b) Objectifs spécifiques :**

De l'objectif général ci-dessus, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- élaborer un document de référence et créer un cadre de concertation adéquat avec l'implication de tous les acteurs concernés ;
- identifier et évaluer les menaces afin d'éliminer les conditions propices au développement de l'extrémisme violent et du terrorisme commis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de territoire national ;

- renforcer le sentiment d'appartenance à une même nation juste et solidaire et intensifier les mesures de lutte contre l'impunité conformément aux instruments internationaux dont le Mali est partie ;
- apporter des réponses justes et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent perpétrés sur le territoire national dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit.

## **B. STRATEGIE :**

Elle s'articule autour de cinq piliers : la prévention, la protection, la poursuite, la réponse et la cohésion sociale.

### • **Pilier 1 : la prévention**

- **Objectif spécifique 1.** Eliminer les conditions propices à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme ;
- **Objectif spécifique 2.** Circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, à la radicalisation et à l'extrémisme violent ;
- **Objectif spécifique 3.** Priver les extrémistes violents et les groupes terroristes de moyens, d'espace et capacités techniques pour mener leurs opérations ;
- **Objectif spécifique 4.** Renforcer les capacités et les moyens des services de renseignements, des personnes et agents chargés de l'application des lois ;
- **Objectif spécifique 5.** Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme ;

### • **Pilier 2 : La protection**

- **Objectif spécifique 1 :** Préserver l'intégrité du territoire national ;
- **Objectif spécifique 2 :** Protéger les citoyens, les biens, le patrimoine matériel de l'Etat et des collectivités territoriales contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

### • **Pilier 3 : La poursuite**

- **Objectif spécifique 1 :** Renforcer l'arsenal juridique institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- **Objectif spécifique 2 :** Renforcer la coopération dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes ;
- **Objectif spécifique 3 :** Harmoniser l'arsenal institutionnel et juridique national avec les instruments juridiques internationaux en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

### • **Pilier 4 : La réponse**

- **Objectif spécifique 1 :** Améliorer le cadre institutionnel de l'action humanitaire et de gestion de crises ;
- **Objectif spécifique 2 :** Renforcer la résilience des populations victimes d'actes terroristes et d'extrémisme violent ;
- **Objectif spécifique 3 :** Développer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de gestion des conséquences des attaques terroristes ;

- **Pilier 5 : La cohésion sociale**

- **Objectif spécifique 1 :** Promouvoir les pratiques démocratiques et de bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits humains ;
- **Objectif spécifique 2 :** Harmoniser le développement des régions du pays ;
- **Objectif spécifique 3 :** Promouvoir l'intégration et l'insertion des couches sociales vulnérables sur l'ensemble du territoire national.

#### **2.2.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

La Stratégie Nationale de l'état civil résulte de la reconnaissance de l'importance des Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales (CRVS) dans la promotion de l'agenda de développement en Afrique.

Consécutives à l'évaluation des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'état civil, la stratégie nationale de l'état civil, adoptée en Conseil des ministres suivant le décret n°2018- 0668/P-RM du 16 août 2018 pour la période 2018-2022, constitue désormais le cadre de référence pour les interventions dans ce domaine.

##### **A. Objectif général :**

L'objectif général est d'améliorer la performance/ l'efficacité du système d'enregistrement des faits d'état civil comme moyen d'assurer l'exercice de la citoyenneté formelle, la sécurité juridique du citoyen, la paix et la stabilité, la reconnaissance du statut et des droits humains en général, et spécifiquement des femmes et des enfants et de produire des statistiques sociodémographiques, utiles à la planification des politiques et programmes de développement.

##### **B. Objectifs spécifiques :**

- améliorer le cadres juridique, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits et des statistiques vitales notamment par la mise en place d'un système d'interopérabilité entre les différentes institutions concernées par les questions de l'état civil ;
- renforcer les capacités des acteurs concernés par les questions d'état civil ;
- promouvoir l'adhésion des populations à l'enregistrement systématiques des faits d'état civil ;
- améliorer la couverture spatiale des services de l'état civil ;
- assurer le financement du système de l'état civil par l'Etat et les collectivités territoriales ;
- améliorer la qualité et la sécurisation des documents de l'état civil ;
- améliorer la qualité de la production et de l'utilisation des statistiques vitales ;
- mettre en place un mécanisme de collecte et de gestion des données sur les causes des décès (mise en place d'outils, définition de rôles des acteurs, mécanisme de communication et d'échanges de données entre acteurs du système...) ;
- développer une procédure pour le plaidoyer et le renforcement du système d'enregistrement des faits et des statistiques vitales ;
- lutter contre l'apatridie ;

- promouvoir l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le traitement des faits d'état civil et la production des statistiques vitales ;
- mettre en place un mécanisme de pilotage et de suivi-évaluation du système.

Les actions sont répertoriées par axe stratégique et par objectif opérationnel.

La stratégie nationale est bâtie autour de six (6) axes stratégiques :

- **Axe stratégique n°1** : le renforcement des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales (CRVS) :
  - *Objectif opérationnel n°1.1* : renforcer le cadre juridique ;
  - *Objectif opérationnel n°1.2* : renforcer les cadres institutionnel et organisationnel ;
- **Axe stratégique n°2** : l'amélioration de la qualité de l'offre de service du système CRVS :
  - *Objectif opérationnel n°2.1* : couvrir au moins 90% des structures impliquées dans la gestion et le fonctionnement du système CRVS en ressources humaines qualifiées ;
  - *Objectif opérationnel n°2.2* : renforcer les capacités d'au moins 90% des ressources humaines impliquées dans la gestion et le fonctionnement du système CRVS ;
  - *Objectif opérationnel n°2.3* : renforcer au moins 95% des structures du système CRVS en infrastructures et en équipements ;
  - *Objectif opérationnel n°2.4* : informatiser à hauteur de 90% au moins la gestion des actes de l'état civil ;
- **Axe stratégique n°3** : la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil :
  - *Objectif opérationnel n°3.1* : rapprocher les services de l'état civil des populations ;
  - *Objectif opérationnel n°3.2* : réaliser des campagnes d'IEC/CCC sur l'importance et l'utilité des faits d'état civil ;
- **Axe stratégique n°4** : l'amélioration de la qualité de la collecte, de la production et de l'utilisation des statistiques vitales :
  - *Objectif opérationnel n°4.1* : mettre en place un système performant de collecte, de traitement, de production et de diffusion des statistiques vitales ;
  - *Objectif opérationnel n°4.2* : promouvoir l'utilisation des statistiques vitales ;
- **Axe stratégique n°5** : le financement de la stratégie nationale de l'état civil :
  - *Objectif opérationnel n°5.1* : accroître et garantir le financement du système de l'état civil par l'Etat et les collectivités territoriales ;
  - *Objectif opérationnel n°5.2* : mobiliser le financement complémentaire auprès des partenaires techniques et financiers ;
- **Axe stratégique n°6** : le pilotage et le suivi évaluation de la stratégie nationale de l'état civil :

- *Objectif opérationnel n°6.1. : piloter la stratégie nationale de l'état civil ;*
- *Objectif opérationnel n°6.2. : suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de l'état civil.*

### 2.2.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

Le Mali est régulièrement confronté à des catastrophes naturelles et est particulièrement vulnérable à la sécheresse, aux inondations, aux invasions acridiennes, aux épidémies et épizooties. Cette vulnérabilité est liée principalement, à son enclavement au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre sept pays (Algérie, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger) et son climat de type sahélien, tropical sec, présentant une grande variabilité alternant périodes sèches et de fortes précipitations. Elle est aussi liée, en période de pluies, aux crues des deux grands fleuves Niger et Sénégal et de leurs affluents, qui constituent un important réseau hydrographique inscrit dans d'immenses bassins versants que le Mali partage avec douze pays.

La vulnérabilité du Mali est accentuée par des facteurs socio-économiques et environnementaux, en particulier : une économie essentiellement basée sur une agriculture pluviale, un problème d'aménagement du territoire et d'occupation des sols ...

Une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (RRC) au Mali a été rédigée en juin 2013. Trois objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Intégrer la RRC dans les politiques et programmes de développement durable ;
- Mettre en place et renforcer les institutions, les mécanismes et les moyens pour améliorer la résilience des communautés ;
- Incorporer systématiquement des méthodes de RRC dans les programmes d'urgence, de préparation et de relèvement.

### 2.2.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE



A travers cette stratégie nationale, la vision de l'Etat est de « **Bâtir une nation forte, unie et fraternelle, réconciliée dans sa diversité en privilégiant le dialogue, le pardon, le vivre-ensemble d'ici à 2031** »

#### A. OBJECTIFS :

- **Objectif général :**

L'objectif général est de « Parvenir à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et au vivre ensemble pour une paix durable ».

- **Objectifs spécifiques :**

- **Objectif spécifique 1** : Faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation et assurer la coordination de sa mise en œuvre ;
- **Objectif spécifique 2** : Renforcer le dialogue et le vivre-ensemble ;
- **Objectif spécifique 3** : Consolider les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de la promotion de la paix ;
- **Objectif spécifique 4** : Renforcer les capacités des acteurs en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale ;
- **Objectif spécifique 5** : Renforcer la coordination et le partenariat autour de la cohésion sociale et la réconciliation.

## **B. AXES STRATEGIQUE :**

La présente stratégie s'articule autour de six (06) axes stratégiques :

- **axe stratégique 1**: Vulgarisation de l'Accord pour la Paix et coordination de sa mise en œuvre;
- **axe stratégique 2** : Promotion de la culture de la paix et des Droits de l'Homme ;
- **axe stratégique 3** : Renforcement des mécanismes et méthodes de prévention et de gestion des conflits ;
- **axe stratégique 4** : Promotion de projets intégrateurs ;
- **axe stratégique 5** : Renforcement des capacités des acteurs de la réconciliation (acteurs institutionnels et société civile : légitimités traditionnelles, religieuses et coutumières, femmes et jeunes etc.);
- **Axe stratégique 6** : Renforcement des capacités de pilotage et de suivi du processus de mise en œuvre.

### **2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

#### **2.2.2.1. PROGRAMMES DU MRE**

Conformément aux dispositions du Décret n°2021-0474/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, le Ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de refondation de l'État.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la participation à la conduite des réformes institutionnelles et administratives relatives à la modernisation et à la consolidation de l'État de droit et de la démocratie;
- la mobilisation des forces politiques et sociales dans le cadre de l'action gouvernementale pour la reconstruction de la nation;
- la promotion de la réduction du train de vie de l'État et la transparence dans la gestion des affaires publiques, la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption;
- la proposition de mesures pour l'adaptation de l'État aux réalités socioculturelles, l'amélioration de la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique;
- la facilitation et le suivi des relations entre le Gouvernement et les Institutions de la République.

La mise en œuvre des missions du Ministère de la Refondation de l'Etat se fait à travers deux (02) programmes :

■ **Programme : 1.044: Administration Générale et Contrôle**

Ce programme s'articule autour de deux objectifs :

- l'amélioration de la coordination et le pilotage de la politique du département ;
- la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.

Il est mis en œuvre à travers deux actions :

- Action 01 : Pilotage et coordination de la politique de réforme de l'Etat ;
- Action 02 : Gestion financière et matérielle.

Il est construit autour des activités du Cabinet, de la Direction des Finances et du Matériel et de la Mission d'Appui à la Réforme de l'État.

■ **Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles**

Le programme vise à élaborer les éléments de la politique nationale de modernisation de l'État et assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre.

Le programme s'articule autour de trois objectifs qui sont :

- créer les conditions d'implantation de la gestion axée sur les résultats dans l'administration publique;
- améliorer la performance de l'administration publique et la qualité des services délivrés aux citoyens ;
- assurer le pilotage politique et technique de la réforme de l'Etat.

Il est construit autour du Programme de Développement Institutionnel et porté par le Commissariat au Développement Institutionnel.

Ce programme est mis en œuvre à travers l'action "Réformes Administratives et Institutionnelles ».

### **2.2.2.2. PROGRAMMES DU MATD**

En application des dispositions du Décret n°2021-0474/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'organisation de la représentation territoriale de l'Etat ;
- la coordination et le contrôle de l'action des représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives ;
- appui à l'organisation des opérations électorales et référendaires, en rapport avec les autres structures intervenant dans ces opérations ;
- la gestion des frontières nationales et la promotion de la coopération décentralisée au niveau national, frontalier et international ;
- la gestion de l'état civil ;
- la gestion des personnes réfugiées au Mali ;

- l'élaboration et le suivi de l'application de la législation relative aux fondations, aux associations et aux groupements et partis politiques ;
- la coordination des relations du Gouvernement avec les partis, les groupements politiques et les associations ;
- l'information régulière du Gouvernement sur la situation politique et sociale du pays ;
- la participation à l'organisation des opérations de retour des Maliens réfugiés dans les pays voisins ;
- la création, la suppression, la scission ou la fusion de Collectivités territoriales ;
- la définition de mesures propres à faciliter l'exercice des compétences des Collectivités territoriales ;
- le contrôle de la régularité juridique des délibérations des Collectivités territoriales ;
- le suivi des relations entre les Collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers et/ou les organisations non gouvernementales, en rapport avec le ministre chargé de la Coopération internationale ;
- la mise en cohérence des politiques et programmes de développement des Collectivités territoriales avec ceux de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de stratégies visant à accroître les ressources financières des collectivités locales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Le MATD dispose de cinq programmes :

Le programme n° 2.037 Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière et le programme n°2.038 Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales concernent respectivement la Politique nationale des frontières et la Politique nationale de la Décentralisation.

**■ Programme : 1.014 Administration Générale et Contrôle ;**

Le programme s'occupe de la coordination et du suivi des politiques et stratégies ainsi que la gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines du département.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de quatre objectifs spécifiques : (i) mettre en synergie les actions des services centraux, des circonscriptions administratives et des projets/programmes du département ; (ii) assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département; (iii) contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées ; (iv) améliorer le cadre juridique et institutionnel de la déconcentration.

Il est mis en œuvre à travers (04) actions que sont : (i) Coordination et pilotage de la politique du département, (ii) Gestions financière et matérielle et humaine, (iii) Planification, Programmation et Suivi-évaluation et (iv) Processus de décentralisation et de déconcentration.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, la Cellule de Planification et de Statistiques du secteur de l'Administration Territoriale, Fonction

publique et sécurité intérieure, la Direction des Finances et du Matériel du MATD, la Direction des ressources Humaines du secteur de l'Administration générale, la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du MATD et l'Inspection de l'intérieure.

■ **Programme : 2.036 Administration du Territoire ;**

Le programme 2.036 vise le renforcement de la déconcentration et la protection des libertés publiques. Il assure l'administration du territoire à travers la mise en œuvre et le contrôle des politiques relatives à : i) l'organisation générale du territoire ; ii) appui à l'organisation des élections ; iii) la gestion de l'état civil ; iv) la promotion des libertés publiques ; v) la gestion des risques et conflits.

Il vise quatre objectifs spécifiques : (i) Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives (ii) Assurer l'exercice effectif des libertés publiques ; (iii) Renforcer et Améliorer le Système Electoral ; (iv) adapter et Renforcer le système d'Etat Civil.

Les unités opérationnelles rattachées au programme sont la Direction générale de l'Administration du territoire, la Direction nationale de l'état civil et le Centre de traitement des Données de l'état civil, les Gouvernorats, les Préfectures et les sous-préfectures.

■ **Programme : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Ce programme consiste à mettre en œuvre une politique de gestion des frontières à travers la matérialisation consensuelle des frontières, le développement harmonieux des zones frontalières et l'intégration de proximité des populations frontalières par la promotion de la coopération transfrontalière.

Le cadre de performance du programme 2037 est bâti autour de quatre (04) objectifs spécifiques : (i) renforcer la coopération administrative frontalière ; (ii) favoriser l'intégration de proximité des populations de part et d'autre des frontières ; (iii) équiper et développer les zones frontalières ; (iv) matérialiser les frontières.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction nationale des frontières à travers la Politique nationale des frontières.

■ **Programme : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme vise à contribuer à l'amélioration du pilotage stratégique des politiques de décentralisation, de déconcentration et de développement des Collectivités Territoriales.

Le cadre de performance du programme 2.038 est bâti autour de trois objectifs spécifiques : (i) améliorer la qualité des services rendus par les Collectivités Territoriales ; (ii) améliorer la prévisibilité des ressources financières des Collectivités Territoriales ; (iii) renforcer les capacités des élus et des agents des Collectivités Territoriales.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont la Direction générale des Collectivités territoriales, l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriale et le Centre de formation des Collectivités territoriale, à travers la Politique nationale de la Décentralisation.

### ■ Programme : 2.064 Développement Régional et Local

Le programme 2.064 développement régional et local contribue à l'amélioration de la politique de développement à travers :

- la réduction des disparités régionales dans les programmes de développement économique et social ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des contrats-plans Etat/régions ;
- la mise en cohérence des politiques et programmes de développement des collectivités territoriales avec ceux de l'Etat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou stratégies visant à accroître les ressources financières des collectivités territoriales ;
- l'appui à la définition et à la gestion des espaces agricoles et pastoraux ;
- l'aménagement de pôles de développement, en rapport avec les ministres chargés de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de l'élevage et de la pêche. Ce programme est composé de deux (02) actions que sont :
  - Assistance aux collectivités territoriales ;
  - Renforcement des actions de développement dans les régions du nord.

Le cadre de performance du programme 2.064 développement régional et local est bâti autour de trois (3) objectifs spécifiques : (i) renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre du développement régional et local ; (ii) améliorer la mobilisation des ressources au profit du développement régional et local ; (iii) contribuer à la préservation de la paix et au développement des Régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka.

#### 2.2.2.3. PROGRAMMES DU MSPC

Le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine de la Sécurité intérieure et de la protection Civile.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et l'application des règles dans les domaines de la Sécurité intérieure et de la Protection civile ;
- la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- la protection des institutions de la République, des autorités publiques, des espaces, ouvrages et bâtiments publics ;
- la prévention des troubles à l'ordre public, le rétablissement et le maintien de l'ordre public;
- la réglementation relative aux sociétés privées de gardiennage et de surveillance et la surveillance de l'exercice de leurs activités ;
- la préparation, l'équipement et l'emploi des Forces de Sécurité ;
- l'élaboration et l'application des règles d'utilisation de la voie publique et des espaces ouverts au public ;
- l'organisation des secours en cas de sinistres et de calamités naturelles ;
- la lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme ;
- le contrôle de l'installation des équipements de surveillance dans les espaces ouverts au public et dans le domaine public ;

- l'information régulière du Gouvernement sur la situation sécuritaire et sur les risques et menaces d'atteinte à la Sécurité intérieure.

Le MSPC dispose de trois programmes qui sont mis en œuvre à travers la Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure (LOPSI):

■ **Programme : 1.010 Administration Générale :**

Il a pour objet l'application de la politique du gouvernement en matière de sécurité intérieure et de la protection civile, la coordination, la supervision administrative et technique des forces de sécurité et de la protection civile. Il assure la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du département.

Le cadre de performance du programme 1.010 est bâti autour de trois objectifs spécifiques : (i) assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département ; (ii) assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ; (iii) assurer la gestion et le développement des ressources humaines.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, l'Inspection des Services de sécurité et de Protection civile et la Direction des Finances et du Matériel du MSPC et la Direction des ressources Humaines du secteur de la Sécurité.

■ **Programme : 2.021 Ordre et Sécurité**

Le cadre de performance du programme 2.021 est bâti autour de deux objectifs spécifiques : (i) assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ; (ii) lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont la Direction générale de la Police nationale, la Direction générale de la Gendarmerie nationale, l'Etat-major de la Garde nationale, la Direction de la Police technique et scientifique, le Secrétariat permanent de la lutte contre la Prolifération des Armes légères et la Direction de l'Office central des Stupéfiants.

■ **Programme : 2.022 Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours**

Le cadre de performance du programme 2.022 est bâti autour de deux objectifs spécifiques : (i) prévenir le sinistre et réduire ses effets néfastes sur la population ; (ii) secourir les victimes.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction générale de la Protection civile à travers la Stratégie nationale de Réduction des Risques et Catastrophes.

#### **2.2.2.4. PROGRAMMES DU MRPCN**

Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Réconciliation nationale prépare et met en œuvre la politique nationale en vue du renforcement de la Réconciliation nationale, de la Cohésion sociale et de la Paix. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la conduite du processus de dialogue inclusif et de réconciliation nationale ainsi que le suivi des institutions mises en place à cet effet ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, issu du processus d'Alger ;
- la participation aux négociations en vue de parvenir à une paix durable ;
- la participation au suivi des relations du Mali avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales impliqués dans le processus de rétablissement et de consolidation de la paix dans les Régions du Nord ;
- l'instauration d'un climat de paix et de confiance entre les différentes communautés ;
- la participation à la sensibilisation et à l'information pour le retour au Mali des Maliens réfugiés à l'extérieur.

Le Département est structuré en deux (02) programmes.

#### ■ Programme : 1.016 Administration Générale

Le programme administration générale s'occupe de:

- la coordination, l'évaluation, le contrôle, l'animation et la supervision des activités du département;
- la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Le cadre de performance du programme administration générale est bâti autour de trois objectifs spécifiques: (i) coordonner l'élaboration et la mise œuvre de la politique nationale de la Réconciliation; (ii) renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation nationale; (iii) assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financière du département.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre et la Direction des Finances et du Matériel du MRPCN.

#### ■ Programme : 2.040 Renforcement du Processus de Dialogue et de Réconciliation Nationale

Le programme Renforcement du processus de Dialogue et de Réconciliation Nationale " vise à contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers, entre autres, la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques.

Le cadre de performance du programme 2.040 est bâti autour de trois objectifs spécifiques : (i) établir la vérité sur les violations graves des droits de l'Homme qui ont eu lieu au Mali, en prenant en compte les causes, la nature et les conséquences de ces violations et pour en établir les responsabilités ; (ii) restaurer la dignité de la victime en lui donnant l'occasion de dire ce qu'elle a vécu en faisant des recommandations pour des mesures de réparations ; (iii) promouvoir la Justice et la Réconciliation et éviter la récurrence des violations.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, la Mission d'Appui à la Réconciliation Nationale et les Equipes d'Appui à la Réconciliation nationale.

### 2.2.2.5. PROGRAMMES DU MTFPDS

Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines du Travail et de la Fonction publique et du Dialogue social.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la prévention et la gestion des conflits collectifs ;
- la coordination des rapports du Gouvernement avec les organisations syndicales et patronales ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la législation du Travail dans le Secteur privé ;
- la lutte contre le travail des enfants, les discriminations et les harcèlements dans les lieux du travail ;
- l'élaboration, l'application ou le contrôle de l'application des règles relatives à l'emploi du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique salariale et de rémunération de l'Etat ;
- l'amélioration de la performance du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et l'application des règles relatives à la détermination de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires.

Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue social possède trois (03) programmes.

#### ■ Programme : 1.012 Administration Générale

Ce programme s'articule autour de la conduite de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière du Dialogue Social, du Travail et de la Fonction Publique, de la gestion des ressources matérielles et financières du département, du suivi de la mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration au sein du Ministère.

Il est composé de trois (03) Actions :

- **Action 1** : Conduite et pilotage de la politique du travail, du dialogue social ;
- **Action 2** : Processus de décentralisation et de déconcentration ;
- **Action 3** : Gestion des ressources financières et matérielles.

Le cadre de performance du programme 1.012 est bâti autour de trois (03) objectifs spécifiques.

Il s'agit de :

- Objectif 1 : préserver et consolider la paix sociale ;
- Objectif 2 : promouvoir le dialogue social ;
- Objectif 3 : Promouvoir la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines de l'Etat ;
- Objectif 4 : assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel du MTFPDS et la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du MTFPDS.

#### ■ **Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État**

Le Programme 2.030 est consacré au recrutement et à la gestion des carrières des agents de l'Etat.

Il poursuit quatre (04) objectifs spécifiques qui concourent à la résolution des problèmes relatifs à la gestion des ressources humaines de la Fonction publique de l'État. Il s'agit de :

- **Objectif N°1** : maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction publique de l'Etat par l'harmonisation du fichier de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel avec le fichier du Bureau central de la Solde ;
- **Objectif N°2** : satisfaire les besoins en formation et en recrutement ;
- **Objectif N°3** : disposer d'un système d'informations national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible ;
- **Objectif N°4** : assurer l'équité genre dans la Fonction publique de l'Etat en vue de réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes.

La Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel et du Centre National des Concours de la Fonction publique sont chargés de mettre en œuvre les activités de ce programme.

#### ■ **Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail**

Le programme poursuit trois (3) objectifs spécifiques qui sont :

- **Objectif 1** : Renforcer le dialogue social ;
- **Objectif 2** : S'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail ;
- **Objectif 3** : Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction nationale du Travail et la Cellule nationale de lutte contre le travail des Enfants à travers la politique nationale du Travail.

### **2.2.2.6. PROGRAMMES DU MARCC**

Le ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'exercice, d'expression, d'enseignement ou de diffusion des Convictions religieuses, culturelles et coutumières. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'exercice de la liberté religieuse et de culte, à l'enseignement des religions et de culte, aux prêches, à la création et au fonctionnement des établissements religieux, des missions et congrégations, des édifices de culte et des associations confessionnelles ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'organisation des pèlerinages et des fêtes religieuses ;

- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives au financement des activités religieuses ou de culte, aux œuvres caritatives des établissements religieux et des édifices de culte, des missions, congrégations et associations confessionnelles ;
- le suivi des relations des associations confessionnelles ou de culte avec les associations étrangères et les organisations internationales non gouvernementales poursuivant des buts similaires ;
- la promotion des valeurs sociétales.

Pour l'exécution de sa mission, le MARCC est possède deux (02) programmes qui se présentent comme suit :

#### ■ Programme : 1.015 Administration Générale

Il a pour objet la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, la coordination, le contrôle, l'animation et la supervision des activités du département. Sa mise en œuvre est assurée à travers deux (2) actions :

- Conduite et pilotage de la politique du département en matière d'affaires religieuses et de culte ;
- Gestion des ressources financières et matérielles.

Son cadre de performance est bâti autour de deux (02) objectifs spécifiques qui contribuent à la résolution des problèmes relatifs à (i) la mise en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement (ii) à la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel du MARCC, le Secrétaire Permanent de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

#### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

Ce programme vise à créer un meilleur cadre de tolérance pour l'expression, l'exercice des libertés, des croyances et des pratiques religieuses et du culte. Il contribue à renforcer la cohésion entre les courants confessionnels. Sa mise en œuvre est assurée par trois actions :

- Gestion des affaires religieuses et du culte ;
- Gestion de l'extrémisme violent et le radicalisme ;
- Gestion des pèlerinages.

La mise en œuvre du programme « Religion et culte » vise à atteindre spécifiquement trois objectifs à savoir (i) faciliter le bon accomplissement du culte (ii) renforcer le dialogue inter et intra religieux (iii) encadrer le verbe et l'action religieux.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction nationale des Affaires religieuse et du culte, la maison du Hadj et la Grande Mosquée.

## 2.3. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

### 2.3.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :

#### 2.3.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

En 2022 au compte de la PN-GAR, des activités de passation du marché relatif à l'évaluation du Plan d'actions 2015-2018 et à l'élaboration du nouveau plan d'actions ont été réalisées. Cependant, le marché n'a pas été attribué pour raison d'annulation de crédit budgétaire.

Dans le cadre de la création des conditions d'implantation de la GAR dans l'administration publique, deux (2) sessions de renforcement de capacités des cadres des Directions des Finances et du Matériel (DFM) et des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) en suivi-évaluation et gestion des projets/programmes ont été réalisées.

Par ailleurs, il a été réalisé un séminaire de haut niveau sur la gestion des ressources humaines (GRH) de l'État et des Collectivités territoriales.

#### ■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :

L'indicateur stratégique qui est renseigné dans le CREDD est le « taux de satisfaction des usagers des services publics ». Cet indicateur n'a pas été renseigné en 2022 du fait de la non réalisation de l'enquête de satisfaction des usagers des services publics.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services publics était de 25% en 2021, contre un taux de 44%, lors de l'enquête de 2021. Sur la période 2010-2021, le niveau de satisfaction des usagers des services publics a régressé de 19 points de pourcentage.

Au compte de l'objectif 1, du Programme 2.032 : Reformes administratives et institutionnelles, relatif à la Création des conditions d'implantation de la gestion axée sur les résultats dans l'administration publique, le taux d'exécution des sessions de renforcement des capacités des agents de l'administration publique en Gestion axée sur les résultats et le taux d'exécution des ateliers de partage des outils d'amélioration de la gestion des ressources humaines sont évalués respectivement à 100%.

#### 2.3.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)

En 2022 au compte de la PN-T, des activités de passation du marché relatif à l'évaluation du Plan d'actions 2015-2018 et à l'élaboration du nouveau plan d'actions ont été réalisées. Cependant, le marché n'a pas été attribué pour raison d'annulation de crédit budgétaire.

#### ■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats)

L'indicateur stratégique qui est renseigné dans le CREDD est le « taux de satisfaction des usagers des services publics ». Cet indicateur n'a pas été renseigné en 2022 du fait de la non réalisation de l'enquête de satisfaction des usagers des services publics.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services publics était de 25% en 2021, contre un taux de 44%, lors de l'enquête de 20210. Sur la période 2010-2021, le niveau de satisfaction des usagers des services publics a régressé de 19 points de pourcentage.

### 2.3.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION

Les activités principales qui concourent à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes :

#### ■ **Objectif Général n°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains :**

- **Objectif spécifique n°1.1 : Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement régional ;**
  - poursuite des travaux de la Commission chargée de la réorganisation territoriale ;
  - traitement des requêtes liées aux CT et préparation des actes y afférents.
- **Objectif spécifique n°1.2 : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois au niveau régional et local ;**
  - élaboration du rapport de performance 2021 des ADR ;
  - conception du répertoire de la coopération entre collectivités territoriales en vue d'aider à la décision ;
  - appui à la ZODEREN dans son opérationnalisation ;
  - suivi et évaluation des structures de coopération en vue d'actualiser les données de la base OISE et permettre à l'État à travers la DGCT d'ajuster son appui en faveur des structures rencontrées (inter collectivités, coopérations décentralisées et transfrontalières) ;
  - appui les Régions dans la conception et la réalisation des projets d'investissements structurants ;
  - tenue des sessions du comité technique de transfert et de la commission interministérielle de transferts
- **Objectif spécifique n°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomérations sur le territoire.**
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2022.

#### ■ **Objectif Général n°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales.**

- **Objectif spécifique n°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive ;**
  - élaboration et numérisation de deux mille six cent quatre-vingt-cinq (2 685) actes d'administration signés par le MATD au profit de soixante-dix-huit mille sept cent trente un (78731) fonctionnaires des CT ;
  - tenue des rencontres avec les membres de la Commission nationale d'intégration des agents administratifs contractuels des CT et des enseignants communautaires dans la Fonction publique des CT ;
  - Organisation de concours direct de recrutements d'enseignants dans la fonction des CT ;

- participation aux négociations, suivi-évaluation des PV de conciliation signés entre le Gouvernement, le CNPM et les Syndicats.
- **Objectif spécifique n°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales ;**
  - En 2022, le CFCT a réalisé les activités suivantes :
    - élaboration de neuf (09) termes de référence relatifs aux activités de formation sur la gouvernance administrative, financière et managériale des CT ;
    - conception des modules de formations sur la gouvernance administrative, financière et managériale des CT;
    - accompagnement de sept (07) communes (Yangasso, Dio Gare, Diaramana, Bossofala, Dougouolo, Touna et Falo) pour l'élaboration de leur PDSEC sensible à l'AEPHA (Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement) et intégrant les dimensions genre, sécurité et changements climatiques ;
    - formation de sept cents cinquante-neuf (759) auditeurs dont 281 femmes des communes couvertes par le Programme d'Appui au fonctionnement de l'Etat Civil et la mise en place d'un Système d'Information Sécurisé (PAECSIS) ;
    - organisation de deux sessions de formation de quatre-vingt-douze (92) auditeurs dont 23 élus et 69 agents sur le nouveau régime financier des CT, tenues respectivement du 10 au 12 janvier 2022 et du 24 au 26 janvier 2022 ;
    - organisation de deux sessions de formation de quatre-vingt-douze (92) auditeurs dont 23 élus et 69 agents sur la maîtrise d'ouvrage des investissements des CT, tenues respectivement du 13 au 15 janvier 2022 et du 27 au 29 janvier 2022 ;
    - poursuite de l'élaboration des modules de formation répondant aux besoins des CT ;
    - mise en place de la plateforme de formation à distance (installation et configuration sur le site du CFCT) ;
    - tenue d'un atelier de formation des cinq (5) sur quatre modules (la structuration d'un cours en ligne, la médiatisation des contenus, la prise en main de la plateforme et le tutorat) ;
    - formation de trente (30) auditeurs (17 élus dont le maire et ses 3 adjoint et 13 membres de l'organe délibérant ) de la commune rurale de Niantjila dans la région de Dioïla sur la gestion des ressources naturelles, du 20 au 22 juin 2022 ;
    - formation de mille sept cent quarante-cinq (1 745) auditeurs dont 1 542 sur les modules spécifiques du Parcours d'Acquisition et de Développement de Compétence (PADC) du programme national de formation aux métiers de l'état civil et 203 sur les fondamentaux de l'état civil ;
    - organisation de huit (08) sessions de formation de 187 auditeurs sur les thèmes comme suit :
      - ✓ 19 auditeurs dont 6 élus sur leurs responsabilités en matière de gestion des contrats et marché,
      - ✓ 42 auditeurs dont 4 élus sur le régime financier spécifique, la nomenclature budgétaire et le débat d'orientation budgétaire,
      - ✓ 20 auditeurs en informatique,
      - ✓ 39 auditeurs en prévention et gestion des conflits,

- ✓ 17 agents sur les outils d'intégration du monitoring du genre dans la planification,
- ✓ 24 auditeurs sur la récolte/évaluation des effets/impacts d'une action de développement,
- ✓ 12 auditeurs sur la maîtrise des techniques de conduite des nouvelles options,
- ✓ 14 auditeurs sur l'audit interne ;
- organisation avec l'office central de lutte contre l'enrichissement Illicite (OCLEI) la journée d'information et de sensibilisation des élus et agents des CT sur la problématique de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des fonds publics.
- **Objectif spécifique n°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens.**
- accompagnement des CADD dans la mise en œuvre des transferts des services déconcentrés des 11 domaines retenus ;
- état de lieux de la mise en œuvre des 21 Décrets de transferts de compétences et des ressources de l'État aux CT ;
- participation aux missions des CADD relativement au suivi des transferts des ressources de l'Etat aux CT ;

■ **Objectif Général n°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**

- **Objectif spécifique n°3.1 : Rendre plus efficace la déconcentration ;**
- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2022.
- **Objectif spécifique n°3.2 : Systématiser le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales afin d'accroître la redevabilité des élus.**
- poursuite de la dissémination du guide d'exercice du contrôle de légalité des CT;
- capitalisation des bonnes pratiques de contrôle de légalité des CT par les représentants de l'État sur la base des actes transmis à la DGCT ;
- mise en œuvre le mécanisme de centralisation des indicateurs du DCPND produits au niveau régional et local.

■ **Objectif Général n°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**

- **Objectif spécifique n°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de village, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales ;**
- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2022.
- **Objectif spécifique n°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local ;**
- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2022.
- 
- **Objectif spécifique n°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique ;**
- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2022.
- **Objectif spécifique n°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales.**
- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2022.

■ **Objectif Général n°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**

● **Objectif spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ;**

- mise en place du logiciel budgétaire et comptable dans les collectivités.
- mobilisation par les CT un montant total de Vingt-sept milliards cinq cent soixante-quatre millions trois cent soixante un mille sept cent trente un franc (27 564 361 731) CFA sur soixante-seize milliards trois cent soixante-treize millions cinq cent trente mille six cent soixante-treize francs (76 373 530 673) CFA représentant l'offre de financement au cours de la période 2021 – 2022, soit un taux de mobilisation global de 36,09 % ;
- décaissement d'un montant de sept milliards quinze millions huit cent trente-six mille huit cent dix-sept francs (7 015 836 817) francs CFA pour la réalisation de 1835 projets d'investissement sous la maîtrise d'ouvrage des CT dont 846 livrés, soit un taux de livraison de 46,10% ;
- mise en œuvre par l'ANICT quinze (15) marchés de travaux et fournitures pour le compte des CT pour un cout total de Deux milliards quatre cent quarante-quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-treize francs (2 404 877 593) FCA .

● **Objectif spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale ;**

- édition et dissémination d'un recueil sur le régime financier des collectivités territoriales ;
- formation et accompagnement des CT dans le recensement de la matière imposable ;
- renforcement des capacités des citoyens en matière de suivi, d'analyse et d'influence du processus budgétaire;
- développement progressif de pratique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour les CT conformément aux dispositions de la Directive sur le régime financier ;
- collecte des données budgétaires et comptables des CT disposant du logiciel RECODE ;
- suivi de l'opérationnalisation du logiciel budgétaire et comptable dans les collectivités et faciliter son utilisation par les utilisateurs ;
- renforcement de la capacité d'un noyau d'Agents de la DGCT pour l'appropriation de l'outil RECODE.

● **Objectif spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide publique au Développement ;**

- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2022.

■ **Pilotage, suivi et communication de la politique de décentralisation**

- communication sur le document de politique de décentralisation (DCPND) à travers des canaux de communication (les radios locales, télé, audio électronique etc...)
- poursuite de la mise à jour de la bibliothèque numérique ;
- communication sur le document de politique nationale de décentralisation (DCPND) ;
- mise en place d'un mécanisme d'échange téléphonique régulier avec les élus pour recenser leurs difficultés et leur apporter des réponses ;

- alimentation du site web de la DGCT en article et support de communication ;
- production d'une publication régulière sur la décentralisation ;
- accueil et orientation des usagers au niveau du centre de documentation ;
- mise à la disposition des usagers les documents sur la décentralisation ;
- pilotage du dispositif d'évaluation des performances des communes retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PDREAS ;
- publication régulière des informations sur la décentralisation (dont site Web et page Facebook) ;
- édition des documents et outils de la décentralisation ;
- édition et diffusion du plan d'archivage des CT et la réalisation des missions d'accompagnement ;
- appui au fonctionnement des cadres de concertation des CT (CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD) ;
- relecture des décrets portant création des comités régionaux, locaux et communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement ;
- valorisation des données de la base OISE pour produire des supports de suivi des performances des CT (critères ANICT, demandes des PTF...) ;
- valorisation de l'ensemble des données collectées sur les CT (serveur RECODE, Budgets, PDESC et CA collectés...) ;
- réalisation de l'état de lieux de la décentralisation et le diffusion large ;
- organisation des rencontres d'échanges pour le financement de la seconde phase du PADUB ;
- contribution à la tenue du comité de pilotage du Projet de déploiement des ressources de l'État pour l'amélioration des services et de riposte locale à la Covid-19 (PDREAS) ;
- organisation des missions d'appui-conseil et de suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention UE aux régions ;
- appui à l'organisation du comité de pilotage du PADRE III et le suivi des activités sur le terrain ;
- suivi et évaluation des activités des collectivités territoriales et des CGS relatives à la gestion des cantines scolaires ;
- organisation des réunions du comité de pilotage et du comité de suivi de SDNM et suivi des activités sur le terrain ;
- encadrement des stagiaires au quotidien et dans la production des rapports ;
- opérationnalisation du serveur RECODE par la centralisation des données collectées au niveau des CT ;
- organisation des réunions du comité national des finances locales ;
- mise en œuvre du plan d'action DGCT-PAM ;
- mise en place des outils pour l'élaboration du budget des CT en mode croisé et du compte administratif conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire des Collectivités territoriales ;
- accompagnement des collectivités territoriales dans la préparation et la mise en œuvre de Partenariat Public Privé (PPP) ;

- préparation d'une inspection systématique du District de Bamako ;
- renforcement des capacités des cadres de la DGCT et acteurs régionaux sur la thématique foncière.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

La mise en œuvre du DCPND à travers le programme « Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales » visait l'atteinte de trois (03) objectifs spécifiques qui ont été globalement atteints, à la hauteur des ressources. Au total neuf (09) cibles ont été prévues, quatre (4) cible ont été atteintes soit un taux d'atteinte des cibles de 44,44%. Ce taux est reparti entre les objectifs suivants :

- objectif n°1 : Améliorer la qualité des services rendus par les CT, un indicateur sur deux a atteint sa cible, soit 50%. Ce taux a été rendu possible par l'élaboration et l'adoption des textes de transferts de compétences et le recrutement d'agents techniques au profit de celles-ci ;
- objectif n°2 : Améliorer la prévisibilité des ressources financières des CT. Un seul indicateur sur quatre (4) a atteint sa cible prévisionnelle, soit 25%. Cet objectif est acquis par la voie des lois de finances qui annoncent les ressources indicatives dès le mois de septembre, la mise en œuvre de contrats plans (dont 1 en 2022), l'assistance à l'identification et le recouvrement des ressources locales et l'appui budgétaire Suisse ;
- objectif n°3 : renforcer les capacités des élus et les agents des CT: deux sur trois des indicateurs ont atteints leurs cibles. Il est partiellement réalisé; certes la formation initiale est prévue pour les nouveaux élus mais la formation continue modulaire a été réalisée au profit de 200 élus.

#### 2.2.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES

Courant l'année 2022, la DNF a réalisé les activités suivantes :

- **Objectif stratégique 1 : Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/démarcation des frontières :**
  - bornage de la partie exondée de la frontière Mali-Sénégal, longue de 62 km ;
  - tenue d'une (01) rencontre CTM Mali-Mauritanie du 10, 11 et 12 Février 2022 à Aïoun-Al –Atrouss, en Mauritanie ;
  - tenue d'une (01) rencontre virtuelle de la Commission Technique Mixte Mali- Sénégal-Guinée.
- **Objectif stratégique 2 : Promouvoir la coopération transfrontalière par l'impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d'investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers :**
  - tenue de six (06) rencontres périodiques entre autorités administratives frontalières tenue d'une (01) rencontre des Gouverneurs de Koutiala et Sikasso avec leur homologue des Hauts-bassins (Burkina Faso);
  - tenue de deux (02) rencontres du Gouverneur de Kayes avec son homologue de Tambacounda (Sénégal);
  - tenue de quatre (02) rencontres entre les Préfets de Yanfolila et Kangaba et leur homologue de Mandiana et Siguiri(Guinée) ;

- tenue de deux (02) rencontres entre le Préfet de Tominian avec son homologue de Kossi ;
  - lancement du processus de création du GLCT Kéné Dougou entre les communes frontalières des cercles de Sikasso, de Koutiala et de Yorosso au Mali et celles des Provinces de Houet et de Kéné Dougou au Burkina ;
  - réalisation de trois (03) projets transfrontaliers d'aménagement de périmètres maraichers de part et d'autre de la frontière Mali-Guinée faveur des femmes des GLCT Kangaba-Siguiri et Mandiana-Yanfolila ;
  - tenue d'une (01) rencontre de la Commission Technique de mise en œuvre des activités de Coopération Transfrontalière entre Tominian et Kossi (Burkina Faso) ;
  - l'accord-cadre de coopération transfrontalière Mali-Cote d'Ivoire est en cours ;
  - signature de la Convention du Réseau Ouest-africain des GLCT (R.O.A);
  - l'Accord-cadre relatif à l'institutionnalisation de rencontres périodiques de concertation entre autorités administratives frontalières entre la République du Mali et la République de la Côte d'Ivoire .
- **Objectif stratégique 3 : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières :**
    - validation technique du projet de stratégie de sécurisation des zones frontalières et son plan d'action pour les 03 et 04 Novembre 2022 ;
    - validation technique de la Stratégie de Sécurisation des Zones Frontalières et son Plan d'Actions.
  - **Objectif stratégique 4 : Renforcer les capacités des acteurs dans les différents domaines de la PNF :**
    - formation des nouveaux Conseillers militaires des Gouverneurs, des Préfets et Sous-préfets.
  - **Objectif stratégique 5 : Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la PNF et du Plan d'Actions :**
    - mobilisation de quatre cent trente-neuf millions de francs CFA (439 000 000F CFA) à travers le Projet Bornage et le Développement des Zones Frontalières pour le financement des activités du plan d'action 2018-2022 de la PNF dont 65,15% , sur le budget national et 34,85% sur le fonds des PTF.
  - **Objectif stratégique 6 : Renforcer le cadre institutionnel en vue d'impulser la coordination, le pilotage et le suivi- évaluation de la mise en œuvre de la PNF :**
    - Les documents sont dans le circuit d'adoption du Gouvernement.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

L'évolution des indicateurs<sup>2</sup> du programme courant l'année 2022 est satisfaisant au regard des taux. En plus de l'effort budgétaire de l'Etat, il faut souligner l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers qui a permis de contribuer à l'atteinte des objectifs. Un facteur important réside dans la constance de la dotation budgétaire. Celle-ci a connu une évolution en 2023 avec une légère hausse de 100 millions, soit 400 millions au total.

---

<sup>2</sup> Voir la liste des indicateurs du programme 3 du MATD

L'allocation annuelle de 300 millions en 2022 a fait l'objet de collectif budgétaire. L'outil de programmation, l'inscription budgétaire et la dynamique de mobilisation des ressources sont des acquis à préserver sinon à renforcer. Ces financements ont permis de réaliser des activités en rapport avec la tenue des activités de sensibilisation des populations frontalières du Cercle de Yanfolila, la réalisation de la deuxième campagne de bornage de la frontière Mali-Sénégal, de l'élaboration et la tenue de l'atelier technique de validation de la Stratégie de Sécurisation des Zones Frontalières et de son Plan d'Actions et l'élaboration du dossier technique de la frontière Mali-Sénégal.

### **2.3.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960 (PNRFV)**

En 2022, aucune réalisation n'a été faite au compte de la Politique Nationale de Réparation, la structure CVJR chargée de mise en œuvre de la politique a été fermée depuis décembre 2021.

### **2.3.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

La réalisation de ces activités conformément aux objectifs spécifiques de la politique nationale du travail se décline comme suit :

#### **Objectif spécifique n°1 : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent**

- élaboration et adoption de la Loi n°2022-005 du 20 mai 2022 portant modification de l'article L.35 nouveau du code du travail sur le chômage technique ;
- Elaboration et adoption du Décret n°2022-0125/PT-RM du 04 mars 2022 portant modification du Décret de 1996 fixant les modalités d'application du Code du Travail de 1992 modifié en 2017 ;
- délivrance d'avis techniques et assistances-conseil apportés aux entreprises pour une meilleure application de la législation et de la réglementation du travail dans **8 340** cas enregistrés par la DNT et ses démembrements;
- vérification de la conformité aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles de **42 122** contrats de travail dont **1 134** occupés par les travailleurs de nationalité étrangère. Sur ce total, **9 920** sont occupés par les femmes dont **6 365** sous contrat à durée déterminée (CDD) et **3 555** sous contrat à durée indéterminé (CDI). Au total, **26 735** contrats sont conclus pour une durée déterminée (CDD) et **15 387** pour une durée indéterminée (CDI) ;
- suivi du processus de relecture de trois (03) conventions collectives de travail et de vingt-un (21) accords d'établissement des établissements publics et entreprises privées ;
- Organisation de travaux de la Conférence sociale dans le domaine du travail, tenue du 17 au 22 octobre 2022 au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) ;
- élaboration des rapports du Mali sur les Conventions Internationales de l'OIT ratifiées au titre de l'article 22 de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour septembre 2022 ainsi que les rapports au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT ;

- participation à la 110<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail (CIT) à Genève du 27 mai au 11 juin 2022 ;
- participation à la Septième réunion du Groupe de Travail Tripartite du Mécanisme d'Examen des Normes du 12 au 16 septembre 2022 à Genève.

### **Objectif spécifique n°2 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail**

- réalisations de 785 visites d'entreprises ;
- contrôle de la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité au niveau des entreprises ;
- enregistrement de 211 cas d'accident de travail parmi lesquels 186 cas ont fait l'objet d'enquêtes ;
- assistance apportées par les inspections du travail pour la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) dans dix-huit (18) établissements ;
- renforcement des capacités de deux (02) Inspecteurs du Travail au Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), à la formation complémentaire des Inspecteurs du travail sur le thème : « Promouvoir la santé et sécurité au travail sur les lieux de travail en accord avec les politiques nationales dans le contexte Covid-19 » ;
- tenue d'une session de formation foraine des Inspecteurs du travail et de la sécurité sociale en partenariat avec le CRADAT, à l'Hôtel ONOMO de Bamako, sur le thème : « atelier de renforcement des capacités des inspecteurs du travail sur la sécurité et la santé au travail, nouveaux instruments et nouveaux enjeux dans le contexte de covid-19 ».

### **Objectif spécifique n°3 : Promouvoir l'égalité au travail**

- adoption de la Loi portant modification de l'article L.35 nouveau du Code du Travail sur le chômage technique ;
- promulgation par le Président de la Transition, Chef de l'Etat du Décret de 1996 fixant les modalités d'application du Code du Travail de 1992 modifié en 2017. Ces deux (02) textes comportent de nombreuses dispositions visant à promouvoir l'égalité au travail en République du Mali.

### **Objectif spécifique n°4 : Promouvoir le dialogue social**

- gestion de 1 298 conflits de travail conformément aux dispositions du Code du Travail dont 1 240 conflits individuels et 58 conflits collectifs (sur ce total, 887 conflits ont reçu une issue favorable soit un taux de réalisation de 68%) ;
- poursuite de l'exécution du programme de révision des conventions collectives de travail avec les partenaires sociaux sur la Convention collective des Chauffeurs et Conducteurs routiers du Mali, relue et signée le 21 février 2022 ;
- , la Convention collective des Banques, Assurances et Etablissements financiers, relue et signée en novembre 2022 et de la Convention collective des Systèmes financiers Décentralisés en cours de relecture ;
- participation aux travaux d'adoption de l'Avenant n°2 portant relèvement des salaires de base de la Convention collective des Sociétés et Entreprises minières, géologiques et hydrogéologiques;

- examen et soumission au visa du Ministre en charge du Travail des accords collectifs d'entreprise ou d'établissement émanant de vingt-un (21) organismes et entreprises privées ci-après : Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), Laboratoire central vétérinaire (LCV), Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), Bureau Friedrich Ebert Stiftung, Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS), ONG Hellen Keller Inter, Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM), Société d'Assistance Aéroportuaire du Mali (ASAM SA), Complexe Numérique de Bamako (CNB), Société « AFRIOLOG-MALI », Agence nationale d'Investissement des Collectivistes Territoriales « ANICT », ONG « Projet Dou Touloma « Femme, Pilier de la Famille », Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM), ONG JOIN FOR WATER-PROPTOS, ONG Committed To Good « CTG MALI », ONG Humanité & Inclusion, Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API MALI), Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE), ONG ENDA MALI, Banque internationale pour le Mali (BIM S.A.), Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routiers (AGEROUTE).

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

- **Pourcentage des conflits du travail gérés :**

Dans le cadre de la gestion active des conflits de travail, sur un total de **1 298** conflits de travail enregistrés par les services du travail dont **1 240** conflits individuels et **58** conflits collectifs, **887** conflits ont reçu une issue favorable soit **68%** de taux de réalisation sur une projection de 100%.

- **Pourcentage des conventions collectives et accords d'établissements relus et adoptés :**

Sur vingt-cinq (**25**) conventions collectives et accords d'établissement soumis à la DNT au cours de l'année 2022, vingt (**23**) ont été relus et adoptés soit un taux de réalisation de **92%** sur une projection de 100%. Les travaux de relecture d'une (01) convention collective de travail sont en cours. Il s'agit de la convention collective des Systèmes financiers Décentralisés.

- **Taux de progression des usagers assistés et conseillés :**

**8 340** usagers ont été assistés et conseillés en **2022** contre **8 235** en **2021** soit un taux de progression de **1%** sur une projection de 16%.

- **Taux de progression des établissements contrôlés :**

La DNT et ses démembrements ont procédé à **785** contrôles d'établissements. Le taux de progression des établissements contrôlés en **2022** est de **-10%** sur une projection de 11%. Ce taux négatif s'explique en partie par les restrictions budgétaires intervenues en 2022 et par le manque de moyens de transport pour les visites d'inspections dans toutes les inspections du travail.

- **Taux de progression des contrats de travail visés :**

Les services du travail ont visé **42 122** contrats de travail contre **43 555** en 2021 soit une régression de **-3%** sur une prévision de 14%. Ce taux négatif s'explique par les restrictions budgétaires intervenues et par la baisse du nombre de contrats de travail soumis aux services du travail pour visa et dépôt en 2022.

- **Pourcentages d'Inspecteurs et de Contrôleurs du travail formés :**

Les inspecteurs du travail ont bénéficié d'un renforcement des capacités par la formation sur le thème : « la sécurité et la santé au travail, nouveaux instruments et nouveaux enjeux dans le contexte de covid-19 » et la participation de deux (02) Inspecteurs du Travail au Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) basé à Yaoundé au Cameroun, à la formation complémentaire des Inspecteurs du travail sur le thème : « Promouvoir la santé et sécurité au travail sur les lieux de travail en accord avec les politiques nationales dans le contexte Covid-19 ».

Globalement, le taux d'atteinte des indicateurs/résultats est satisfaisant.

### **2.3.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

En 2022, les activités suivantes ont fait l'objet de réalisations :

- recrutement d'un expert national de planification pour l'élaboration d'un plan d'action, son animation ainsi que son PTBA ;
- organisation d'une table ronde avec les bailleurs pour la prise en charge du financement d'un plan d'action ;
- renforcement de capacités des membres du secrétariat permanent, la CPS et les membres du cabinet ;
- rédaction d'un plan de vulgarisation/ communication de la PNLEVT et des campagnes de sécurisation et de vulgarisation du plan d'action ;
- appui à l'organisation du cadre de concertation avec les leaders religieux ;
- renforcement de capacités des leaders religieux dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- conception du guide des sermons et des prêches
- réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la vulgarisation du guide des sermons et des prêches à travers les dialogues intracommunautaires ;
- appui au monitoring et à la diffusion de message pour contrer les discours radicaux diffusés sur les réseaux sociaux.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

Le niveau d'atteinte des résultats/indicateurs se présente ainsi :

**Dans le cadre du résultat 1** relatif au renforcement des capacités du secrétariat permanent, seuls les appuis concernant les réunions de suivi-évaluation et coordination régulières dans le cadre du Comité de Suivi-Evaluation de la PNLEVT et la mise en place d'un système

opérationnel de collecte systématique des données et informations et cartographie sur la déradicalisation et l'extrémisme violent n'ont pas pu être réalisés. Les autres actions ont été correctement menées avec l'accompagnement technique et financier du PNUD en faveur du secrétariat permanent et ses partenaires de mise en œuvre des projets (leaders religieux, jeunes, et OSC). Le taux de réalisation de ce résultat est estimé à 75%.

**Dans le cadre du résultat 2** concernant la résilience des populations face aux discours radicaux, seul l'appui à l'organisation d'un atelier d'appui à l'élaboration d'une stratégie conjointe sur les questions de PEV entre les différentes communautés religieuses n'est pas réalisé. Mais un guide de conciliation des prêches et sermons religieux a été élaboré et validé par les leaders chrétiens et musulmans qui se sont engagés à son application. Le taux de réalisation de ce résultat est estimé à 85% grâce à la contribution du « projet parler qui a emmené les internautes et les communautés à s'approprier de la Politique Nationale de Prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le Terrorisme au Mali ».

### **2.3.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

Le Document de Stratégie nationale est bâti autour de six (06) axes stratégiques. Les résultats enregistrés en 2022 sont présentés ci-dessous par axe stratégique.

**Axe stratégique n°1** : le renforcement des cadres juridique, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales (CRVS) :

- élaboration du projet de loi portant création de l'Agence nationale de sécurisation des actes d'état civil (ANSAEC) et projet de décret fixant son organisation et ses modalités de fonctionnement ;
- élaboration du projet de loi portant création de la Direction Générale de l'Etat Civil (DGEC) et projets de décrets fixant son organisation et ses modalités de fonctionnement, et son cadre organique ;
- acquisition de matériels informatiques et installation des Cellules Techniques d'Accueil Citoyen (CTAC).

**Axe stratégique n°2** : l'amélioration de la qualité de l'offre de service du système CRVS :

- création d'une cellule pédagogique chargée de coordonner les activités de la DNEC en matière de formation ;
- formation en tronc commun des acteurs de l'état civil dans les régions de Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou et Gao ;
- formation sur le PADC dans toutes les régions excepté les régions de Kidal, Taoudéni et Ménaka ;
- formation des ASC/ADV sur l'état civil et les techniques d'animation dans les cercles de Sikasso, Kadiolo et Yanfolila ;
- formation des agents staff ICLA du Conseil Norvégien pour les réfugiés (NRC) sur les fondamentaux de l'état civil à Bamako ;
- formation des cadres régionaux des régions de Tombouctou et Gao sur les fondamentaux de l'état civil ;
- approvisionnement régulier des centres d'état civil, de l'intérieur comme de l'extérieur, en documents et imprimés d'état civil.

**Axe stratégique n°3 :** la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil ;

- formation et suivi des sessions sur les dialogues communautaires dans les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro ;
- organisation des journées de concertation sur le mémorandum d'entente révisé dans les cercles de Sikasso, Kadiolo, Yanfolila, Mopti, Koro et Bandiagara ;
- organisation de la quatrième édition de la Journée Africaine de l'état civil, tenue le 10 août 2022 ;

**Axe stratégique n°4 :** l'amélioration de la qualité de la collecte, de la production et de l'utilisation des statistiques vitales :

- installation de 66 cellules techniques d'accueil citoyen (CTAC) au niveau des communes du District de Bamako et des cercles du Mali ;
- mise en place d'un réseau informatique à la DNEC ;
- aménagement et l'équipement d'une salle serveur moderne à la DNEC ;
- formation de cinq (5) agents informaticiens de la DNEC en informatique ;
- formation de huit (8) agents de la DNEC sur le logiciel des programmes cartoecima ;
- formation des agents et officiers d'état civil des cercles de Mopti, Sikasso, Kadiolo, Yanfolila, Bandiagara et Koro sur la prise en main de la plateforme d'enregistrement des naissances « Rapid pro » de l'UNICEF.

**Axe stratégique n°5 :** le financement de la Stratégie nationale :

- communication à l'endroit des décideurs et des partenaires techniques et financiers, respectivement en vue de la mobilisation de la part de l'Etat dans la mise en œuvre du plan d'action de la SNEC et du financement de la part attendue des partenaires techniques et financiers.

**Axe stratégique n°6 :** Le pilotage et le suivi-évaluation de la stratégie nationale de l'état civil.

- création du Comité National d'Orientation Stratégique (CNOS) et du Comité de Coordination Technique (CCT) ;
- mise en place au niveau de la DNEC la cellule technique de suivi-évaluation de la SNEC.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

Malgré les nombreux efforts la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil est timide, le taux d'atteinte des indicateurs/résultats n'est pas très satisfaisant.

Les taux de l'évolution des indicateurs/ résultats se rapportent à :

- la fonctionnalité des centres d'état civil (79%) ;
- l'enregistrement des naissances, mariages et décès : le taux de la collecte des données auprès des Communes est de (80%), au niveau du centre spécial les actes transcrits se

présentent comme suit (5908 actes de naissances, 196 actes de mariages, 86 actes de décès) ;

- le nombre de textes adoptés (aucun);
- le nombre d'acteurs de l'état civil formés : 2 905 personnes formées sur l'état civil, 1 745 sur le PACD, 962 sur les fondamentaux de l'état civil, 198 sur Rapid Pro( outil de collecte des données d'état civil) ;
- le nombre de centres d'état civil informatisés et interconnectés à la base de données RAVEC (0%) ;
- le nombre de sensibilisations autour de l'état civil : tenue d'environ 700 dialogues communautaires pour la sensibilisations des populations sur l'importance de l'état civil, la célébration de la journée africaine de l'état civil à Bamako et à Kayes;
- la mobilisation des ressources pour le financement de l'état civil : un montant de cent quinze millions cinq cent-vingt-un mille sept cent soixante-deux (115 521 762) franc CFA a été mobilisé ;
- le nombre de réunions des cadres de coordination de la SNEC.

### **2.3.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC)**

En 2022, la DGPC a réalisé les activités suivantes en matière de formation, d'intervention assistance ou de prise en charge :

- Formation :
  - organisation d'une (1) session de formation initiale de 1 002 agents dont 802 élèves Sapeurs-pompiers et 200 élèves Sous-officiers ;
  - réalisation de deux (02) sessions de formation en cours de carrière de 399 agents de la protection civile ;
  - organisation de cinq (05) sessions de formation spécifique de 37 agents de la protection civile ;
- Intervention, assistance et prise en charge
  - rapatriement de quatre mille neuf cent neuf (4909) maliens dont 168 femmes, 4389 hommes et 352 enfants ;
  - 16 878 cas d'accidents de la circulation routière avec 28 522 victimes dont 27 953 blessés et 569 morts;
  - 574 cas d'assistance à personnes, 346 victimes dont, 322 blessés et 24 morts ;
  - 27 cas d'attaque terroriste, 156 victimes dont 101 blessés et 55 morts ;
  - Couverture sanitaire : 1 432 cas, 96 victimes dont 84 blessés et 12 décès ;
  - eau-électricité-gaz : 36 cas, 6 victimes dont 5 blessés et 1 mort ;
  - découverte de cadavre : 192 cas, 185 victimes dont 2 blessés et 183 morts ;
  - faits d'animaux : 104 cas, 13 victimes dont 12 blessés et 1 mort ;
  - fausse alerte : 414 cas ;
  - incendies : 1 429 cas, 27 victimes dont 23 blessés et 4 décès ;
  - 119 cas d'inondation : 10 pertes en vie humaine et 1 mort, 100 localités affectées, 16 357 ménages affectés, 91 370 personnes sinistrées, 1 984 maisons

endommagées/Détruites, 2 693 latrines détruites, pertes de 4 071 têtes de bovins d'ovins/caprins, superficie de cultures perdues 18 986 hectares, 165 unités de volaille perdues et 1 003 puits détruits;

- 39 cas d'effondrement : 72 victimes dont 52 blessés et 20 morts ;
- lutte contre la pollution : 4 cas, 3 victimes, dont 3 morts;
- 100 cas de noyades chavirement de pirogue, 106 victimes : 24 blessés et 82 morts ;
- opérations diverses : 573 cas,; 46 victimes : 37 blessés et 9 morts;
- Personnes tombées dans un puits : 75 cas, 71 victimes : 17 blessés et 54 morts ;
- 19 cas de protection des biens : 5 victimes dont 2 blessés et 3 mort ;
- 5 cas de reconnaissance et recherche : 6 victimes dont 6 2 morts;
- 1 552 cas de secours à victime : 1 554 victimes dont 1 385 blessés et 169 décès ;
- sortie sans interventions : 1 866 cas.

### 2.3.1.10. Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale

## 2.3.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

### 2.3.2.1. PROGRAMMES DU MRE

#### ■ Programme : 1.044: Administration Générale et Contrôle

**Objectif n°1** : Améliorer la coordination et le pilotage de la politique du département

Le Ministère de la Refondation de l'État a pu mener à bien la mise en œuvre des recommandations issues des Assises Nationales de la Refondation de l'État, conformément à la volonté des plus hautes autorités par la réalisation d'activités majeures dans le cadre des reformes dont :

- élaboration et l'adoption du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat, son plan d'action et le plan d'action prioritaire du Gouvernement de Transition ;
- réalisation de l'étude sur la rationalisation des structures administratives et institutions de l'Etat ;
- élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- réalisation de l'étude sur Dépolitisation de l'Administration ;
- réalisation de l'étude sur la création et le format d'opérationnalisation des Bureaux des Ressources humaines ;
- mise en place du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH)
- élaboration et la validation du Programme National d'Education aux Valeurs (PNEV) ;
- élaboration et la mise en œuvre des plans médias pour toutes les activités majeures.

**Objectif n°2** : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la rénovation des structures du programme etc.) ;

- réalisation d'une mission de voyage d'études du Directeur des Finances et du Matériel au Maroc sur l'expérience marocaine en Gestion Axée sur les Résultats (GAR) du 10 au 25 décembre 2022 ;
- réalisation d'une mission du DFM Adjoint à Ménaka dans le cadre de l'appropriation du Cadre Stratégique pour la Refondation de l'Etat du 19 au 21 décembre 2022.
- contribution à la mise en œuvre du plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du personnel ;
- acquisition de 50 boîtiers Internet pour les organes chargés de l'organisation des ANR.
- suivi de l'exécution du contrat d'entretien et de maintenance du parc informatique du Cabinet et de la DFM du département ;
- connexion fibre optique 20 méga bits/s (Orange Mali) au bâtiment de la Mission d'Appui à la Refondation de l'Etat (MARE) ;
- acquisition de 35 Ordinateurs portables core i7 pour le Projet SIGRH ;
- élaboration de l'avant-projet de budget de l'exercice budgétaire 2023 du département ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2023-2025) ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 du département ;
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- inventaire annuel des matériels du département ;
- le suivi des différents contrats de prestation.

#### ■ Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles

Le programme « Reformes administratives et institutionnelles » sera traité dans les Politiques Nationales de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) et de transparence (PNT).

### 2.3.2.2. PROGRAMMES DU MATD

#### ■ Programme I: Administration Générale et Contrôle ;

**Objectif n°1 :** Mettre en synergie les actions des services centraux, des circonscriptions administratives et des projets & programmes du département :

- organisation des réunions de coordination élargies ;
- élaboration des rapports mensuels de suivi des instructions du premier ministre
- suivi de la mise en œuvre du PTG;
- évaluation du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) du département ;
- enregistrement de 157 nouveaux demandeurs d'asile dans le district de Bamako ;
- réalisation d'une opération de vérification des réfugiés urbains dans plusieurs villes, notamment à Bamako, Sikasso, Kadiolo, Faraguaran et Bougouni, entre le 11 avril et le 15 mai 2022. L'opération a permis de vérifier 2 077 individus ;
- vérification et enregistrement biométrique de 7 742 réfugiés du 23 mars au 24 avril 2022 dans les localités de Mopti ville, Bankass et Koro répartis comme suit :
  - Mopti ville **178** individus enregistrés sur une prévision **139** ;
  - Bankass **1 837** individus enregistrés sur une prévision de **2 562** ;
  - Koro **3 220** individus enregistrés sur une prévision de **3 280** ;

- Koro **2 507** individus sur une prévision de **3 500** du **05 au 16 décembre 2022**.
- .enregistrement de 95 ménages soit 229 réfugiés dans la région de **ségou** entre le mois de mars et avril 2022, répartis comme suit :
  - 12 ménages soit 40 individus dans le cercle de Tominia ;
  - 83 ménages soit 189 individus à Tène ;
- **enregistrement de** 178 ménages soit **705 individus à Gao du 14 juillet au 09 aout 2022 dont 508** réfugiés ont subi un enrôlement biométrique ;
- enregistrement de **7 850 individus** à Ménaka et **5 043 individus** à Anderamboukane soit un total de **12 893 individus**. ;
- vérification et enregistrement biométrique de **5 548 réfugiés dans la région de Tombouctou de juillet à septembre 2022** de dont **5 028 individus** à Gossi et **520 individus** à Ouinerdene
- rapatriement volontaire de 383 réfugiés.
- production du rapport de la 22<sup>ème</sup> Revue des Projets et Programmes du secteur les 25 et 26 avril 2022;
- production du rapport de la 11<sup>ème</sup> Revue Sectorielle, les 28 et 29 avril 2022 ;
- production de l'annuaire statistique 2021 du secteur du 22 au 23 décembre 2022 ; réalisation d'une mission de supervision dans la Région de Koulikoro, du 14 au 16 novembre 2022 -
- tenue d'une (01) réunion du comité de coordination de la CPS, le 26 décembre 2022.

**Objectif n°2** : Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département :

- actualisation des listes du personnel du secteur de l'Administration générale selon les mouvements des agents (mise à disposition, affectation, mutation, détachement, disponibilité, retraite et décès);
- traitement de neuf mille deux cents quinze (9.215) dossiers des fonctionnaires et contractuels dans le cadre Système intégré de Gestion des Ressources humaines (SIGRH) ;
- traitement de mille trois cents quarante-huit (**1.348**) dossiers (titres de congé, évaluation du personnel, mouvement du personnel (mise à disposition, affectation, mutation...etc.
- changement de corps, changement d'appellation, radiation (décès), titularisation ;
- exécution du budget et des fonds mis à disposition;
- établissement des comptes administratifs ;
- création de la régie d'avance et de la régie spéciale ;
- approvisionnements courants et le plan de passation des marchés publics ;
- tenue de la comptabilité-matières ;
- gestion du Centre de Documentation et d'Informatique;
- renforcement des capacités (organisation/participation aux ateliers de formation) ;
- élaboration de l'avant-projet de budget de l'exercice budgétaire 2023 du département ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2023-2025) ;

- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 du département.

**Objectif n°3 :** Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées :

- réalisation de trois (03) missions de vérifications de gestion dans les collectivités des régions de Koulikoro (01) et du district de Bamako (02);
- réalisation de six (06) missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations dans six (06) collectivités du District de Bamako, soit un taux d'application des recommandations de 87,5% ;
- réalisation de cinq (05) missions de vérification de faits signalés dans les Collectivités territoriales de Faraba (Kati), Konobougou (Baréouli) Commune V (Bamako) , Kati (kati) et le cercle de Koulikoro ;

**Objectif n°4:** Renforcer la déconcentration ;

- appui à l'élaboration de la PNAT et son plan d'action ;
- appui à la mise en œuvre du DCPND.

#### ■ Programme II: Administration du Territoire ;

Les activités suivantes ont été réalisées au titre de l'Administration territoriale :

**Objectif n°1 :** Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives

- appui à l'installation/Equipement des nouvelles régions ;
- réhabilitations et équipement des infrastructures des régions et du District ;
- réorganisation administrative du territoire en cohérence avec l'accord d'Alger;
- renforcement des capacités des agents de la DGAT et des Représentants de l'Etat ;
- réhabilitation infrastructures de tutelle des collectivités ;

**Objectif n°2 :** Assurer l'exercice effectif des libertés publiques

- élaboration et diffusion du rapport Synthèse des ONG signataires d'Accord Cadre avec l'Etat ;
- élaboration et mise en œuvre du programme de suivi des ASACE ;

**Objectif n°3 :** Renforcer et Améliorer le Système Electoral

- relecture de la loi électorale en vue de la prise en charge des reformes qui s'imposent ;
- révision annuelle des listes électorales.

**Objectif n°4 :** Adapter et renforcer le système de l'état civil

- enrôlement biométrique à l'intérieur et à l'extérieur du pays au niveau des CTAC et des MDC ;
- opérations de renouvellement pour les nouveaux majeurs enregistrés dans le Système ;
- production et délivrance des Fiches descriptives individuelles à l'intérieur et à l'extérieur du pays au niveau des CTAC et des MDC ;
- opérations de traitement des réclamations au niveau des CTAC et des MDC ;

- traitement des demandes d'authentification de NINA de MSN et de l'Immigration ;
- appui et conseil technique pour l'élaboration de la mise en place du système de production de la carte d'identité biométrique sécurisée ;
- appui technique pour la mise en place du SIGRH (Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines des Fonctions Publiques de l'État et des Collectivités Territoriales) ;
- appui à l'identification d'identité des détenus (potentiel terroriste).
- actualisation du manuel de l'état civil ;
- dotation des centres d'état civil en documents et imprimés ;
- extension du dispositif de pérennisation du RAVEC ;
- suivi et contrôle des activités du système d'enregistrement des faits d'état civil par les autorités administratives et judiciaires ;
- formation de deux cent cinquante (250) acteurs de l'état civil ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur l'importance et l'utilité de l'état civil ;
- modernisation du Centre de Traitement des Données de l'Etat Civil (CTDEC) ;
- production des registres population et de la fiche descriptive individuelle ;
- évaluations périodiques de la qualité de l'enregistrement des faits d'état civil ;
- coordination des activités du système d'état civil.

■ **Programme III : Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme « Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière » sera traité dans la Politique nationale des Frontières.

■ **Programme IV : Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme « Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales » concerne la Politique nationale de Décentralisation.

■ **Programme V : Développement Régional et Local**

**Objectif 1 :** Renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre du développement régional et local

- appui technique aux Collectivités territoriales ;
- renforcement des capacités des ADR.

**2.3.2.3. PROGRAMMES DU MSPC**

Au cours de l'année 2022, les activités suivantes ont été réalisées à travers les trois programmes du MSPC :

■ **Programme : 1.010 Administration Générale :**

**Objectif n°1 :** assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département ;

- réunions de coordination et de pilotage des activités du département ;
- ***réalisation des missions d'inspection et de contrôle des services relevant du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile à Bamako et à l'intérieur du pays :***

- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'inspection de 2019 au niveau de :**
- Commissariats de Police de : Kayes 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>, Kita, Kéniéba, Koulikoro 1<sup>er</sup>, Moribabougou et Dioïla ;
- Centres de Secours de la Protection Civile de : Kayes, Kita, Koulikoro, Kabala, Ouéléssebougou et Markacoungo ;
- Postes de Secours Routier de Keniéba, Samanyana et Kourémalé ;
- Brigades Territoriales de Gendarmerie de : Kita, Toukoto, Bafoulabé, Keniéba, Manantali, Koulikoro, N'Gabacoro-Droit, Baguinéda, Fana, Dioïla, Siby, Kangaba, Kolokani et Massigui ;
- Escadrons de Gendarmerie de Kayes et Manantali ;
- Pelotons Permanents Garde Nationale de : Kita, Keniéba, Bafoulabé, Nioro du Sahel, Koulikoro, Fana et Dioïla.
- Commissariats de Police de : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Arrondissements de Sikasso, Koutiala et Bougouni ;
- Centres de Secours Protection Civile de Sikasso, Koutiala et Bougouni ;
- Poste de Secours Routier de Zégoua ;
- Pelotons Permanents Garde Nationale de : Sikasso, Kadiolo, Koutiala, Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba et Yorosso.
- Antenne Régionale de l'OCS de Sikasso.
- Commissariat de Police de San ;
- Centre de Secours Protection Civile Mopti ;
- Postes de Secours Routier de Thion et Sofara ;
- Brigades Territoriales de Gendarmerie de San et Tominian ;
- Brigade Fluviale de Gendarmerie de Mopti ;
- Pelotons Permanents Garde Nationale de San et Tominian ;
- Antenne Régionale de l'OCS de Mopti ;
- Commissariats (Centre Commercial, Dravéla-Bolibana, Quinzambougou, Torokorobougou, Lafiabougou, Korofina-Nord, Sogoniko, Koulouba, Sébénikoro, Niamakoro, Kalaban-coura, Boulkassoumbougou, Yirimadio, ACI 2000 et Bacodjicoroni ACI) du District de Bamako ;
- Centres de Secours de la Protection Civile (Dravéla, Sogoniko, ACI-2000, Bacodjicoroni et 1008 Logements) du District de Bamako ;
- Brigades Territoriales de Gendarmerie (Bamako-coura et Faladié) du District de Bamako.
- **Vérification de conformité au niveau de :**
- Directions Régionales de la Police Nationale de Kayes, Koulikoro, Kita, Dioïla et Nioro du Sahel ;
- Commissariat de Police du 2<sup>ème</sup> Arrondissement de Koulikoro ;
- Directions Régionales de la Protection Civile Kayes, Koulikoro, Kita, Dioïla et Nioro du Sahel ;
- Régions de Gendarmerie de Kayes et Koulikoro ;
- Groupements Régionaux de la Garde Nationale de Kayes et Koulikoro ;

- Antennes Régionales de l'OCS de Kayes et Koulikoro ;
  - Bureaux Régionaux de Kayes, Koulikoro, Dioïla, Kita et Nioro du Sahel ;
  - Inspection de la Gendarmerie Nationale.
  - Directions Régionales de la Police Nationale de : Sikasso, Koutiala et Bougouni ;
  - Directions Régionales de la Protection Civile de : Sikasso, Koutiala et Bougouni ;
  - Région de Gendarmerie Nationale de Sikasso ;
  - Brigades Territoriales de Gendarmerie de : Sikasso, Koutiala, Kadiolo, Yanfolila, Kolondiéba et Yorosso ;
  - Brigade Mixte de Sikasso ;
  - Groupement Régional de la Garde Nationale de Sikasso ;
  - Bureaux Régionaux du Secrétariat Permanent de Prolifération des Armée Légères de petit calibre de Sikasso, Bougouni et Koutiala.
  - Directions Régionales de la Police Nationale de Tombouctou, Gao et Kidal ;
  - Directions Régionales de la Protection Civile de Tombouctou et Gao ;
  - 7<sup>ème</sup> Région de la Gendarmerie Nationale de Tombouctou ;
  - Brigades Territoriales de Gendarmerie de Tombouctou et Gao ;
  - Groupements Mobiles de Sécurité (GMS) Tombouctou et Gao ;
  - 6<sup>ème</sup> Groupement Régional de la Garde Nationale de Tombouctou ;
  - Commissariats de Police du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissement de Gao et Tombouctou ;
  - Centre de Secours de Tombouctou ;
  - 6<sup>ème</sup> Compagnie de la Garde Nationale Tombouctou.
  - Directions Régionales de la Police Nationale de : Ségou, San et Mopti ;
  - Directions Régionales de la Protection Civile de : Ségou, San et Mopti ;
  - Bureaux Régionaux du Secrétariat Permanent de Prolifération des Armes Légères de petit calibre de : Ségou, San et Mopti ;
  - Commissariats de Police de : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Arrondissements de Ségou, Mopti et Sévaré ;
  - Centres de Secours Protection Civile de : Ségou, San et Sévaré ;
  - Centre de Secours Fluvial de Mopti ;
  - Postes de Secours Routier de : Konobougou et Bla ;
  - Brigades Territoriales de Gendarmerie de : Ségou, Pélangana, Bla, Kimparana, Mandiakuy, San, Tominian, Mopti et Sévaré ;
  - Pelotons Permanents Garde Nationale de : Ségou, Bla, Mopti, San et Tominian ;
  - Antenne Régionale de l'OCS de Ségou ;
  - Commissariats de : Sotuba, Hippodrome, Samè, Sabalibougou et 1008 Logements sociaux ;
  - Centre de Secours Fluvial de la Protection Civile du District de Bamako
  - Brigade Fluviale de Gendarmerie du District de Bamako.
  - Bureaux Communes I, II, III, IV, V et VI du District de Bamako.
- **Contrôle opérationnel au niveau de :**
    - Postes de contrôle et Carrefours du Groupement de Sécurité Routière du District de Bamako.
  - **Contrôle inopiné au niveau de :**
    - Division du matériel de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN).

- **Vérification de l'application de la comptabilité-matières au niveau de :**
  - Direction Régionale de la Police Nationale du District de Bamako ;
  - Direction Régionale de la Protection Civile du District de Bamako ;
  - Région la Gendarmerie du District de Bamako ;
  - Groupement Territorial de la Garde Nationale du District de Bamako (GTB) ;
  - Enquêtes administratives ;
  - Supervision de passation de service ;
  - Supervision des dispositifs des patrouilles de grande envergure.
- **Supervision des dispositifs des patrouilles :**
  - Toutes les patrouilles de grande envergure dans le District de Bamako et périphéries ;
  - Fêtes de ramadan et tabaski ;
  - Fêtes de fin d'année (noël et saint sylvestre).

**Objectif n°2 :** assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ;

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la réalisation des infrastructures etc.).

**Objectif n°3 :** assurer la gestion et le développement des ressources humaines

- vérification et traitement des états de salaire de l'ensemble des fonctionnaires (Police Nationale, Protection Civile et personnel civil) ;
- traitement de cent quatre-vingt-sept (187) dossiers relatifs à des actes d'administration et de gestion du personnel de la Police Nationale et de la Protection Civile ;
- traitement de douze (12) dossiers d'étude et avis portant sur des congés de formation dont sept (07) à l'extérieur et cinq (05) au Mali.

#### ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

**Objectif n°1 :** assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ;

En 2022, la Direction Générale de Gendarmerie nationale à travers ses légions et ses services d'Investigation Judiciaire, les activités réalisées se présentent comme suit :

- enregistrement de 913 arrestations, 658 Crimes et 1 595 délits ;
- enregistrement de 874 cas d'accidents de la circulation routière : 422 morts, 1 293 blessés et 544 dégâts matériels.

Au cours de la même année, la Police nationale a réalisé les opérations suivantes :

- réalisation de 25 401 patrouilles avec 119 372 effectifs déployés, 32 471 renforts. Au cours de ces patrouilles 35 931 personnes ont été interpellées dont 8 852 femmes et 27 079 hommes, 8 cas de repris de justice, 23 étrangers, 3 612 personnes déférées et 17 627 engins saisis dont 1 150 engins à quatre roues, 48 engins à trois roues et 16 429 engins à deux roues ;

- enregistrement de 9 618 cas d'accidents de la circulation routière dont 388 tués, 8 179 blessés et 7 366 dégâts matériels.

Dans le cadre de la sécurisation des frontières, les activités suivantes ont été réalisées par la Garde Nationale :

- réalisation de 2192 patrouilles le long des frontières reparti entre les groupements régionaux (GR) de Sikasso 115, 170 à Segou, Kayes 336, Koulikoro 156, San 122 , Kita 261, Nara 259, Menaka 232, Gao 269, Tombouctou 150 ; Groupement de Maintien d'Ordre 40, Groupement Territorial de Bamako 82

## **Objectif n°2 : lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants**

En 2022, l'OCS a réalisé les activités de renforcement des capacités par la formation suivante

- réalisation de quatre (04) sessions de formation au total soixante-cinq (65) agents nouvellement mis à la disposition de l'OCS tenues respectivement du 31 janvier au 11 février 2022, du 20 au 23 juin 2022, du 31 octobre au 04 novembre 2022 et du 14 au 18 novembre 2022 ;
- formation de dix (10) éléments de l'OCS sur les techniques d'enquête judiciaire du 14 au 25 février 2022 ;
- formation de dix (10) éléments de l'OCS sur le management opérationnel du 28 février au 11 mars 2022;
- organisation de deux (02) sessions de formation groupant chacune dix (10) éléments de l'OCS, soit au total vingt (20) éléments sur la filature respectivement du 04 au 08 avril 2022 et du 28 mars au 1er avril 2022 ;
- tenue de trois (03) sessions de formations de vingt (20) cadres de l'OCS sur les logiciels de traitement de textes (Word, Excel et Powerpoint), organisées par la Direction de l'Office Central des Stupéfiants respectivement du 23 au 26 mai 2022, du 30 mai au 02 juin 2022 et du 06 au 09 juin 2022;
- formation de dix (10) éléments de l'OCS sur la « Police Judiciaire » du 08 au 19 août 2022 ;
- organisation d'un atelier de formation de neuf (09) éléments de l'OCS sur la « conception de mallettes pédagogiques » et sur la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants du 22 août au 09 septembre 2022 ;
- organisation d'un atelier de sensibilisation et de réflexion sur la mise en place d'un cadre de concertation sur les thèmes « la problématique de la drogue au Mali : cas particulier de la région de Gao ; symptômes liés à la consommation de la drogue et le comportement du toxicomane et la conduite à tenir à l'égard des toxicomanes » du 18 au 20 mai 2022 à Gao.

Les missions de contrôle effectuées par l'OCS, la Police, la Gendarmerie et la Douane ont permis de mettre la main sur les quantités de drogue, les personnes mises en cause et les produits pharmaceutiques, la situation se présente ainsi :

- **saisie de drogue** : 22 tonnes 216 kilogrammes 75 grammes de cannabis ; 1 tonne 874 kilogrammes et 545 grammes de haschisch ; 859,71 kilogrammes de sketch ; 201,10 kilogrammes Kusch ; 160,689 kilogrammes de cocaïne ; 2,032 kilogrammes de crack et 240 doses d'off.
- **personnes mises en cause**: 181 personnes interpellées dont 180 déferées, 1 recherchée .
- **autres produits saisis (produits psychotropes)** : 187 122 comprimés de Tramadol; 78 690 comprimés de Diazépam ; 3 680,09 kilogrammes de PPC ; 212 comprimés de Rivotril; 13 comprimés d'Ephédrine; 0,5 kilogramme et 12 comprimés de métamphétamine ; 4 321 comprimés d'amphétamine.

■ **Programme : 2.022 Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours**

Le programme « Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours » sera traité dans la Stratégie Nationale de Réduction des Risques Et Catastrophes (SNRRC).

**2.3.2.4. PROGRAMMES DU MRPCN**

Le Rapport Annuel de Performance du MRPCN comporte deux programmes, dont le premier Administration Générale et le second un programme spécifique au renforcement du processus de dialogue et de réconciliation nationale

■ **Programme : 1-016 Administration Générale**

**Objectif 1** : Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation

- élaboration et validation du document de la Stratégie nationale de la Réconciliation et de la Cohésion sociale et son Plan d'actions 2022-2026.
- adoption de la Loi n°2022-041/PT- RM du 15 novembre 2022 fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme ;
- adoption du Décret 2022-730/PT-RM du 23 novembre 2022 fixant les modalités d'application de la Loi fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme ;
- arrêté n°2022-1010/MRPCN-APR-SG du 15 avril 2022 fixant la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité sectoriel d'institution de la Politique Genre du Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ;
- élaboration de la stratégie sectorielle Genre du MRPCN.

**Objectif 2** : Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation nationale ;

Dans le cadre de la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger des avancées ont été enregistrées notamment :

- poursuite des sessions du CSA et des Sous-comités ;
- tenue de la Réunion de niveau Décisionnel ;

- tenue de réunions du cadre de concertation entre le MRPCN et les mouvements signataires (CMA, Plateforme, Inclusivité) en prélude à celles du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) ;
- tenue de réunions des points focaux des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre de l'APR ;
- organisation des sessions de dissémination de l'APR ;
- reprise du processus de DDR par l'organisation des missions d'évaluation des sites de cantonnement (sites MOC)
- poursuite du retour dans les rangs des ex-combattants anciennement FAMA ;
- nomination de 15 femmes au CSA et dans les sous-comités ;
- mise en place de la Commission Ad hoc chargée de la gestion au cas par cas des hauts cadres civils et militaires des mouvements signataire de l'APR ;
- organisation de la première édition de la Semaine nationale de la Réconciliation (SENARE) du 15 au 21 septembre 2022 ;
- conception et diffusion des messages de paix dans huit langues nationales (fulfulde, songhaï, bamanakan, soninké, dogon, arabe, tamashek) et en français sur 52 radios locales ;
- réalisation des missions d'apaisement du climat social par le ministre en charge de la réconciliation dans les régions de Mopti (Moura et Diallassagou), Gao, Ménaka, Tombouctou, Kidal ;
- organisation de 15 dialogues intra et inter communautaires par les Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation avec l'appui des partenaires à Djenné, Kolongo, Kayes, Ménaka (2), Tombouctou (04), Sitakili, Bandiagara, Bamako, kénéieba), Gao (02), Gossi et Léré ;
- réalisation des missions de bons offices pour l'apaisement du climat social dans les localités suivantes : Kénéieba, Bafoulabé, Bamako, Sero Diamanou, Bandiagara, Ménaka, Farakala, Sikasso, Komoro et à Bayan ;
- appui financiers et en nature aux organisations de la société civile et aux personnes déplacées internes ;
- mise en place de trois (03) Comités Communaux de Réconciliation par l'Equipe Régionale d'Appui à la Réconciliation de Sikasso dont deux (02) à Kayes (Sitakily et Kremis) et une à Sikasso (Loulouni) dans le cadre de la poursuite du maillage du territoire par les démembrements du Département en charge de la Réconciliation ;
- organisation des sessions de formation à l'endroit des ERAR et des CCR sur les termes de: la médiation et gestion des conflits, la consolidation de la paix, la méthodologie pour les séances de suivi et coaching, l'identification des facteurs de risque de conflits avec proposition de micro-projets fédérateurs, les techniques de plaidoyer, l'utilisation du manuel de médiation, l'analyse des conflits, le lobbying, leadership et communication, l'implication des femmes dans le processus de paix, l'Agenda Femme-Paix et Sécurité.
- Mise en place du vivier d'expertise féminine composé de 25 femmes âgées de 25 à 40 ans issues de la société civile.

**Objectif 3 :** Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la rénovation des structures du programme etc.) ;

■ **Programme : 2.040 Renforcement du processus de dialogue et de réconciliation nationale :**

**Objectif 1 :** Etablir la vérité sur les violations graves des droits de l'Homme qui ont eu lieu au Mali, en prenant en compte des causes, la nature et les conséquences de ces violations et pour en établir les responsabilités :

- Néant

**Objectif 2.** Restaurer la dignité de la victime en lui donnant l'occasion de dire ce qu'elle a vécu en faisant des recommandations pour des mesures de réparations.

- Néant

**Objectif 3 :** Promouvoir la Justice et la Réconciliation et éviter la récurrence de ces violations.

- Néant.

### 2.3.2.5. PROGRAMMES DU MTFPDS

■ **Programme I: Administration Générale**

Les activités suivantes ont été réalisées :

**Objectif n°1 :** Préserver et consolider la paix sociale ;

- suivi de la mise en œuvre des accords conclus avec les centrales syndicales ;
- élaboration des termes de référence relatifs à l'organisation des sessions de formation des cadres du département sur le processus de décentralisation/déconcentration, des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- élaboration des termes de référence relatifs à l'organisation des visites de terrain pour échanger avec les services déconcentrés et les collectivités territoriales dans certaines régions ;
- tenue des négociations pour la levée de 21 mots d'ordre de grève sur 25 préavis déposés ;
- formation des candidates des concours d'entrée à la fonction publique en culture générale et aux épreuves techniques dans le cadre de la mise en œuvre du Projet 3FMLI ;
- exécution de 30 accords conclu avec la synergie des syndicats de l'Education signataire du 15 octobre 2016, le paiement des droits des compressés et la maîtrise du prix des produits de première nécessité ;

**Objectif n°2 :** Promouvoir le dialogue social :

- organisation de l'atelier national de réflexion sur les conditions de vie et de travail dans les secteurs publics et privé ;

- organisation de l'atelier national d'échanges sur le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des conflits de travail au Mali.
- tenue de la conférence sociale avec la participation de tous les partenaires sociaux. A l'issue de cette conférence 139 recommandations ont été formulées par les participants ;
- élaboration par une commission tripartite, le projet de pacte de stabilité sociale et de la croissance et un plan d'action pour la mise en œuvre des 139 recommandations formulées issues de la conférence sociale ;
- . La signature de ce pacte permettra d'observer une trêve sociale de 5 ans. Par ailleurs le gouvernement continue avec la mise en œuvre des procès-verbaux conclus avec les syndicats.
- introduction dans le circuit d'approbation le projet de texte portant création du Conseil National du Dialogue Social ;
- introduction dans le circuit d'approbation le projet de texte portant création de la Cellule Nationale du Dialogue Social.

**Objectif n°3 :** Promouvoir la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines de l'Etat :

- élaboration des projets de documents de politique et de textes notamment le document de politique national de santé et de sécurité au travail et les textes sur les services minimums et les services essentiels ;
- élaboration des TDR pour la mise en œuvre du Plan national de formation et de recrutement.

**Objectif n°4 :** Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières :

- préparation de l'avant-projet de Budget 2023 du département;
- élaboration et validation des documents de programmation pluriannuelle des dépenses et projet annuel de performance (DPPDP-PAP) 2022-2024, les avants projets de budget 2022, le plan d'engagement 2022 ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance 2021 du département ;
- élaboration du Plan d'Engagement 2022 du département ;
- production des Comptes Administratifs du département ;exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants etc.) ;
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- réalisation de l'inventaire des matériels du département ;
- l'archivage numérique des dossiers de la DFM ;

## ■ Programme II: Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État

**Objectif 1 :** Maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction Publique d'Etat

- élaboration de la liste de sept cent quatre-vingt-quinze (795) agents (595 fonctionnaires et 200 contractuels) admissibles à la retraite à compter du premier janvier 2023 ;

- formation préparatoire de cent quatre-vingt-cinq (185) candidates aux épreuves techniques du concours d'entrée à l'ENA à travers le Projet « Femmes Futures (hauts) Fonctionnaires du Mali 3F-MLI », du 11 juillet au 02 août 2022 à Bamako ;
- élaboration de quatre cent-vingt-un (421) décisions d'autorisation de formation dont 376 signées soit 2209 agents autorisés (inscription, concours, test et sélection) et 10 projets de décision en cours de traitement;
- élaboration de huit cent treize (813) décisions de congé et prolongation de formation dont 664 signées soit 1273 agents mis en formation et prolongés et 19 projets de décision en cours de traitement;
- élaboration vingt-trois (23) décisions de titres de transport de personnes et de bagages dont 12 signés et 02 projets de décision en cours de traitement;
- élaboration de cent (100) arrêtés de titularisation dont 76 signées et 02 projets d'arrêté de titularisation en cours de traitement;
- élaboration et signature de quatre cent soixante-douze (472) décisions de rappel à l'activité dont 440 après formation à l'interne et 32 après formation à l'étranger.

**Objectif 2 :** Satisfaire les besoins en formation et de recrutement de nouveaux agents en tenant compte du budget.

- Préparatifs des concours directs de recrutement dans la Fonction Publique d'Etat en vue du renforcement des capacités des services publics :
  - centralisation des besoins nouveaux en personnels ;
  - détermination des emplois à pourvoir par voie de concours directs au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- Préparatifs des concours professionnels d'avancement de catégorie dans la Fonction Publique d'Etat :
  - centralisation et traitement des dossiers de candidatures;
  - détermination des emplois à pourvoir par voie de concours professionnels au titre de l'exercice budgétaire 2022.

**Objectif 3 :** Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible

- mise à jour à 100% le système d'information nationale sur les ressources humaines de l'Etat grâce à l'amélioration de la procédure de communication.

**Objectif 4 :** Assurer l'équité genre dans la fonction publique

- traitement des dossiers des femmes fonctionnaires : 200 arrêtés d'avancement de catégorie par voie de formation, 3 arrêtés de changement de corps, 30 arrêtés de bonification d'échelon, 11 arrêtés d'avancement d'échelon et de grade suite aux omissions, 27 lettres et 30 bordereaux d'envoi ;

### ■ Programme III: Amélioration du Cadre législatif du Travail

Les objectifs n°1 et 2 seront traités à travers la Politique nationale du travail.

**Objectif 3 :** Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants

- organisation d'un atelier d'échange sur le document provisoire du nouveau PANETEM, le 06 janvier 2022, à Bamako ;
- tenue d'un atelier de haut niveau sur la version provisoire du PANETEM 2, à Ségou du 23 et 24 mars 2022 ;
- organisation d'un atelier de présentation de « l'appel de durban » et la prise en compte de ses mesures dans le PANETEM, le 29 juin 2022 à Bamako;
- mise en place de la feuille de route pour la dynamisation du dialogue social en faveur de la lutte contre le travail des enfants du 23 au 25 novembre 2022, à Ségou ;
- réalisation d'un atelier d'appropriation du nouveau plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants au Mali (PANETEM) du 8 au 9 décembre 2022, à Ségou.

#### 2.2.2.6. PROGRAMMES DU MARCC

Au cours de l'année 2022, les activités suivantes ont été réalisées :

##### ■ Programme : 1.015 Administration Générale

**Objectif 1** : mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement :

- réalisation des réunions élargies de coordination du département ;
- élaboration du programme d'activités du département ;

**Objectif 2** : assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département

- réalisation des sessions de formation ;
- préparation du budget du département.

##### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

**Objectif n°1** Faciliter le bon accomplissement du culte

Dans le cadre de la sensibilisation, formation et éducation religieuse des pèlerins, les activités suivantes ont été réalisées:

- création d'un site web général pour la publication des informations par la Maison du Hadj ;
- création d'un guichet unique permanent par la Maison de Hadj ;
- formation continue des pèlerins par la Maison de Hadj

**Objectif n°2** : Renforcer le dialogue inter et intra religieux

- exécution du programme de concertation/d'échanges inter/intra religieux;
- appui financier à l'organisation du pèlerinage catholique de Kita ;
- appui financier à l'organisation du pèlerinage protestant à Jérusalem

**Objectif n°3** : Encadrer le verbe et l'action religieuse

- animation mensuelle des activités de la commission nationale d'observation du croissant lunaire ;
- organisation de la journée de réflexion sur l'observation du croissant lunaire, tenue le 16 mars 2022 au siège du Haut Conseil Islamique du Mali.

## **2.4. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES POLITIQUES/ STRATEGIES ET DES PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

### **2.4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :**

#### **2.4.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)**

Le coût prévisionnel des trois (3) activités réalisées en lien avec la PN-GAR est de trente-neuf millions quatre cent trente-huit mille six cent dix-neuf (39 438 619) francs CFA. Le montant total décaissé est évalué à trente-huit millions neuf cent quarante mille (38 940 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 99%.

Il est à noter que ces activités ont été réalisées sur financement extérieur.

#### **2.4.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE**

En 2022, il n'y a eu d'exécution budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre du PN-T.

#### **2.4.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

Le budget estimatif du plan action (PTBA) 2022 est d'Un milliard quatre cent huit millions sept cent mille (1 408 700 000) Francs CFA.

Le budget alloué à la DGCT en 2022 est de Quatre cent cinq millions trois cent quarante-sept mille (405 347 000) francs CFA.

Le budget de la DGCT en 2022 effectivement décaissé par le ministère de l'Economie et des Finances est de Deux cent trente-trois millions cinquante-trois mille six cent dix (233 053 610) francs CFA.

Le budget mobilisé et exécuté par la DGCT en 2022 est de Six cent dix-neuf millions quatre cent sept mille cent dix (619 407 110) Francs CFA. Ce montant prend en compte le budget alloué par le ministère de l'Economie et des Finances et les subventions accordées par certains partenaires techniques et financiers pour un coût global de Trois cent quatre-vingt six millions trois cent cinquante-trois mille cinq cent (386 353 500) francs CFA.

Le taux des Ressources budgétaires transférées aux collectivités territoriales est de 25, 17% soit un montant de 471,978 milliards de francs CFA conformément à la Loi des Finances de l'exercice 2022.

En ce qui concerne les compétences transférées aux Collectivités territoriales, le rapport d'évaluation est en cours d'élaboration malgré les difficultés techniques notamment la non transmission des rapports sectoriels des différentes CADD. En outre, les ressources attendues du PREM n'ont pas pu être mobilisées pour la réalisation de l'étude externe programmée.

#### **2.4.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

En 2022, la DNF à travers le Projet Bornage et Développement Zones Frontalières pour le financement des activités prévues dans le plan d'Action de la PNF, a décaissé deux cent quarante-six millions de francs CFA (246 000 000F CFA) sur une prévision de deux cent

soixante-six million de francs CFA (2660 000 000F CFA), soit un taux de décaissement global de 92,48%. Ce taux de décaissement est de 96,88% sur le budget national et 90% sur le fonds des PTF.

#### **2.4.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

Aucune activité réalisée en 2022 au compte de cette politique.

#### **2.4.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

La Politique nationale du travail est mise en œuvre à travers le **Programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail** du MTFPDS. Ce programme est composé de la Direction Nationale du Travail, des Directions Régionales du Travail et de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants.

Ainsi, au titre de l'exercice budgétaire 2022, le programme **2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail** disposait d'un montant **1 177 582 000 F CFA** conformément à la Loi de Finances. Sur cette dotation, il est notifié un montant de **1 086 905 606 F CFA**. Les Crédits Engagés s'élèvent à **1 058 036 239 F CFA** et **794 677 874 F CFA** pour des Crédits Liquidés, soit un taux d'exécution de **73,11%**.

#### **2.4.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Secrétariat Permanent de la PNLEVT a bénéficié auprès de ses partenaires techniques et financiers la somme de douze millions quatre-vingt-dix mille (12 090 000F CFA).

#### **2.4.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

Le budget global de la stratégie nationale de l'état civil est estimé à quarante-huit milliards cinq cent trente-trois millions cinq cent cinquante-cinq mille (**48 533 555 000**) francs CFA. Ce montant est reparti par activité et étalé sur les cinq années qui étaient prévues dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie.

En 2022, le budget estimatif de la SNEC était de huit milliards cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille (8 198 184 000) franc CFA, c'est seulement cinq cent quatre-vingt-treize millions trois cent vingt-deux mille (593 322 000) franc CFA qui a été affecté au secteur au titre de la dotation budgétaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, la Direction nationale de l'état civil a mobilisé en 2022 un budget de cent quinze millions cinq cent-vingt-un mille sept cent soixante-deux (115 521 762) franc CFA.

#### 2.4.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES (SNRRC)

#### 2.4.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION SOCIALE

### 2.4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

#### 2.4.2.1. PROGRAMMES DU MRE

**Tableau 2 : Exécution des dépenses par programme en 2022 (en milliers de francs CFA) du MRE**

Programmes	Évaluation 2022			
	Prévu	Ajusté	Réel	Taux (%)
Administration Générale et Contrôle	577 665	793 624	666 639	83,99
Reformes Administratives et Institutionnelles	548 995	205 234	204 909	99,84
<b>Total</b>	<b>1 126 660</b>	<b>998 858</b>	<b>871 548</b>	<b>87,25</b>

Source : RAP 2022 du MRE, 2023

#### 2.4.2.2. PROGRAMMES DU MATD

**Tableau 3 : Exécution des dépenses par programme en 2022 (en milliers de francs CFA) du MATD**

Programmes	Evaluation 2022			
	Prévu	Ajusté	Réel	Taux(%)
Administration Générale et Contrôle	4 455 442	2 840 754	2 804 251	98.72
Administration du Territoire	50 683 686	28 020 566	27 476 842	98.06
Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière	548 730	196 908	193 290	98.16
Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales	34 870 323	15 403 204	8 375 047	54.37
Développement Régional et Local	2 079 000	1 269 047	1 239 539	97.67
<b>Total</b>	<b>92 637 181</b>	<b>47 730 479</b>	<b>40 088 970</b>	<b>83.99</b>

#### 2.4.2.3. PROGRAMMES DU MSPC

**Tableau 4 : Exécution des dépenses par programme en 2022 (en milliers de francs CFA) du MSPC**

#### 2.4.2.4. PROGRAMMES DU MRPCN

**Tableau 5 : Exécution des dépenses par programme en 2022 (en milliers de francs CFA) du MRPCN**

#### 2.4.2.5. PROGRAMMES DU MTFPDS

**Tableau 6 : Exécution des dépenses par programme en 2022 (en milliers de francs CFA) du MTFPDS**

Programmes	Évaluation 2022			
	Prévu	Ajusté	Réel	Taux en %
Administration Générale	2 653 172	938 445	896 810	33,80
Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Eta	977 962	775 634	772 434	78,98
Amélioration du Cadre législatif du Travail	1 101 284	1 086 923	794 678	72,16
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 732 418</b>	<b>2 801 002</b>	<b>2 463 922</b>	<b>52,06</b>

Source : Rap 2022 du MTFPDS, 2023

#### 2.4.2.6. PROGRAMMES DU MARCC

**Tableau 7 : Exécution des dépenses par programme en 2022 (en milliers de francs CFA) du MARCC**

Programmes	Évaluation 2022			
	Prévu	Ajusté	Réel	Taux en %
Administration Générale	1 245 330	918 543	903 652	98.38
Religion et Culte	634 645	1 380 498	1 328 595	96.24
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 879 975</b>	<b>2 299 041</b>	<b>2 232 247</b>	<b>97.09</b>

## 2.5. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS/PROGRAMMES DU SECTEUR

### 2.5.1. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU DEMARRAGE AU 31 DECEMBRE 2021

**Graphique 1 : Evolution du poids des financements intérieur et extérieur dans le financement total acquis et le montant total décaissé entre 2020 et 2021**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

La situation d'exécution financière globale des projets/programmes par Ministère est indiquée dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 8: Exécution financière des P/P du Secteur**

(Les Montants sont en Millions de F CFA)

**Source :** loi des finances 2022, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS

NB : A la date du 31 décembre 2022, le MRPCN ne compte pas de P/P en exécution.

La situation des projets/programmes ayant pris fin par Ministère est indiquée dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 9: Liste des P/P ayant pris fin**

### 2.5.2. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR MINISTERE

**Graphique 2 : Poids des Ministères dans le cumul du financement acquis et dans le cumul du montant décaissé à la date du 31/12/2021**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

#### **2.5.2.1. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD)**

Le cumul des décaissements au 31/12/2022 est de

### **Tableau 10: Etat d'exécution financière des P/P du MATD**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

**Source :** loi des finances 2022, DNPd, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS.

NC : Non Codifié

### **Tableau 11: les P/P du MATD en préparation**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

**Source :** loi des finances 2022, DNPd, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS.

NC : Non Codifié.

#### **2.5.2.2. Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social (MTFPDS)**

### **Tableau 12: Etat d'exécution financière des P/P du MTFPDS**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

Source : loi des finances 2022, DNPd, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

#### **2.5.2.3. Ministère de la Refondation de l'Etat (MRE)**

La situation d'exécution des projets/programmes du Ministère de la Refondation de l'Etat est donnée dans le tableau ci-dessous.

### **Tableau 13: Etat d'exécution financière du Programme du MRE**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

Source : loi des finances 2022, DNPd, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

#### **2.5.2.4. Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale (MRPCN)**

A la date du 31/12/2022, le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ne compte pas de projets/programmes.

#### **2.5.2.5. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)**

### **Tableau 14 : Etat d'exécution financière du Projet du MSPC**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

Source : loi des finances 2022, DDCF, CPS et Gestionnaires des P/P

#### **2.5.2.6. Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes (MARCC)**

La situation des projets/programmes en préparation du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes est donnée dans le tableau ci-dessous.

### 2.5.3. SITUATION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION

#### Graphique 3 : Répartition des projets/programmes par secteur

Source : CPS/SATFPSI, 2023

La répartition des projets/programmes par secteur de planification est donnée dans le tableau ci-après.

**Tableau 15: Répartition des P/P par secteurs de planification**

Secteurs de Planification (DNPD)		Nombre	Pourcentage
Infrastructures	Projets en exécution		
	Projets en préparation		
	<b>Sous total infrastructures</b>		
Ressources humaines	Projets en exécution		
	Projets en préparation		
	<b>Sous total ressources humaines</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			

Source : CPS-SATFPSI-2023.

#### 2.5.3.1. Etat d'exécution financière des P/P par secteur de planification

#### Graphique 4: Poids des Secteurs dans le coût, le financement acquis et les montants décaissés des projets/programmes

Source : CPS/SATFPSI, 2022

L'état d'exécution financière des projets/programmes par secteur de planification est donné dans le tableau ci-après.

#### Tableau 16 : Etat d'exécution financière des P/P

*(Les montants sont en Million de F CFA)*

Source : Loi des finances 2022, DNPD, DNCF, Gestionnaires des P/P.

## **2.5.4. REPARTITION DES P/P EN EXECUTION PAR SOURCE DE FINANCEMENT**

### **Graphique 5: Poids des sources de financement dans la répartition des projets/programmes**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

### **Graphique 6 : Poids des Ministères dans la répartition des projets/programmes selon la source de financement**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

#### **2.5.4.1. Financement intérieur**

##### **Tableau 17 : Répartition des P/P sur financement intérieur**

Source : CPS-SATFPSI, 2023.

#### **2.5.4.2. Financement extérieur**

La situation des P/P sur financement extérieur est présentée dans le tableau ci-dessous.

##### **Tableau 18: Répartition des P/P sur financement extérieur**

Source : CPS-SATFPSI, 2023.

#### **2.5.4.3. Financement mixte**

La répartition des P/P sur financement mixte est présentée dans le tableau ci-dessous.

##### **Tableau 19 : Répartition des p/p sur financement mixte**

Source : CPS-SATFPSI, 2023.

## **2.5.5. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES AU TITRE DU BSI 2022**

### **Graphique 7 : Poids des Ministères dans le cumul des dotations et dans le cumul du montant décaissé au titre du BSI 2021 à la date du 31/12/2021**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

La situation d'exécution financière globale du BSI 2022 pour le Secteur est résumée dans le tableau ci-dessous.

##### **Tableau 20: Etat d'exécution financière des P/P au titre du BSI 2021**

(Les montants sont en Million de F CFA)

Source : Loi des finances 2022, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P

#### **2.5.5.1. Etat d'exécution des P/P du MATD au titre du BSI 2021**

.

L'état d'exécution du BSI 2022 du MATD est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 21 : Etat d'exécution financière du BSI 2022 du MATD**

(Les montants sont en Million de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2022, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.2. Etat d'exécution financière des P/P du BSI 2021 du MTFPDS

L'état d'exécution du BSI 2022 du MTFPDS est présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 22 : Etat d'exécution des P/P du MTFPDS au titre du BSI 2021**

(Les montants sont en Millions de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2022, DNPDP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.3. Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2021

L'état d'exécution du BSI 2022 du MRE est présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 23 : Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2021**

(Les montants sont en Million de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2022, DNPDP, DNCF,, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.4. Etat d'exécution des P/P du MRPCN au titre du BSI 2022

Au compte du BSI 2022, le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la cohésion nationale ne compte aucun projet/programme.

### 2.5.5.5. Etat d'exécution des P/P du MSPC au titre du BSI 2022

L'état d'exécution du BSI 2022 du MSPC est présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 24 : Etat d'exécution financière des P/P du MSPC au titre du BSI 2022**

(Les montants sont en Million de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2022, DNPDP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.6. Etat d'exécution des P/P du MARCC au titre du BSI 2022

## **2.6. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL : ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS**

### **2.6.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :**

#### **2.6.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)**

- Coopération Canadienne.

#### **2.6.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE**

- Néant.

#### **2.6.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

Le cadre partenarial de la politique nationale de la décentralisation est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

En plus des ressources du budget national, la programmation ambitieuse de la DGCT se fonde sur les perspectives de collaboration avec certains partenaires techniques et financiers notamment :

- l'Agence française de développement à travers :
  - le Projet Sécurité et Développement au Nord du Mali, Phase 2 (SDNM II) ;
  - le Projet d'Appui au Développement Economique des Territoires Ruraux des Régions de Ségou et Tombouctou (PADER) ;
  - le Dispositif d'appui aux Conseils régionaux (DACR) ;
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le Projet décentralisation et gouvernance locale inclusive et durable ;
- la Coopération luxembourgeoise à travers le Programme indicatif de coopération Mali ;
- l'Union Européenne (UE) à travers le Projet de Renforcement des Capacités des Conseils Régionaux de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti dans le cadre du Développement Economique Régional (DER) ;
- la Coopération japonaise à travers le Projet de renforcement de capacités de la Direction générale des Collectivités territoriales et des Autorités intérimaires des Régions de Tombouctou, Gao et Kidal ;
- la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA) ;
- la Coopération allemande à travers le Projet Décentralisation et bonne gouvernance (PADRE III) ;
- la Banque Mondiale à travers le Projet de Déploiement des Ressources de l'Etat pour l'amélioration des services et de riposte locale à la Covid-19 (PDREAS) ;
- les partenaires qui appuient la mise en œuvre du renforcement des capacités des élus et agents des collectivités territoriales : Lux Dev, le PREM, le PAAMEFIP et le PAFPA.

#### **2.6.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

Le cadre partenarial de la Politique Nationale des frontières est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

- Coopération Allemande (GIZ/ PFUA) ;
- UE (EUCAP SAHEL Mali) ;
- PNUD ;
- OIM ;
- MINUSMA.

#### **2.6.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

- GIZ ;
- ONU Femme ;
- ASF-C : Avocats sans frontière Canada

#### **2.6.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

- le Bureau International du Travail (BIT) ;
- le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT).

#### **2.6.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

- PNUD ;
- MINUSMA.

#### **2.6.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

Le cadre partenarial de la stratégie nationale de l'état civil est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

- UNICEF intervient à travers la mise en œuvre de projets en lien avec les actions de la SNEC ;
- Union Européenne à travers le Programme d'Appui au fonctionnement de l'état civil et à la mise en place d'un système d'information sécurisé au Mali (PAECSIS).

#### **2.6.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES (SNRRC)**

- BANQUE MONDIALE ;
- UNICEF ;
- PNUD.

**2.6.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**

### III. EVOLUTION DES INDICATEURS

#### 3.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT

##### 3.1.1. LES INDICATEURS DU MRE

Tableau 25 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRE

**Programme 1.044: Administration Générale et Contrôle**

**Objectif 1 : Améliorer la coordination et le pilotage de la politique du département**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>1.1. Taux de mise en œuvre du programme annuel d'activités du département</b>	-	-	100	42.31	42.31
Moyen de Vérification : Rapport annuel du département					
Précision Méthodologique : (activités réalisées / activités prévues) x 100					
<b>1.2. Taux d'exécution du plan de communication</b>	-	-	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de communication réalisées / Nombre d'activités de communication programmées) x 100					

**Objectif 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>2.1. Taux d'exécution du budget du département</b>	-	-	100	87,25	87,25
Moyen de Vérification : Comptes administratifs					
Précision Méthodologique : (crédits liquidés / crédits notifiés) x 100					

**Programme 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles**

**Objectif 1 : Créer les conditions d'implantation de la gestion axée sur les résultats dans l'administration publique**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>1.1. Taux d'exécution des sessions de renforcement des capacités des agents de l'administration publique en Gestion axée sur les résultats</b>	-	100	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI					
Précision Méthodologique:(nombre de sessions de formation réalisées par an/nombre de sessions de formation prévues par an) *100					
<b>1.2. Taux d'exécution des ateliers de partage des outils d'amélioration de la gestion des ressources humaines</b>	-	100	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (nombre d'ateliers organisés / nombre d'ateliers prévus) * 100					

**Objectif 2 : Améliorer la performance de l'administration publique et la qualité des services délivrés aux citoyens**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>2.1. Taux global d'exécution des plans de réformes sectorielles intégrées</b>	-	100	100	0	0
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (nombre total d'activités des plans de réformes sectorielles réalisées par an / nombre total d'activités prévues par an) * 100					
<b>2.2. Taux de mobilisation des appuis financiers accordés aux initiatives innovantes</b>	-	100	100	0	0
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (montant des appuis financiers aux initiatives innovantes par an / montant des appuis financiers prévus par an) *100					
<b>2.3. Taux d'élaboration des projets de texte de réforme</b>	-	100	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI/Journal officiel					
Précision Méthodologique : (nombre de projets de texte élaborés par an / nombre de projets de textes prévus par an) * 100					

**Objectif 3 : Assurer le pilotage politique et technique de la réforme de l'État**

<b>3.1. Taux d'organisation des sessions des instances de pilotage du PDI 2</b>	-	100	100	0	0
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (nombre de sessions tenues / nombre de sessions prévues) *100					
<b>3.2. Taux d'exécution des activités de suivi-évaluation de la réforme de l'Etat</b>	-	100	100	50	50
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI					

Précision Méthodologique : (nombre d'activités réalisées / nombre d'activités prévues) \*100

Source : RAP 2022 du MRE, 2023

### 3.1.2. LES INDICATEURS DU MATD

#### Tableau 26 : Présentation des objectifs et indicateurs du MATD

##### Programme 1.014 : Administration Générale et Contrôle

##### Objectif 1 : Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		Taux (%)
	2020	2021	Prévu	Réel	
Taux de réalisation des réunions de coordination élargie du cabinet. Moyen de Vérification : Rapports d'activités des services ; PV de réunions et compte rendu de réunions. Précision Méthodologique : (Nombre de réunions tenues/Nombre de réunions programmées) x 100.		100	100		100
Taux d'exécution du plan de travail du gouvernement (PTG) du 90 100 département. Moyen de Vérification : Projet de textes Précision Méthodologique : (Nombre de dossiers élaborés/ Nombre de dossiers prévus) x 100.					-
Taux de rapatriement volontaire des réfugiés Moyen de Vérification : Rapport annuel commission nationale chargée des réfugiés Précision Méthodologique : (Nombre de réfugiés rapatriés volontaires/effectif recensé ayant opté pour le retour) x 100		40	38		95
Taux de production de documents statistiques et de planification Précision Méthodologique : Rapport annuel d'activités de la CPS Formule : (Nombre de documents produits/Nombre de documents programmés) x 100		90	100		-
Taux de déconcentration des activités Moyen de Vérification : Rapports annuels d'activités de la CADD Précision Méthodologique : (Nombre d'activités effectivement réalisées/ Nombre d'activités programmées) X 100		60	80		-

##### Objectif 2 : Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		Taux (%)
	2020	2021	Prévu	Réel	
Taux de déconcentration du personnel Moyen de Vérification : Rapports annuels d'activités de la DRH Précision Méthodologique : (Effectifs existant dans les circonscriptions administratives / Effectifs prévus par les cadres organiques des circonscriptions administratives) x 100		85	75	-	
Taux de satisfaction des besoins en matériels, équipements et 90 90 100 services Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités de la DFM					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Précision Méthodologique : (Nombre de besoins satisfaits / Nombre de besoins exprimés) x 100					
Taux d'exécution du plan de passation des marchés publics		100	90	90	
Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités de la DFM, Plan de passation des marchés publics					
Précision Méthodologique : (Nombre de marchés publics exécutés / Nombre de marchés publics prévus dans le PPM) x 100					

**Objectif 3 : Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Le taux d'exécution du programme annuel de contrôle		100	100		100
Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de contrôle exécutées/ Nombre d'activités programmées) x 100					
Taux de mise en oeuvre des recommandations issues des missions	100	40	de contrôle.		40
Moyen de Vérification : Rapports de mission de suivi de recommandations.					
Précision Méthodologique : (nombre de recommandations mises en oeuvre / nombre total de recommandation formulées) x 100					

**Objectif 4 : Renforcer la Déconcentration.**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de textes adoptés			80	70	87.5
Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités					
Précision Méthodologique : (Nombre de textes adoptés / Nombre de textes proposés) x 100					

**Programme 2.036Administration du Territoire**

**Objectif 1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de circonscriptions fonctionnelles		90		80	-
Moyen de Vérification : Rapports d'activités annuels					
Précision Méthodologique : (Nombre de régions fonctionnelles/nombre total de régions) x 100					
Taux du retour de l'administration dans les circonscriptions du Nord (Cabinets des Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets)		90		60	-
Moyen de Vérification : Actes de nomination, Rapport annuel d'activités de la DGAT					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Précision Méthodologique : (Nombre de personnel en poste/Nombre de personnel prévu) x 100.					

**Objectif 2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux d'Associations Signataires d'Accord Cadre avec l'Etat (ASACE) ayant déposé un rapport d'activités Moyen de Vérification : rapports de suivi, Rapport annuel d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre d'ASACE ayant déposé le rapport / nombre d'ASACE existantes) x 100.		40		50	125
Taux de mise en oeuvre du programme de suivi des ASACE Moyen de Vérification : rapports de suivi, Rapport annuel d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées/Nombre de missions prévues) x 100.		30		100	-

**Objectif 3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de scrutins validés Moyen de Vérification : rapports généraux sur les élections Précision Méthodologique : (Nombre de scrutins tenus et validés/ Nombre de scrutins prévus)			80 x 100	0	0
Taux de participation aux élections Moyen de Vérification : rapports généraux sur les élections Précision Méthodologique : (nombre de votants / nombre d'inscrits) x 100			51	0	0

**Objectif 4 : Renforcer et améliorer le système d'état civil**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Pourcentage centres d'état civil fonctionnels Moyen de Vérification : Rapports de supervision DNEC Précision Méthodologique : (Nombre de centres fonctionnels/ nombre de centres créés) X 100		98	90		-
Pourcentage de centres d'état civil connectés à la base de données Moyen de Vérification : Rapport annuel DNEC Précision Méthodologique : (Nombre de centres d'état civil connectés / Nombre total de centres d'état civil) x 100	30	30 centrale			100
Pourcentage de personnes disposant d'un identifiant unique (NINA) Moyen de Vérification : Base de données population RAVEC		98	90		-

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Précision Méthodologique : (Nombre de personnes avec NINA/ nombre prévisionnel de la population) X 100					
Taux d'enregistrement des naissances		99	90		-
Moyen de Vérification : Rapport annuel DNEC					
Précision Méthodologique : (Nombre de naissances enregistrées/nombre de naissances attendues) x 100					

### Programme 2.037 Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière

#### Objectif 1 : Renforcer la coopération transfrontalière

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de réalisation des rencontres périodiques entre Autorités 100 frontalières				80	80
Moyen de Vérification : PV des rencontres ou compte rendus de réunion					
Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées /Nombre de rencontres prévues) x 100					
Taux de réalisation des espaces de coopération transfrontalière		100		30	30
Moyen de Vérification : Accord de financement GIZ ; Rapport de la rencontre, Documents de programmation					
Précision Méthodologique : (Nombre d'espaces identifiés/ Nombre d'espaces prévus) x 100					

#### Objectif 2 : Equiper et développer les zones frontalières

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de réalisation des infrastructures			100	80	80
Moyen de Vérification : Contrats de marché, PV de réception					
Précision Méthodologique : (Nombre d'infrastructures réalisées/ Nombre d'infrastructures prévues) x 100					

#### Objectif 3 : Matérialiser les frontières

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de rencontres de la Commission Technique Mixte de Matérialisation (CTM)		100	100		100
Moyen de Vérification : PV de rencontres, rapports/ comptes rendus					
Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées / Nombre de rencontres prévues) x 100					
Taux de missions de reconnaissance technique conjointe		100	100		100
Moyen de Vérification : Rapports de mission / Compte rendus					
Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de traités/conventions de délimitation conclus Moyen de Vérification : Textes de traités ou de conventions signés Précision Méthodologique : (Nombre de traités ou de conventions signés / Nombre de traités ou de conventions prévus) x 100		100	80		80

**Objectif 4 : Renforcer les capacités en matière de gestion des frontières**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, 100 0 0 stratégiques et opérationnelles Moyen de Vérification : Textes adoptés, Décisions de mise à disposition du personnel, Rapports de mise en place des points focaux, Rapports des sessions de formation Précision Méthodologique : (Nombre de textes, décisions et rapports réalisés/ Nombre de textes, décisions et rapports prévus) x 100					
Taux d'équipements réalisés Moyen de Vérification : PV de réception établis Précision Méthodologique : ( Nombre de PV de réception établis/ Nombre de PV de réception prévus) x 100		100	0	0	

**Objectif 5 : Contribuer au renforcement de la sécurisation des zones frontalières**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation en 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de rencontres tenues pour la sécurisation des zones frontalières Moyen de Vérification : PV de rencontres, rapports/ comptes rendus Précision Méthodologique : (nombre de rencontres réalisées/nombre de rencontres prévues) x			100	100	100

**Programme 2.038: Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales**

**Objectif 1 : Améliorer la qualité des services rendus par les Collectivités Territoriales**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Pourcentage des projets de décrets élaborés fixant les détails des 80 transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux CT Moyen de Vérification : Projets de décrets adoptés en Conseil des ministres Précision Méthodologique : (Nombre de décrets adoptés/ Nombre de projets de décrets programmés) X 100				70	87.5
Taux d'exécution des concours directs de recrutement dans les 80 secteurs ayant fait l'objet de transferts de compétences et de ressources de l'Etat au CT Moyen de Vérification : Rapports des concours organisés				80	100

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Précision Méthodologique : (Nombre de concours tenus /Nombre de concours prévus) X 100					

**Objectif 2 : Améliorer la prévisibilité des ressources financières des Collectivités Territoriales.**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Pourcentage de contrats plans signés entre l'Etat et les Régions/ District Moyen de Vérification : copies des contrats plans signés Précision Méthodologique : (Nombre de contrats signés / Nombre de contrats prévus) x 100		80	50		62.5
Délai de notification des droits de tirage aux Collectivités Territoriales Moyen de Vérification : Arrêté d'approbation du budget de l'ANICT et décisions de notification des droits de tirage aux CT Précision Méthodologique : Dénombrement		20	30		150
Taux de CT appuyées à l'identification et au recouvrement des 80 0 taxes et impôts du ressort des collectivités territoriales Moyen de Vérification : Rapport d'activités des ADR approuvés par le Conseil d'Administration Précision Méthodologique : (Nombre de CT appuyées/Nombre de CT prévues) x 100					0
Taux de mise en oeuvre des projets d'appui aux CT Moyen de Vérification : Rapport d'avancement, Rapport d'activités Précision Méthodologique : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100		100	0		0

**Objectif 3 : Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Pourcentage des élus formés Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT Précision Méthodologique : (Nombre total d'élus formés /Nombre total d'élus prévus pour la formation) x 100		50	80		160
Pourcentage des agents formés en formation initiale Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT Précision Méthodologique : (Nombre total d'agents formés en formation initiale/Nombre total d'agents prévus pour la formation initiale)x100		50	0		0
Pourcentage des agents formés en formation continue Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT		60	100		-

Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales

Précision Méthodologique : (Nombre total d'agents formés en formation continue /Nombre total d'agents prévus pour la formation continue) x 100

**Programme 2.064: Développement Régional et Local**

**Objectif 1 : Renforcer les capacités des CT dans la mise en oeuvre du développement régional et local**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de CT ayant bénéficié de l'assistance des ADR dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local			75	75	100
Moyen de Vérification : Rapport d'activités des ADR approuvés par le Conseil d'Administratio					
Précision Méthodologique : (Nombre de CT assistées/Nombre de CT prévues à assister) x 100					

**3.1.3. LES INDICATEURS DU MSPC**

**Tableau 27 : Présentation des objectifs et indicateurs du MSPC**

**3.1.4. LES INDICATEURS DU MRPCN**

**Tableau 28 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRPCN**

### 3.1.5. LES INDICATEURS DU MTFPDS

Tableau 29 : Présentation des objectifs et indicateurs du MTFPDS

#### Programme 1.012 : Administration Générale

Programme 1.012		Références			Evaluation 2022		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	2021	Prévu	Réel	Taux en %
<b>OBJECTIF1 : Préserver et consolider la paix sociale</b>	<b>Indicateur N°1.1.</b> Pourcentage des préavis de grève gérés	63,33	56	60	100	84	84
	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre de préavis de grève levés/nombre de préavis de grève reçus) x 100						
	<b>Indicateur N°1.2.</b> Taux de mise en œuvre des points d'accords conclus avec les syndicats	35,61	40	42,55	100	29,70	29,70
	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre de points exécutés/nombre de points d'accords conclus) x 100						
	<b>Indicateur N°1.3.</b> Taux d'exécution des activités genres du département	0	50	33,33	100	33,33	33,33
	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre d'activités réalisées /nombre d'activités prévues) x 100						
	<b>Indicateur N°1.4.</b> Taux d'exécution des activités d'élaboration du plan de déconcentration	0	10	0	60	0	0
<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues) x 100							
<b>OBJECTIF 2 : Promouvoir le dialogue social</b>	<b>Indicateur N°2.1</b> Disponibilité du document de politique nationale de dialogue social	-	-	-	1	0	0
	<b>Méthodologique de calcul :</b> Dénombrement.						
	<b>Indicateur N°2.2</b> Taux d'exécution des activités de renforcement des capacités par la formation en dialogue social	80	95	0	100	0	0
	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre de formations en dialogue social réalisées/nombre formations prévues) x 100						
	<b>Indicateur N°2.3.</b> Taux de centrales syndicales ayant atteint le seuil de représentativité	-	-	-	75	0	0
<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre de votants par centrale syndicale/nombre d'inscrits) x 100							
	<b>Indicateur 3. 1.</b> Pourcentage de documents de politique et de textes adoptés	-	-	-	75	0	0

Programme 1.012		Références			Evaluation 2022		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	2021	Prévu	Réel	Taux en %
<b>Objectif 3 : Promouvoir la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines de l'Etat</b>	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre de documents de politique et de textes adoptés/Nombre de documents de politique et de textes programmés) x 100						
	<b>Indicateur 3.2.</b> Disponibilité du Plan de renforcement des capacités des agents de l'Etat.	-	-	-	1	0	0
	<b>Méthodologique de calcul : Dénombrement.</b>						
	<b>Indicateur 3.3.</b> Taux de mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités par la formation des agents de l'Etat.	65,22	29,12	57	100	0	0
	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre d'agents formés/Nombre d'agents programmés) x 100						
<b>OBJECTIF : 4 Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières</b>	<b>Indicateur N°4.1.</b> Taux d'exécution du budget	96,86	73,09	73,16	100	52,06	52,06
	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Crédits liquidés/dotations) x 100						
	<b>Indicateur N°4.2.</b> Taux d'exécution du plan de passation des Marchés	92,30	90,48	90,48	100	34,78	34,78
	<b>Méthodologique de calcul :</b> (Nombre de marchés passés / Nombre de marchés prévus) x 100						

**Programme 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat**

Programme 2.030		Références			Evaluation 2022		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	2021	Prévu	Réel	Taux en %
<b>Objectif 1 : Maîtriser les effectifs du personnel de la fonction publique d'Etat</b>	<b>Indicateur N°1.1</b> Proportion de données harmonisées entre le fichier solde(BCS) et le fichier Administratif (DNFPP)	98	57	100	100	100	100
	<b>Précisions méthodologiques :(nombre de fiches actualisées au BCS/Nombre d'agents) x100</b> <b>Moyen de vérification :</b> fichier solde (BCS) et le fichier administratif (DNFPP)						
	<b>Indicateur N°1.2.</b> Taux de traitement des décisions d'affectation des agents de la fonction publique de l'Etat	-	-	40	100	100	100
	<b>Précisions Méthodologique :</b> (Nombre de décisions d'affectation traités/Nombre total de décisions d'affectation collectée) X100 <b>Moyen de vérification :</b> Rapport annuel de la DNFPP						

Programme 2.030		Références			Evaluation 2022		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	2021	Prévu	Réel	Taux en %
<b>Objectif 2 : Satisfaire les besoins en formation et de recrutement de nouveaux agents en tenant compte du budget.</b>	<b>Indicateur N°2.1.</b> Taux de satisfaction des besoins en recrutement des services publics	16	0	0	100	11,37	11,37
	<b>Précisions Méthodologique :</b> (Nombre d'agents recrutés/Nombre de besoins exprimés) X100 <b>Moyen de vérification :</b> Arrêtés d'intégration						
	<b>Indicateur N°2.2.</b> Taux d'exécution des besoins de formation des agents de l'Etat	47	95	95,52	100	92,47	92,47
	<b>Précisions Méthodologiques :</b> (Nombre d'agents autorisés à se former /Nombre total de demandes) X100. <b>Moyen de vérification :</b> Application gestion des ressources humaines(GRH)						
<b>Objectif 3 : Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible</b>	<b>Indicateur N°3.1.</b> Taux de mise à jour du système d'information national sur les ressources humaines de l'Etat	95	56	0	100	100	100
	<b>Précisions Méthodologique :</b> (Nombre de dossier mis à jour /Nombre total de dossiers) x100 <b>Moyen de vérification :</b> Base de données de la DNFPP						
	<b>Indicateur N°3.2.</b> Taux d'exécution du plan interne de communication	23,61	39	0	60	0	0
	<b>Précisions Méthodologique :</b> (Nombre d'actions de communication / Nombre total d'actions programmées) x100 <b>Moyen de vérification :</b> Rapport de communication						
<b>Objectif 4 : Assurer l'équité genre dans la fonction publique</b>	<b>Indicateur N°4.1.</b> Pourcentage de nouveaux fonctionnaires en situation de handicap recrutés (H/F)	-	0	0	5	7,68	156,60
	<b>Précisions Méthodologique :</b> (Nombre de nouveaux fonctionnaires en situation de handicap recrutés/ Nombre total d'agents de l'Etat) x100 <b>Moyen de vérification :</b> Arrêté d'intégration						
	<b>Indicateur N°4.2.</b> Pourcentage de nouveaux fonctionnaires femmes en situation de handicap recrutés	-	-	0	5	24,19	483,80
	<b>Précisions Méthodologique :</b> (Nombre de nouveaux fonctionnaire femmes en situation de handicap recrutés /Nombre total d'agents en situation de handicap recrutés) x100 <b>Moyen de vérification :</b> Arrêté d'intégration						
	<b>Indicateur N°4.3 :</b> Pourcentage de femmes catégories « A » dans la Fonction Publique d'Etat	23,61	19	30	30	19,44	64,80

Programme 2.030		Références			Evaluation 2022		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	2021	Prévu	Réel	Taux en %
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de femmes de catégorie A répertoriées/ Nombre total d'agents de l'Etat de Catégorie A) x 100 <b>Moyen de vérification :</b> Base de données DNFPP.						

#### Programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail

Programme 2.031		Références			Evaluation 2022		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2020	2021	Prévu	Réel	Taux en %	
<b>OBJECTIF N°1 : Renforcer le dialogue social</b>	<b>Indicateur N°1.1.</b> Pourcentage des conflits de travail gérés	79,00	61,00	<b>100</b>	68	68	
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de conflits ayant reçu une issue favorable/Nombre de conflits soumis aux Services du Travail) X 100 <b>Moyens de de vérification :</b> Rapports annuels d'activités des Directions Régionales du Travail (DRT) et de la Direction Nationale du Travail (DNT), Préavis de grève déposés						
	<b>Indicateur N°1.2.</b> Pourcentage des conventions collectives et accords d'établissement relus et adoptés	65,00	90,00	<b>100</b>	92	92	
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de Conventions et Accords relus et adoptés/Total des conventions et accords soumis) X 100 <b>Moyens de vérification :</b> Procès-verbaux de négociation des conventions collectives, notes techniques des Accords d'Etablissements, Copies des Conventions et Accords signés.						
	<b>Indicateur N°1.3.</b> Taux de progression des usagers assistés et conseillés	27,00	7,00	<b>16</b>	1	6,25	
	<b>Précisions méthodologiques :</b> [(Nombre d'usagers assistés et conseillés de l'année N/Nombre d'usagers assistés et conseillés de l'année N-1)-1] X 100 <b>Moyens de de vérification :</b> Rapports annuels des DRT et de la DNT, copies des avis techniques						
<b>OBJECTIF N°2 : S'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail</b>	<b>Indicateur N°2.1.</b> Taux de progression des établissements contrôlés	18,00	17	<b>11</b>	-10	-90,90	
	<b>Précisions méthodologiques :</b> [(Nombre d'Etablissements contrôlés de l'année N/Nombre d'Etablissements contrôlés de l'année N-1)-1] X 100 <b>Moyens de vérification :</b> Rapports d'inspection des DRT et de la DNT						
	<b>Indicateur N°2.2.</b> Taux de progression des contrats de travail visés	-11	20	<b>14</b>	-3	-21,41	

Programme 2.031		Références		Evaluation 2022		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2020	2021	Prévu	Réel	Taux en %
<b>OBJECTIF N°3</b> <b>Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants</b>	<b>Précisions méthodologiques :</b> [(Nombre de contrats de travail visés de l'année N/Nombre de contrats de travail visés de l'année N-1)-1] X 100 <b>Moyens de vérification :</b> Rapports annuels des DRT et de la DNT, copies des contrats de travail visés					
	<b>Indicateur N°2.3.</b> Pourcentage d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés (dont femmes)	57 (60)	57,00 (40,00)	<b>55 (40)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés/Nombre total d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail) X 100 <b>Moyens de vérification :</b> Rapports de formation, Rapports annuels d'Activités de la DNT					
	<b>Indicateur N°3.1.</b> Nombre d'enfants victimes des pires formes de travail des enfants identifiés	495	71	<b>350</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> Dénombrement <b>Moyens de de vérification :</b> Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités					
	<b>Indicateur N°3.2.</b> Pourcentage des filles victimes des pires formes de travail des enfants identifiés	37,37	71,83	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'enfants filles victimes des pires formes de travail des enfants identifiés/Nombre total d'enfants identifiés) X 100 <b>Moyens de vérification :</b> Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités						
<b>Indicateur N°3.3.</b> Taux de retrait des enfants victimes des pires formes de travail des enfants	0	0	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'enfants retirés/Nombre total d'enfants identifiés) X 100 <b>Moyens de vérification :</b> Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités						

Source : RAP 2022 du MTFPDS, 2023

### 3.1.6. LES INDICATEURS DU MARCC

**Tableau 30 : Présentation des objectifs et indicateurs du MARCC**

**Programme 1.015 : Administration Générale**

Objectif 1 : mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de réalisation des réunions élargies de coordination du département Moyen de Vérification : Rapports d'activités, PV de réunions Prévision Méthodologique : (nbre de réunions tenues/nbre de réunions programmées) *100	100	100	100	100	100
Taux d'activités de prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme Moyen de Vérification : Rapport annuel Précision Méthodologique : (nbre d'activités de prévention réalisées/Nbre d'activités programmes) *100	100	80	80	72	90
Taux d'exécution d'appui aux associations religieuses Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (nbre d'activités du programme d'appui aux associations religieuses réalisé/nbre d'activités prévu) *100	90	80	80	47.96	59.95
Taux d'antennes créées et opérationnelles Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (Nombre d'antennes opérationnelles /Nombre d'antennes à créer) x 100	-	-	100	0	0

**Objectif 2 : assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux d'exécution du budget Moyen de Vérification : Compte administratif	105.14	100	100	98,68	98,68

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Prévision Méthodologique : (total crédits liquidés/total crédits notifiés) *100					
Taux de réalisation des sessions de formation Moyen de Vérification : Rapports de formation Précision Méthodologique : (sessions organisées/sessions programmées) *100	100	100	100	29,75	29.75

**Programme : 2.039 Religion et Culte**

**Objectif 1 : Faciliter le bon accomplissement du culte**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de satisfaction des pèlerins des prestations fournies Moyen de Vérification : Sondage auprès des pèlerins Prévision Méthodologique : (nbre de pèlerins satisfait/nbre de pèlerins sondés) *100	85	0	100	95	95
Taux d'appuis aux activités religieuses Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (nbre d'activités réalisées/nbre d'activités programmées) *100	95	90	90	0	0

**Objectif 2 : Renforcer le dialogue inter et intra religieux**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux d'exécution du programme de concertation/d'échanges inter/intra religieux Moyen de Vérification : rapport d'activités Prévision Méthodologique : (nbre de rencontres tenues/nbre de rencontres programmés) *100	50	100	100	25	25
Taux de prévention des litiges/conflits confessionnels Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (nbre de litiges réglés/nbre de litiges rapportés) *100	70	100	85	85	100

**Objectif 3 : Encadrer le verbe et l'action religieux**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2022		
	2020	2021	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux d'exécution du programme de suivi formations religieuses Moyen de Vérification : rapport d'activités, certificat Prévision Méthodologique : (nbre d'activités réalisées/nbre d'activités programmées) *100	100	80	80	40	50
Taux de suivi des associations religieuses Moyen de vérification : rapports d'activités, certificat Précision méthodologique : nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités programmées*100	40	90	90	90	100

Source : RAP 2022 du MARCC, 2023

### 3.2. EVOLUTION DES INDICATEURS SECTORIELS INSCRITS DANS LE CREDD 2019-2023

#### 3.2.1. AXE STRATÉGIQUE 1 : CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

##### 3.2.1.1. Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne

Tableau 31 : Evolution des indicateurs de participation aux élections

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
							2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2023
4	Taux de participation aux élections (%)	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	-	-				51	51	51	55	60

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
						2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2023
4a	Présidentielles	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	42,70 1 <sup>er</sup> tour	-		néant	néant	-	-	-	-	-
						34,42 2 <sup>ème</sup> tour									
4b	Législatives	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	38,6 1 <sup>er</sup> tour	-	1 <sup>er</sup> tour	néant	néant	-	-	-	-	-
						33,8 2 <sup>ème</sup> tour (Réf 2013)		35,25 % 2 <sup>ème</sup> tour							
4c	Locales	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	52,22 (Réf 2016)	-		néant	néant	-	-	-	-	-

Source : DGAT, 2022

#### Commentaires :

- En 2022, aucune élection n'a été organisée par contre les activités ci-après ont été réalisées :
- adoption de la loi électorale ;
- opérationnalisation de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE) ;
- élaboration de l'avant-projet de la nouvelle Constitution.

**Tableau 32 : indicateurs Renforcement de la citoyenneté et du civisme**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
6	Taux de recouvrement des impôts locaux (TDRL) (%)	17.1.	17.1. 1	DGCT/ DNTCP	Annuelle	39	31	ND		ND	35	40	45	45	50

Source : DGCT, 2022

*3.2.1.2. Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable*

**Tableau 33 : Evolution des indicateurs Modernisation de l'Administration publique**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
7	Niveau de satisfaction des usagers des services publics (%)	16.6	16.6.2	CDI	Annuelle	44 (2010)	-	25	néant <sup>i</sup>	néant <sup>ii</sup>	44	44	50	55	60

Source : CDI-2022

**Commentaires :**

*Il n'y a eu pas d'enquête en 2022.*

### 3.2.1.3. Objectif global 1.3. Renforcer la décentralisation

**Tableau 34 : Evolution des indicateurs de la décentralisation**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles			
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
19	Taux d'enregistrement des Naissances	16.9	16.9.1	DNEC	Annuelle	70	64	79	87	90	99	90	90	100	
20	Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT (%)	16.6		DGCT-DGB	Annuelle	19,77	21,3	23,01	26,04	25	21,35	23	25	28	30
21	Nombre de Contrats plans Etat / Régions – District signés	16.6		DGCT	Annuelle	2	0	0	1	9	2	0	2	3	3
22	Niveau d'exécution des Contrats plans Etat / Régions – District	16.6		DGCT	Annuelle	-	-	60			-	-	-	-	-
22.a	Niveau d'exécution physique des Contrats plans Etat / Régions – District	16.6		DGCT	Annuelle	30	40	60			50	60	70	80	90
22.b	Niveau d'exécution financière des Contrats	16.6		DGCT	Annuelle	25	25	55		68	40	50	60	70	75

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles						
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2023		
	<i>plans Etat / Régions – District</i>																	

Source : DNEC et DGCT, 2021

#### Commentaires :

- **Taux d'enregistrement des Naissances :**

Au terme de l'exercice 2022, on note un taux satisfaisant d'enregistrement des naissances (près de 90%), grâce aux dispositions prises dans toutes les régions en vue d'assurer la fonctionnalité de tous les centres d'état civil et la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil, à travers la réalisation des activités suivantes : (i) l'organisation des sessions de formation des animateurs des dialogues communautaires, (ii) la production et la diffusion d'un film sur les procédures d'enregistrement des faits d'état civil et les avantages liés aux actes d'état civil et (iii) la production et la diffusion des messages télévisés et radiophoniques.

- **Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT :**

- **Nombre de Contrats plans Etat / Régions – District signés :**

En 2021, le CPER de Ménaka a été signé.

A la date du 31 décembre 2021, neuf (09) CPER/D ont été signés et sont en cours de mise en œuvre. Seul le District de Bamako et la région de Taoudénit n'ont pas encore signé leurs CPER.

Les premiers CPER signés en 2015 (Sikasso et Ségou), ainsi que ceux signés en 2016 (Kidal, Mopti et Tombouctou) sont arrivés au terme des cinq (05) ans prévus. Pour Sikasso, Kidal et Mopti la mobilisation des fonds et l'exécution des investissements sont finalisés.

Les CPER de Gao, signé en 2017, Kayes et Koulikoro signé en 2018 sont en cours de mise en œuvre.

La préparation de la nouvelle génération de CPER/D est en cours pour Ségou et Tombouctou, dont les financements étaient plus importants grâce à l'apport complémentaire de PTF le délai d'exécution a été prolongé.

Les CPER de la première génération ainsi que le processus de leur sélection et mise en œuvre doivent être évalués en 2022 en vue de la préparation de la 2<sup>ème</sup> génération de CPER.

### 3.2.1.4. Objectif global 1.5. Promouvoir le dialogue social

**Tableau 35 : Evolution des indicateurs du Dialogue Social**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2023
27	Taux d'exécution des accords conclus avec les centrales syndicales	8.8	8.8.2	Cabinet/M TFP	Annuelle	70	35,61	ND	42,55	29,70	80	90	95	95	100	
28	Pourcentage des préavis de grève gérés	8.8	8.8.2	Cabinet/M TFP	Annuelle	86	63,33	56	60	84	75	80	85	90	95	

Source : Cabinet/MTFPDS 2022

#### Commentaires :

- Taux d'exécution des accords conclus avec les centrales syndicales :

Sur 101 points d'accords (y compris des points à processus) conclus par l'Etat avec les centrales syndicales, 30 accords ont été exécutés notamment celui conclu avec la synergie des syndicats de l'Education signataire du 15 octobre 2016, le paiement des droits des compressés et la maîtrise du prix des produits de première nécessité. Il faut noter que 71 accords sont en cours d'exécution ;

- **Pourcentage des préavis de grève gérés :**

Les efforts du gouvernement dans le cadre de la préservation et la consolidation de la paix sociale en 2022 ont permis de lever 21 mots d'ordre de grève sur 25 préavis déposés. Cependant, 4 mots d'ordre de grève ont été observés.

### 3.2.2. AXE STRATÉGIQUE 2 : RESTAURATION DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE

#### 3.2.2.1. Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens

**Tableau 36 : Evolution des indicateurs de la Sécurité**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
29	Taux du retour de l'administration dans les régions du nord et du centre (%) <sup>3</sup>	16.6	16.6.2	DGAT	Annuelle	74	58,82	55	65	60	90	90	90	100	100

<sup>3</sup> Il s'agit du taux du retour de l'administration dans les circonscriptions du Nord (Cabinets des Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets)

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
31	Pourcentage de Km de frontière bornés (en %)	16.4	16.4.1	DNF	Annuelle	34	34	34,43	37,04	39,82	34	54	54	81	81

Source : DGAT et DNF- 2022

### Commentaires :

- **Taux de retour de l'administration dans les régions du nord et du centre :**

La situation de présence des Représentants de l'État au Centre et au Nord à la date du 31 décembre 2022, se résume ainsi qu'il suit : les 10 Gouverneurs des Régions du Centre et du Nord sont tous présents à leurs postes parmi 39 Préfets 26 sont présents à leurs postes, en ce qui concerne les Sous-Préfets 74/196 sont dans leurs postes, ce qui donne un taux global de retour de 44,89%.

En effet, la quasi-totalité des absences constatées se justifie par plusieurs raisons : insécurité, manque d'infrastructures, enlèvement, décès, et vacances de postes (non pourvus).

La situation actuelle des postes vacants est de 11 Représentants de l'État dans les Régions du Nord et du Centre dont 11 Sous-préfets. A cela s'ajoute, 02 cas d'enlèvements y compris les cas de décès.

Le bilan est satisfaisant. En effet, l'engagement pris au titre du PAP 2022 était de rendre toutes les régions opérationnelles. Au terme de l'exercice 2022, les nouvelles régions créées ont toutes été rendues opérationnelles à travers la nomination des Gouverneurs et de leur cabinet. Il est à noter aussi un taux de retour satisfaisant de retour de l'administration dans les régions du Nord et du centre, à la faveur d'une amélioration de la situation sécuritaire et d'investissements réalisés.

- **Pourcentage de Km de frontière bornés :**

Les travaux de bornage de la frontière Mali- Sénégal, longue d'environ 480km ont connu une évolution significative à la faveur de la deuxième campagne en 2022. La longueur de cette frontière commune a fait l'objet d'une rallonge de 29 km. Une rencontre s'est déroulée du 06 au 20 mars 2023 à Dakar pour l'élaboration du Dossier Technique du bornage. Sur les 509 km de frontière commune, le bornage a concerné la partie exondée, longue de 62 km. La rencontre de Dakar a aussi élaboré une feuille de route pour la délimitation de la partie fluviale de la frontière, longue d'environ 447 km.

### 3.2.3. AXE STRATEGIQUE 4 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### 3.2.3.1. Objectif global 4.2. Renforcer la résilience au changement climatique

**Tableau 37 : indicateurs sur la préservation des vies et biens contre les risques et les catastrophes naturelles**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2023
82	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000	13.1	13.1.2	DGPC	Annuelle	47 072	3 944	84 073 victimes	30 571	91 370	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
	personnes (Inondations)														

Source : DGPC, 2022

### Commentaires :

En 2022, les inondations ont largement dépassées les valeurs cibles atteintes des dernières années cela s'explique par les deux phénomènes d'inondation, l'inondation pluviale et fluviale. L'inondation fluviale c'est-à-dire le débordement du fleuve Baní à partir des cercles de Djenné, Mopti et Tombouctou. Les mesures préventives et la mise en œuvre des plans d'action inondation ont permis de minimiser les pertes en vie humaines (10) et les cas de blessures (18).

Les autres sinistrés ont eu une prise en charge rapide et la majorité des sinistrés ont été hébergés dans des sites d'hébergement temporaire dans le grand respect de la dignité humaine. Tous les sinistrés nécessitent ont reçu des assistances en vivres et non vivres de la part de l'Etat et ses partenaires humanitaires à travers les actions de secours et d'assistance de la DGPC.

### 3.2.4. AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

#### 3.2.4.1. Objectif global 5.4. Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

**Tableau 38 : Evolution des indicateurs Autonomisation de la Femme**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations				Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
<b>105</b>	Proportion de sièges occupés par les femmes dans les institutions de la République (%)	16.7	16.7.1	DGAT	Annuelle	13,38	12,54	28	ND		30	31	32	33	34
<b>106</b>	Pourcentage de femmes dans les fonctions électives	5.5	5.5.1	DGAT	Quinquennale	18,3	25,64	28,57%	Néant		25,64	25,64	25,64	30	30

Source : DGAT, 2022

#### Commentaires :

- **Proportion de sièges occupés par les femmes dans les institutions de la République :**

En termes institutions la proportion des femmes se présente ainsi qu'il suit : Présidence 0% ; Gouvernement actuel 21% ; Conseil National de Transition 26% ; Cour Constitutionnelle 22% soit (2/9 membres sont des femmes) ; Conseil Economique sociale et Culturel 25% ; Haute Cour de Justice 11% ; Collectivités, 24% soit 31/128 femmes sont élues locales

- **Pourcentage de femmes dans les fonctions électives :**

La Direction Générale de l'Administration du Territoire n'a organisé aucune élection courant 2022.

3.2.4.2. Objectif global 5.6. Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement

Tableau 39 : Evolution des indicateurs sur l'urbanisation un facteur moteur de la croissance économique et du développement

N°	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable / Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalisation			Valeurs cibles				
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021
114	Nombre de communes urbaines qui disposent et appliquent un schéma d'urbanisme actualisé.	11.3	11.3.2	CPS-SATTFP SI/DNAT	Annuelle	102 dont 2 en 2018			ND	105 (3)	111 (6)	115 (4)	118 (3)	121 (3)

Source : DNAT /DGCT, 2022

Commentaires :

## **IV. DIFFICULTES ET CONTRAINTES**

### **4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES**

Les difficultés et contraintes rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies se résument ainsi :

#### **4.1.1. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS :**

- la non-tenu des Sessions du Comité d' Orientation de la Réforme de l'Etat (CORE) et du Comité de Pilotage Stratégique de la Réforme de l'Etat (CPSRE).

#### **4.1.2. DANS LE DOMAINE DE LA TRANSPARENCE :**

- le manque de financement.

#### **4.1.3. DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION :**

Les difficultés de la mise en œuvre de la politique de décentralisation sont liées aux éléments ci-après :

- l'insécurité ;
- les problèmes de prise en charge effective par les collectivités territoriales de la gestion des services publics délégués ou transférés ;
- la faiblesse de leurs ressources internes et de transferts de ressources (humaines, patrimoniales et financières) ;
- l'insuffisance des moyens de fonctionnement des CADD (modicité des moyens matériels, humains et financiers, instabilité des ressources financières et humaines) ;
- la lenteur dans l'élaboration des textes fixant les détails des compétences transférées aux CT par certains départements ministériels ;
- la faible participation des membres statutaires aux réunions de la commission interministérielle de Pilotage des transferts de compétences ;
- la lenteur dans le transfert des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la faible mobilisation des ressources propres des CT ;
- le transfert timide des compétences et des ressources de l'Etat aux CT;
- le manque de consensus au niveau décisionnel autour du transfert de Services Techniques Déconcentrés ;
- la lenteur dans la mise à disposition des ressources financières aux CT ;
- l'insuffisance de ressources humaines et financières pour réaliser les activités de formation du CFCT;
- l'insuffisance de moyen logistique (auto) handicape l'exécution des missions de supervision et de suivi post des activités de formation sur le terrain.
- la crise sanitaire (COVID19) ;
- l'absence d'une base de données de gestion des fonctionnaires des CT ;
- l'insuffisance des moyens de travail (crise constante de matériel de bureau et informatique) ;
- l'absence de partenaires techniques et financiers pour appuyer la DNFPCT ;
- l'absence des textes relatifs à la délégation de signature du MATD au DNFPCT en ce qui concerne certains actes administratifs des FCT ;

- la non fonctionnalité des organes consultatifs de gestion de la fonction publique des Collectivités territoriales ;
- l’absence de plans de formation et de perfectionnement des FCT.
- le paiement irrégulier des salaires des agents des CT ;
- la faiblesse de la maîtrise d’ouvrage des collectivités territoriales ;
- la méconnaissance de l’instruction N°001/ANICT/DGB/DNTCP du 12 Mai 2020 due au manque de communication. Ce qui a conduit certaines collectivités à ne pas mobiliser à temps leurs droits de tirage car elles s’attendaient à la notification de leurs droits par l’ANICT;
- la non-maîtrise des dispositions du mode opératoire pour le suivi des ressources inscrites dans le budget des régions par certains acteurs intervenant dans le circuit de mobilisation (collectivités territoriales, percepteurs et contrôle financier). Ce qui a conduit au paiement de certains décomptes sans l’Avis de Non Objection de l’ANICT et des retards dans l’exécution des travaux ;
- le manque d’information sur les niveaux d’encaissement des ressources ou le décaissement effectif des ressources ;
- la vétusté et l’insuffisance du parc automobile pour les visites de chantiers ;
- l’absence de directions régionales dans certaines nouvelles régions

#### **4.1.4. DANS LE DOMAINE DES FRONTIERES :**

- l’insécurité dans certaines zones frontalières du pays ;
- la pandémie de la maladie COVID-19 ;
- les effets des collectifs budgétaires ;
- l’insuffisance de financement pour la mise en œuvre diligente de la PNF ;
- l’absence de l’administration dans les circonscriptions frontalières touchées par l’insécurité ;
- la faible présence des forces de défense et de sécurité dans les zones frontalières ;
- la faiblesse des investissements dans les zones frontalières ;
- l’absence de l’administration dans les circonscriptions frontalières touchées par l’insécurité ;
- la stagnation du budget alloué pour le financement des infrastructures.

#### **4.1.5. DANS LE DOMAINE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES**

- En 2022, aucune réalisation n’a été faite au compte de la Politique Nationale de Réparation, la structure CVJR chargée de mise en œuvre de la politique a été fermée depuis décembre 2021

#### **4.1.6. DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL :**

En dépit des résultats atteints, la DNT et ses démembrements sont confrontés à un certain nombre de difficultés qui entravent sérieusement la mise en œuvre des activités et l’atteinte des objectifs qui leur sont assignés.

Les principales de ces difficultés se résument à :

- l'absence de matériels roulants (véhicule et motos) pour les visites d'entreprises et les activités d'identification, de retrait et de réinsertion des enfants victimes des pires formes de travail des enfants;
- l'absence de bureaux de travail appropriés pour certains DRT ;
- l'absence de connexion au réseau internet des DRT;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- l'absence de financement pour la mise en œuvre des activités du plan d'action opérationnelle de la Politique nationale du travail ;
- le défaut de financement des projets soumis par la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants au Budget spécial d'Investissement (BSI) ;
- la difficile localisation des sièges des syndicats d'employeurs et de travailleurs ;
- l'absence de plan de renforcement des capacités des services du travail.

#### **4.1.7. DANS LE DOMAINE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME**

- l'insécurité récurrente dans certaines zones du centre et du Nord ;
- l'insuffisance de moyens logistiques.

#### **4.1.8. DANS LE DOMAINE DE L'ETAT CIVIL**

La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil est butée à des obstacles se rapportant à

- l'insécurité dans les régions du nord et certaines régions du centre du pays ;
- la non-fonctionnalité des instances de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation de la SNEC ;
- la faiblesse du financement de l'état civil par l'Etat et les Collectivités territoriales ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour la gestion de l'état civil ;
- l'insuffisance de réformes institutionnelles de la DNEC et du CTDEC ;
- la faible volonté politique de pour soutenir la mobilisation des ressources financières.

#### **4.1.9. DANS LE DOMAINE DE LA REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC) :**

- le manque de formations spécifiques (la médecine de catastrophe pour les médecins et la formation des infirmiers en anesthésie-réanimation, du personnel spécifique en statistique, au système de formation géographiques,.....) ;
- l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dans le cadre du maillage territorial en infrastructures et en personnels ;
- le manque d'infrastructure adéquate pour l'école nationale de la protection civile ;
- le manque d'infrastructure pour les nouveaux services rattachés et les unités opérationnelles dans certaines localités du territoire ;
- la caducité de certains instruments de gestion des risques de catastrophes (la stratégie nationale pour gestion des risques de catastrophes et son plan d'action et le Schéma National d'Analyse pour la couverture des risques.

#### **4.1.10. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION SOCIALE :**

#### **4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

Parmi les multiples difficultés et contraintes rencontrées dans le cadre de l'atteinte des objectifs, on peut citer entre autres :

##### **4.2.1. DANS LE DOMAINE DE LA REFONDATION DE L'ETAT :**

- **Pilotage et coordination de la politique de réforme de l'Etat**

- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- la réorientation des activités programmées en cours d'exercice ;
- la non appropriation des rôles et responsabilité de chaque acteur dans le cadre de la réforme budgétaire.

- **Gestion financière et matérielle**

- l'insuffisance de personnel qualifié ;
- l'insuffisance de bureaux pour le personnel ;
- des multiples révisions du plan de passation de marchés ;
- l'insuffisance de moyens logistiques notamment motos et véhicules de liaison.

##### **4.2.2. DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :**

- **Conduite et pilotage de la politique d'administration territoriale**

- **Gestion des réfugiés :**

- l'insécurité dans certaines zones d'intervention ;
- l'établissement des Titres de Voyage de la Convention (Genève 1951) lisibles à la machine conformément aux exigences de l'OACI (Organisation Internationale de l'Aviation Civile);
- la méconnaissance des documents délivrés aux réfugiés par certains services publics et privés (Forces de l'ordre, Institutions financières et bancaires, opérateurs de téléphonie etc.).

- **Missions de l'inspection de l'intérieur :**

- l'insuffisance de bureaux de travail (l'inspection de l'intérieur est en location de bail);
- le manque de ligne téléphonique fonctionnelle et de réseau internet opérationnel à l'Inspection de l'Intérieur ;
- l'insuffisance de moyen logistique (automobile) pour les missions d'inspection ;
- l'insuffisance de crédits alloués aux missions de contrôle et de transport.

- **Renforcement de la déconcentration**

- le manque de matériels adéquats (ordinateur, imprimante, photocopieuse, internet, moyens roulants, bureaux, chaises ...) ;

- le manque d'information sur le fonctionnement du Comité interministériel de suivi-évaluation de la déconcentration ;
  - l'insuffisance de synergie d'action entre la CADD et les autres services du Ministère.
- **Gestion des ressources financières et matérielles et humaines**
    - **ressources financières et matérielles**
      - le retard dans l'exécution des actions programmées dans le domaine des constructions (exécution du BSI),
      - la lenteur voire l'inexistence du réseau PRED\_6 au 4ème trimestre de l'exercice budgétaire ;
      - le manque d'entretien des machines (maintenance, mise à jour).
    - **ressources humaines**
      - l'insuffisance de moyens humains qualifiés : le personnel affecté à la DRH-SAG n'a pas le profil adéquat ;
      - l'insuffisance de moyens matériels (moyens de locomotion, matériels informatiques et de bureaux) : il manque un logiciel de gestion ;
      - manque de contribution des autres départements aux fonctionnements de la DRH;
      - l'inexistence de ligne budgétaire pour les formations ;
      - le manque de motivation du personnel : l'absence de primes et d'indemnités conduit le départ des quelques agents vers d'autres services ;
      - le manque de local propre et approprié pour la conservation des dossiers individuels du personnel ;
      - l'absence d'un système fiable de gestion des Ressources Humaines (Base de données) etc.
- **Planification, Programmation et Suivi-évaluation**
    - l'insuffisance des ressources humaines qualifiées à la CPS ;
    - le retard dans la transmission des données à la CPS par certaines structures du secteur et le mauvais remplissage des fiches de collecte et données incomplètes ;
- **Coordination et gestion de l'Administration du territoire**

La mise en œuvre des activités a été confrontée à plusieurs difficultés qui ont impacté négativement sur les résultats attendus. Elles se rapportent principalement à :

    - l'inexistence de Politique Nationale de l'Administration du Territoire (DCPNAT) ;
    - la mobilité des cadres de la DGAT ;
    - l'insuffisance du personnel en rapport avec le cadre organique de la direction ;
    - le manque de système de communication fiable entre la DGAT et les circonscriptions administratives ;
    - l'insuffisance des moyens logistiques de la DGAT ;
    - l'inexistence d'archives classées et exploitables au niveau central et dans les circonscriptions administratives,
    -

- l'insuffisance et la vétusté des bâtiments administratifs, malgré quelques efforts déployés dans ce sens récemment ;
- la faible motivation des agents;
- l'absence de formation continue au profit des agents,
- la vétusté de l'outil de travail ;
- l'absence d'un mécanisme moderne de suivi des Associations, Fondations et Partis politiques.

#### **4.2.3. DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE :**

- **Conduite et pilotage de la politique de sécurité**
  - l'insécurité dans la bande sahélo-saharienne ;
- **Gestion des ressources humaines**
  - l'absence de réseau internet pour l'harmonisation du fichier solde et personnel ;
  - -Le manque de moyens roulant pour assurer le transport des états de salaire ;
  - l'insuffisance de ressources humaines ;
- **Gestion des ressources financières et matérielles**
  - le manque de véhicule de liaison
- **Protection des personnes et de leurs biens**
  - l'insécurité dans la bande sahélo-saharienne ;
- **Lutte contre les stupéfiants**
  - la dégradation du contexte sécuritaire qui a fortement réduit la mobilité des hommes pour des opérations sur le terrain ;
  - l'inadaptation de certaines dispositions de la loi 01-078 du 18 juillet 2001 au contexte actuel de la lutte contre la drogue au Mali (prise en charge sanitaire des usagers addictifs de drogues) ;
  - l'absence de politique nationale de lutte contre les drogues ;
  - l'insuffisance du décret N°2015-0399 du 04 juin 2015 portant création, attribution et composition de la Mission Interministérielle de Coordination de la Lutte contre la Drogue au Mali. (prendre en compte la participation des organisations de la société civile en fonction de leur spécificité),
  - l'absence d'unité canine spécialisée dans la recherche de drogues ;
  - l'absence des ressources financières pour prendre en charge la rémunération des informateurs ;
  - l'absence de fonds pour la prévention, la sensibilisation et la Communication;
  - la difficulté pour l'OCS de recourir à l'interception légale des lignes téléphoniques conformément à l'article 120 de la loi 01-078 dans le cadre de ses enquêtes ;
  - la réticence de certaines unités (police, gendarmerie et douane) à collaborer avec l'OCS, avec refus de mise à disposition des produits et suspects de trafic international de Drogues, conformément à la loi.
  - l'absence d'un siège pour les antennes régionales de Kayes, Ségou, Mopti et l'antenne rive gauche du district de Bamako ;

- l'absence de scanners mobiles pour les antennes dans les régions frontalières ;
- l'absence de véhicules d'interventions (Banalisés) ;
- l'absence de Body scans à l'aéroport international Modibo KEITA de Sénou.

#### **4.2.4. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION NATIONALE :**

- **Coordination et Pilotage de la Politique nationale de la réconciliation**
  - l'insuffisance du personnel ;
  - l'insécurité résiduelle.
- **Gestion financière et matérielle**
- **Accompagnement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation**
  - l'insuffisance de cadres de concertation permanents entre l'Etat et les populations ;
  - la fragilité de la situation sécuritaire ;
  - l'imprévisibilité de certaines activités de réconciliation ;
  - l'inaccessibilité de certaines zones de mission.

#### **4.2.5. DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE :**

- **Conduite et pilotage**
  - la faible capacité des acteurs à appréhender les questions essentielles en matière de négociation et de gestion des conflits ;
  - l'insuffisance d'infrastructures adéquates ;
  - l'instabilité institutionnelle (répartition des services entre la primature et les autres départements ministériels à la suite des remaniements) ;
  - la faible représentativité des organisations syndicales, lié à la non tenue des élections professionnelles, faute de prévisions budgétaires suffisantes ;
  - l'absence de structures techniques et pérennes chargées du Dialogue social ;
  - l'insuffisance de matériels et équipements à la CADD/MTFP;
  - l'inéligibilité de la CADD/MTFP au BSI.
- **Gestion des ressources Financières et du Matériel**
  - l'insuffisance du personnel qualifié ;
  - l'absence de salle d'archive et de magasin ;
  - la non-validation du manuel de procédures administratives financières et comptables ;
  - l'insuffisance de matériels roulants.
- **Gestion des Carrières et Modernisation de l'Administration**
  - le manque de formation continue des agents ;
  - l'inadéquation du cadre de travail (bureaux vétustes, étroits et insuffisants en nombre) ;
  - les perturbations liées aux coupures intempestives d'électricité;
  - à l'absence de réseau internet au sein du service ;
  - l'insuffisance de moyen logistique (automobile et moto).
  - l'absence de documents de politique nationale dans les domaines de la Fonction publique et du Dialogue social.

- **Actions de lutte contre le travail des enfants :**

- l'insuffisance de moyens matériels ;
- le retard dans le financement des activités programmées ;
- l'absence de véhicules de service et /ou de missions ;
- réticence de certains intervenants à fournir leurs données en violation des textes ;

#### **4.2.6. DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE ;**

- **Conduite et pilotage de la politique en matière d'affaires religieuses et du culte**

- **Gestion des ressources financières et matérielles**

- l'absence de politique ou de stratégie nationale des Affaires religieuses et du culte ;
- l'insuffisance des ressources humaines.

- **Gestion des pèlerinages**

- le manque de cadre juridique adapté ;
- l'absence de partenaire stratégique (PTF) ;
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ;
- le manque de formation continue pour le renforcement des capacités des agents ;
- la faible implication de la DNARC dans l'organisation du Hadj et dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

## V. PERSPECTIVES

Comme perspectives sur les prochaines années on peut essentiellement retenir :

### 5.1. POLITIQUES ET STRATEGIES

#### 5.1.1. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)

Les perspectives pour 2023, 2024 et 2025 sont :

- évaluation du plan d'actions 2015-20218 et d'élaboration du plan d'actions 2024-2027 ;
- dissémination du plan d'actions 2024-2027 ;
- mise en œuvre du plan d'actions 2024-2027.

#### 5.1.2. DANS LE DOMAINE DE LA TRANSPARENCE

- les perspectives pour 2023, 2024 et 2025 sont :
- évaluation du plan d'actions 2014-20217 et d'élaboration du plan d'actions 2024-2027 ;
- la dissémination du plan d'action 2024-2027 ;
- la mise en œuvre du plan d'actions 2024-2027.

#### 5.1.3. DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION

Les perspectives dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la Décentralisation se présentent ainsi :

- ***Perspectives 2023-2025 de la DGCT:***

- disséminer les nouveaux textes relatifs à la réorganisation administrative et territoriale, volet Décentralisation ;
- réaliser l'évaluation du Plan d'actions 2017-2021 du DCPND et proposer un nouveau projet ;
- organiser des ateliers de partage d'expériences du DER ;
- réaliser les missions de suivi des CPER/D ;
- appuyer la finalisation des dossiers / signatures des CPER/D 1ere génération (Taoudéni, Bamako)
- réaliser l'évaluation de la première génération de CPER/D et de la démarche de mise en œuvre de ces derniers ;
- préparer la deuxième génération de CPER/D (révision des textes, manuel de procédures...) sur la base de l'évaluation ;
- organiser des missions d'information et de sensibilisation des acteurs dans quinze (15) CT autour des enjeux de la coopération entre collectivités en vue de promouvoir la solidarité et la mutualisation des moyens dans la maîtrise d'ouvrage du développement local ;
- promouvoir et suivre la tenue effective des sessions annuelles de restitutions publiques pour sensibiliser et informer les citoyens sur la gestion efficace des ressources transférées ;
- appuyer la tenue des rencontres entre le Ministre et les PTF ;
- élaborer et éditer un recueil de textes sur les instances de concertation et enregistrer les versions audio en langues nationales ;
- réaliser la capitalisation de la mise en œuvre des contrats de subvention UE aux régions ;
- déployer et tester dans les cercles et régions, la version web de la base OISE ;
- former des administrateurs et gestionnaires de la base OISE.

- ***Perspectives 2023 pour le CFCT :***
  - consolider les partenariats existants ou enclenchés notamment avec
  - le PDREAS, la CT Région de Sikasso, le CFD, l'IAM, l'ENA, l'USSGB, l'AGEFAU, l'OCLEI, etc. ;
  - renforcer la qualité de l'offre de formation et le suivi de la performance des collectivités territoriales formées ;
  - mettre en œuvre les formations en ligne ;
  - améliorer la capacité d'autofinancement du CFCT.
  
- ***Perspectives 2023-2025 de la DNFPCCT:***
  - finaliser le Décret d'application du statut des fonctionnaires des CT ;
  - élaborer les textes relatifs à la création des corps de la Fonction publique des CT ;
  - procéder à la relecture des textes relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la DNFPCCT ;
  - organiser au moins quatre (4) concours d'entrée dans la Fonction publique des CT ;
  - mettre en place une nouvelle base de données de gestion des FPCT ;
  - élaborer l'arrêté déterminant les modalités d'allocation des primes et indemnités des Fonctionnaires des CT ;
  - doter la DNFPCCT en moyens logistiques, matériels, bureautiques et informatiques
  - opérationnaliser les Organes statutaires de gestion de la FPCT (Conseil Supérieur de la Fonction publique des Collectivités territoriales, Commissions Administratives Paritaires) ;
  - créer un site web pour la DNFPCCT ;
  - relire le manuel de procédure administrative de la DNFPCCT ;
  - organiser les missions de sensibilisation et d'information sur la Fonction publique des CT
  - appuyer l'élaboration du répertoire des fonctionnaires des CT vivant avec un handicap.
  
- ***Perspectives 2023-2025 de l'ANICT:***
  - redéfinir les clés de partition des enveloppes A, B et C de la DAT afin d'allouer plus de ressources à l'enveloppe A pour le renforcement de capacité des collectivités territoriales;
  - rencontrer les collectivités territoriales, les trésoriers payeurs et percepteurs afin de partager avec eux les dispositions de l'instruction N° 001/ANICT/DGB/DNTCP du 12 Mai 2020.
  - proposer à l'annulation tous les projets non terminés des exercices 2016 à 2018 sur la base d'un rapport circonstancié ;
  - contraindre les collectivités territoriales à transmettre les pièces justificatives des tranches payées 18 mois après la réception provisoire pour la clôture des conventions administratives de financement et des protocoles de suivi ;
  - accélérer le décaissement des ressources au niveau régional pour le paiement des prestations dans des délais convenables ;
  - refondre la base de données PANEX ;
  - renforcer les capacités du staff ANICT.

#### **5.1.4. DANS LE DOMAINE DES FRONTIERES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Frontières **2018-2027**, les perspectives se présentent comme suit :

- De 2023 à 2025 :
  - sécuriser les prestataires pour l'exécution des infrastructures dans les zones frontalières en proie à l'insécurité ;
  - obtenir les engagements de financement du Plan d'Actions de la PNF et des projets ;
  - - renforcer le portage de la PNF ;
  - préserver et sauvegarder l'intégrité territoriale, la paix et la concorde entre le Mali et les voisins ;
  - renforcer les capacités des acteurs sur le plan institutionnel, stratégique et opérationnel ;
  - créer les conditions pour l'intégration régionale et sous régionale ;
  - poursuivre les activités de bornage des frontière entre Mali et les pays voisins ;
  - -élaborer la stratégie de sécurisation des zones frontalières.
  - valider et mettre en œuvre la Stratégie de Sécurisation des Zones Frontalières et son Plan d'Actions ;
  - renforcer les relations de coopération entre le Mali et les pays voisins.

#### **5.1.5. DANS LE DOMAINE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES**

- Néant

#### **5.1.6. DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL**

L'année 2023 sera marquée par :

- adopter le nouveau Plan d'Action National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM II) 2023-2027 ;
- négocier un nouveau Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD 2023-2026) ;
- créer le Conseil national du Dialogue Social (CNDS);
- relire le Décret sur le service minimum en cas de grève dans les services publics et loi 87-47 du 10 août 1987 sur la grève dans les services publics et l'adoption des projets de décrets sur les services essentiels et le service minimum dans le secteur privé ;
- tenir les élections professionnelles ;
- contrôler régulièrement les entreprises par les Inspections du Travail ;
- dynamiser les Comités d'Hygiène et de Sécurité des entreprises ;
- adopter la politique sectorielle en sécurité et santé au travail ;
- poursuivre la relecture des conventions collectives de travail de branche ;
- renforcer les capacités opérationnelles des services du travail.

### **5.1.7. DANS LE DOMAINE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

- organiser une table ronde avec les bailleurs autour des gaps de financement des activités du nouveau plan d'action de la PNLEVT.

### **5.1.8. DANS LE DOMAINE DE L'ETAT CIVIL**

De 2023 à 2025, les perspectives portent sur les éléments ci-après :

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la SNEC ;
- tenir les assises nationales de l'état civil pour une appropriation collective de la SNEC au courant de l'année 2023 ;
- organiser la table ronde des bailleurs pour le financement de l'état civil ;
- entendre les centres de pérennisation des acquis du RAVEC à l'ensemble des Communes ;
- consolider les résultats de la cartographie des centres d'état civil avec le recueil d'informations sur les centres de déclaration ;
- informatiser les centres d'état civil et leur interconnexion avec la base de données de l'état civil.
- doter les acteurs de contrôle de l'état civil en outils de référence ;
- procéder à l'archivage physique et à la numérisation des 60 % du fonds d'archives restant ;
- déployer l'application SEBEN NYUMA (solution de gestion des jugements supplétifs) sur l'ensemble du territoire national ;
- étendre et pérenniser les appuis à la dématérialisation des processus de production et de sécurisation des actes d'état civil sur l'ensemble du territoire (logiciels, infrastructures, politique de gestion et de sécurité de l'infrastructure informatique et des données) ;

### **5.1.9. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES CATASTROPHES (SNRRC)**

Pour combler l'attente de la population en matière de secours de proximité il faut :

- organiser des sessions de formations spécifiques dans le domaine de la médecine de catastrophe pour les médecins et la formation des infirmiers en anesthésie-réanimation, les statistiques, système de formation géographiques,.....) ;
- relire la Loi de programmation sécuritaire pour soutenir le maillage territorial en infrastructures et en personnels ;
- adopter les arrêtés d'organisation des nouveaux services rattachés de la DGPC (Service de Santé et du Secours médical, Service national d'instruction et d'intervention et le service social) ;
- construire la nouvelle école nationale de la protection civile ;
- poursuivre la construction et l'équipement au profit des nouvelles directions régionales, du Centre National des Opérations d'Urgences, du service social et du Service National d'Instruction et d'Intervention, du centre de secours fluvial de Bamako ;

- élaborer le nouveau Plan d'action (2024-2029) de la stratégie nationale pour gestion des risques de catastrophes;
- mettre à jour le Schéma National d'Analyse pour la couverture des risques des cinq années à venir.

### **5.1.10. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION SOCIALE :**

## **5.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

### **5.2.1. DANS LE DOMAINE DE LA REFONDATION DE L'ETAT**

De 2023 à 2025, les objectifs à atteindre sont entre autres :

- **Pilotage et coordination de la politique de réforme de l'Etat**
  - coordonner et suivre la mise en œuvre du Cadre Stratégique de la Refondation de l'État; introduire les communications écrites relatives à la Stratégie nationale de lutte contre la Corruption, la Stratégie nationale de dépolitisation de l'Administration, la rationalisation des structures administratives et Institutions de l'État et le PNEV dans le circuit d'adoption et leur mise en œuvre ;
  - finaliser le processus SIGRH et son opérationnalisation ;
  - finaliser l'élaboration de la Stratégie nationale de dématérialisation des actes et procédures des services publics et son introduction dans le circuit d'adoption.
- **Gestion financière et matérielle**
  - améliorer la collaboration entre la DFM et la Délégation du Contrôle Financier ;
  - prévoir des inscriptions budgétaires pour les différentes activités du département ;
  - doter la DFM des moyens logistiques.
  - renforcer les capacités du personnel du département.

### **5.2.2. DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

Les perspectives pour 2023-2025 se présentent comme ainsi :

- **Conduite et pilotage de la politique d'administration territoriale**
  - **Gestion des réfugiés :**
    - informer et sensibiliser les fonctionnaires des services de sécurité et des ONGs de défense des droits de l'Homme au Mali sur les droits des réfugiés ;
    - poursuivre les campagnes de sensibilisation sur le rapatriement volontaire pour informer les réfugiés de manière adéquate sur la situation dans leur pays d'origine ;
    - sensibiliser les réfugiés mauritaniens vivant au Mali, depuis 1989 dans la région de Kayes dans la perspective de leur rapatriement volontaire dans leur pays d'origine ;
    - sensibiliser les réfugiés et les demandeurs sur leurs droits et devoirs dans les pays d'accueil ;
    - promouvoir les initiatives visant à établir des relations de partenariat avec des institutions humanitaires, des ONGs Nationales et Internationales pour une meilleure prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile au Mali ;

- poursuivre pour l'établissement des titres de voyages de la convention (Genève 1951) lisible à la machine, conformément aux exigences de l'organisation de l'Aviation civile, OACI
- prendre les dispositions adéquates afin de faire la différence entre immigrants économiques et demandeurs d'asile proprement dit.
- **Missions de l'inspection de l'intérieur :**
  - renforcer les liens avec les partenaires actuels (GIZ, PADRE III) et créer de nouveaux partenariats ;
  - mettre en place des moyens de communication performants (ligne de téléphone fixe et réseau internet) ;
  - renforcer le parc automobile afin d'accroître la performance des missions sur terrain ;
  - rehausser les crédits alloués aux missions de contrôle ;
- **Renforcement de la déconcentration**
  - créer un cadre de concertation avec les services du Ministère en vue de les appuyer dans le cadre des missions de la CADD/ATCL
- **Gestions des ressources financières et matérielles et humaines**
  - poursuivre la construction des bureaux et logement pour le personnel de commandement ;
  - poursuivre la rénovation des différentes directions et des services rattachés ;
  - construire et réhabiliter les pied-à-terre dans certaines localités ;
  - acquérir les matériels roulant ;
  - réaliser les marchés pour l'organisation matérielle de l'élection ;
  - participer à l'organisation des élections en sa qualité de membre du Comité de Pilotage des élections.
  - procéder au recrutement de nouveaux agents et à la reconversion
  - mettre à la disposition des agents informaticiens des matériels adéquats ;
  - améliorer les conditions matérielles de travail (ordinateurs, imprimantes, processeurs, onduleurs, câbles...) ;
  - élaborer des modules de formations à l'intention des agents en vue de renforcer leurs capacités ;
  - élaborer et valider les fiches de poste en vue d'actualiser les cadres organiques des services centraux et des circonscriptions administratives ;
  - élaborer le Document de Politique de Gestion des Ressources Humaines (DPGRH) du secteur de l'Administration générale.
- **Planification, Programmation et Suivi-évaluation :**
  - poursuivre l'amélioration de la production des statistiques du secteur, à travers la production de l'annuaire statistique ;
  - améliorer la conduite du processus et de la qualité des informations du suivi-évaluation des politiques, des stratégies et des projets/programmes ;
  - renforcer les capacités des agents de la CPS et des services techniques du secteur par la formation ;
  - améliorer la qualité des appuis techniques de la CPS aux bénéficiaires des structures du secteur, dans le cadre de l'élaboration des outils de planification, de suivi-évaluation et de programmation budgétaire ;

- poursuivre les activités de mobilisation de financements des PTF ;
- renforcer la collaboration entre la CPS et les acteurs impliqués.
- **Coordination et gestion de l'Administration du territoire**
  - élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Administration du Territoire ;
  - poursuivre et renforcer le programme de réhabilitation des infrastructures de la tutelle ;
  - mettre en œuvre un programme d'archivage au niveau central et dans les circonscriptions ;
  - mettre en place un système de gestion informatisé des associations, fondations et partis politiques ;
  - mettre en place un système de communication préfectorale ;
  - renforcer les capacités de la DGAT et les circonscriptions administratives ;
  - mettre en place un système d'archivage numérique.

### 5.2.3. DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE PROTECTION CIVILE

Dans ce domaine les perspectives 2023-2025 se présentent ainsi :

- **Gestion des ressources humaines**
  - élaborer le Document Cadre de Politique de Développement des ressources humaines et les Plans de formation pour les fonctionnaires de la Police Nationale et de la Protection civile.
  - continuer à renforcer les relations de travail avec les structures impliquées dans la gestion des carrières ;
  - renforcer les effectifs de la Division Gestion des Carrières pour atteindre les prévisions d'effectif du cadre organique afin d'augmenter ses capacités dans le cadre de la gestion des ressources humaines au regard de la croissance des effectifs des fonctionnaires de la Police Nationale et de la protection civile ;
  - mettre en place de la base des données de la gestion du personnel;
  - intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la gestion des carrières ;
  - dynamiser les sections au sein de la Division Gestion de carrière ;
  - parachever l'enrôlement des personnels de la Police et de la Protection Civile qui a été interrompu en raison des difficultés liées à l'inaccessibilité de certaines zones sous emprise des terroristes ;
  - mettre en œuvre le plan de formation et de perfectionnement du personnel relevant du département conformément à la vision de la hiérarchie ;
  - relire les textes relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la DRH-SS.
- **Lutte contre les stupéfiants**
  - élaborer le projet de texte de relecture du décret 2015-0399 du 04 juin 2015 portant mission, composition, fonctionnement de la Mission Inter-ministérielle de la Lutte contre la Drogue ;
  - doter l'OCS d'une unité canine spécialisée dans la recherche des produits stupéfiants;
  - donner les moyens (techniques) à l'Office Central de recourir à l'utilisation de l'interception téléphonique ;
  - étoffer les effectifs de l'OCS en vue de renforcer les capacités opérationnelles ;
  - mettre en place certaines antennes dans les nouvelles régions en vue d'assurer le maillage du territoire national ;

- équiper l'OCS en matériels techniques spécialisés de surveillance des réseaux et de détection des drogues pour le rendre plus opérationnel ;
- améliorer la collaboration et la coordination des actions de lutte contre la drogue de tous les services qui sont impliqués ;
- faire adopter le document d'orientation stratégique en vue de mieux faire face au phénomène de drogues au Mali ;
- contribuer à la réduction de la demande (consommation des drogues) en promouvant la création de centres spécialisés de prise en charge des addictions (alcool, drogue, tabac et autres...);
- continuer à renforcer la coopération sous régionale à travers des échanges d'information avec les services homologues des pays limitrophes.

#### **5.2.4. DANS LE DOMAINE DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

- **Accompagnement de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation**
  - vulgariser l'Accord pour la Paix et coordonner sa mise en œuvre ;
  - promouvoir la culture de la paix et des Droits de l'Homme ;
  - renforcer les mécanismes et les méthodes de prévention et de gestion des conflits ;
  - promouvoir les projets intégrateurs ;
  - renforcer les capacités des acteurs de la réconciliation (acteurs institutionnels et société civile : légitimités traditionnelles, religieuses et coutumières, femmes et jeunes etc.)

#### **5.2.5. DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Les perspectives pour 2023-2024 dans le domaine de la fonction publique se présentent comme ainsi :

- **Conduite et pilotage**
  - élaborer, valider et mettre en œuvre le pacte de stabilité sociale ;
  - poursuivre la mise en œuvre des accords de la conférence sociale,
  - renforcer les capacités des acteurs du dialogue social;
  - Renforcer le dialogue social ;
  - Réaliser les 'infrastructures adéquates pour les services du département
  - conduire et piloter la politique du travail et de la fonction publique
  - suivre et évaluer la législation du travail et le renforcement du dialogue social ;
  - poursuivre les activités d'Élaboration du plan de déconcentration des services du département ;
  - mettre en œuvre le plan de déconcentration des services du département ;
  - suivre et ajuster le plan de déconcentration des services du département ;
  - organiser les sessions de formation des cadres du département sur le processus de décentralisation/déconcentration, des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- **Gestion des ressources Financières et du Matériel**
  - renforcer les capacités des agents en matière de réforme budgétaire ;
  - construire un bâtiment R+5 pour abriter la DFM et CNLTE;

- appliquer le manuel de procédures administratives, financières et comptable.
- **Gestion des Carrières et Modernisation de l'Administration**
  - former les agents de la Division à l'analyse et au traitement des dossiers, à la rédaction des actes et à la production de statistiques plus fiables ;
  - poursuivre les tâches quotidiennes notamment l'élaboration des projets de décisions d'inscription, de congé, de rappel à l'activité, de titre de transport personnel ou de bagages des arrêtés de titularisation ;
  - organiser les concours directs de recrutement dans la Fonction Publique d'Etat, exercice budgétaire 2023 ;
  - organiser les recrutements du personnel d'appui, exercice budgétaire 2023;
  - organiser les tests d'intégration des contractuels dans la Fonction Publique de l'Etat, exercice budgétaire 2023 ;
  - renforcer les capacités en personnels du CNCFP;
  - renforcer les capacités en personnels et en équipements du Centre national du concours de la Fonction publique.
- **Actions de lutte contre le travail des enfants :**
  - valider et financer le nouveau PANETEM ;
  - mettre en place le Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants au Mali, SOSTEM dans toutes les régions ;
  - promouvoir le suivi des Accords de collaboration bilatéraux de lutte contre la traite et le travail des enfants dans la sous-région ;
  - mettre en place une base de données sur les enfants victimes de travail identifiés dans l'orpillage traditionnel et dans l'agriculture ;
  - plaider et sensibiliser pour le financement du Projet de réinsertion des enfants initié par la CNLTE ;
  - organiser des sessions de formation et de renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre le travail des enfants ;
  - créer un cadre de concertation entre les intervenants dans la lutte contre le travail des enfants ;
  - réaliser les missions pour échanger les expériences avec d'autres pays;
  - élaborer la politique nationale de lutte contre le mariage précoce;
  - organiser des réunions de cadre de concertation au niveau régional et local trimestrielles et annuelles ;
  - actualiser la liste des travaux dangereux et légers ;
  - amener les agences d'exécutions et autres à fournir leurs données sur le travail des enfants;
  - renforcer le cordon entre les structures centrales et les groupes mobiles de suivi évaluation dans les régions, cercle, arrondissement et même village sur le travail des enfants ;
  - opérationnaliser le Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants au Mali SOSTEM ;
  - réaliser les missions d'échange d'expérience avec d'autres pays;
  - dégager une stratégie de lutte contre le travail des enfants en s'appuyant sur les accords et conventions ;

- organiser des sessions de rencontres avec tous les acteurs évoluant sur le travail des enfants afin d’avoir des données communes, consensuelles ;
- créer un point focal de rencontre entre la DNFEF, la Justice, la CNLTE, les ONG et PTF au moins une fois par semestre.

### **5.2.6. DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES RELIGIEUSES, DU CULTE ET DES COUTUMES**

Dans ce domaine les perspectives de 2022-2023 se présentent comme suit :

- **Conduite et pilotage de la politique en matière d'affaires religieuses et du culte**
- **Gestion et des ressources financières et matérielles**
- **Gestion des pèlerinages**
- suivre les activités contenues dans le protocole d’accord de 2022 entre l’Arabie Saoudite et le Mali ;
- doter et construire une nouvelle Maison du Hadj dans la zone aéroportuaire du Mali ;
- organiser la oumra par la Maison du Hadj ;
- réaliser l’enquête ou le sondage auprès des pèlerins pour dégager de façon scientifique le taux de satisfaction des pèlerins des prestations fournies (recommandé par la CPS) dans le cadre de la production de l’annuaire statistique du secteur ;
- maintenir les efforts de réformes pour ce qui concerne le Cadre juridique de la religion et du culte ;
- recenser les lieux du culte ;
- former les agents de la DNARC et ses démembrés sur la déontologie et la programmation budgétaire ;
- former les agents de la DNARC sur l’organisation et l’encadrement du hadj ;
- inventorier les associations, missions et congrégations confessionnelles ;
- inventorier les écoles de formation religieuse ;
- élaborer le document de la Politique nationale des Affaires religieuses et du Culte et son plan d’action;
- former les leaders religieux sur les techniques de consolidation de l’unité nationale ;
- renforcer le dialogue inter religieux et la bonne entente ;
- améliorer la coordination et l’encadrement des organisations religieuses ;
- restaurer la confiance pleine et entière entre l’Etat et les acteurs religieux ;
- favoriser l’émergence du cadre de concertation inter et intra religieux ;
- opérationnaliser les services déconcentrés de la DNARC.

## VI. RECOMMANDATIONS :

### 6.1. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2023

A l'issue de l'atelier de validation du rapport provisoire de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle, les recommandations ci-après ont été adoptées :

**Tableau 40: Recommandation de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle**

N°	Recommandations	Responsable	Structures impliquées	Observations
1	Mettre à disposition à temps les rapports d'activités et les Rapports Annuels de Performance	Les structures du secteurs	Les structures du secteurs	